

- Un éditorial de Paul Sauriol: l'identification des citoyens dans une société démocratique (page 4)
- Ce sont les pressions du maire Drapeau qui ont entraîné le retrait de "Quiet Days" (page 3)
- La ville de Montréal versera 0.63% de plus aux caisses de retraite de ses employés (page 3)

la météo

Devenant nuageux avec quelques averses dans la soirée. Max.: 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Léon le Grand

VOL LXI - NO 261

Montréal, mardi 10 novembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

Besoin d'une mitrailleuse? Rien de plus facile!...

par Normand Lépine

A Montréal, où il est interdit de voir le film "Quiet days in Clichy", un enfant de 16 ans peut acheter dans une quincaillerie, une "pawm shop" ou un magasin de "surplus de guerre", des carabines semi-automatiques "M-1" à la douzaine et des munitions tant qu'il en désire. Il n'y a rien d'illégal dans cette acquisition. Il suffit que le vendeur en ait "en stock" et que l'acheteur paie la note.

Au cours des derniers jours, en effet, la population s'inquiète de la facilité avec laquelle un quidam peut se procurer des armes à feu.

A Ottawa, M. Warren Allmand, député libéral de NDG, a demandé hier au ministre de la justice s'il envisageait une nouvelle législation sur la vente d'armes à feu. M. Allmand a rappelé la preuve soumise au coroner, samedi, qui montre que les ravisseurs de Pierre Laporte ont pu se procurer des carabines semi-automatiques quelques heures avant le rapt. M. John Turner a répondu qu'il examinera la question, étant donné qu'il ignore si le problème résulte de la loi actuelle elle-même ou de son application.

Un journaliste du "Montreal Star". M.

Paul Dubois, a raconté hier avec quelle facilité il a pu acheter, pour \$95.35, une très puissante carabine.

Le journaliste, accompagné d'un photographe, s'est rendu au magasin "Baron Sport Centre Ltd.", au 932, ouest, Notre-Dame. C'est à ce magasin que Paul Rose aurait acheté les armes utilisées lors de l'enlèvement de M. Laporte. Quinze minutes plus tard, le journaliste sortait du magasin avec un Mauter semi-automatique, 8 mm., et un chargeur contenant 10 balles. Aucun permis n'a été requis, ni aucune pièce d'identité.

M. Dubois a demandé au vendeur une arme "puissante, mortelle et rapide" et on lui a immédiatement suggéré un Mauter, 8 mm. "Ce fusil est capable de scier un arbre", a précisé le vendeur.

Le lieutenant Lapointe, de la Sûreté du Québec, a bien voulu expliquer au DEVOIR les règles actuelles concernant les armes à feu.

La règle générale, a-t-il précisé, est qu'aucune restriction ne frappe les fusils ou carabines "habituellement utilisés pour la chasse au Canada", si ce n'est que l'acheteur doit être âgé de

16 ans. Ainsi, a dit l'expert de la SQ, un Mauter semi-automatique n'est soumis à aucune restriction puisque c'est un fusil de chasse.

Par contre, les mitrailleuses sont des armes interdites. Seuls les corps de police peuvent en acheter. Si un individu demande à la SQ l'autorisation d'acheter une mitrailleuse, sa demande sera automatiquement refusée, a précisé le lieutenant Lapointe.

Les "switch knives" et les silencieux sont aussi des armes interdites.

Cependant, il est facile pour quelqu'un

"qui connaît un peu ça" de transformer une carabine de chasse comme un M-1 en mitrailleuse, a ajouté l'expert de la SQ. En réalité, n'importe quelle arme permissive peut subir une telle transformation.

Mais "il est parfaitement légal d'acheter un M-1, un "308" ou un "300", a expliqué le lieutenant. "Ce sont des fusils de chasse."

Bien sûr, si un individu est pris en possession d'une carabine de chasse transformée en mitrailleuse, il sera ac-

Voir page 6: Mitrailleuse

B. Lortie aurait fait d'autres révélations

par Guy Deshaies

La rumeur voulant que Bernard Lortie ait fait à la police des révélations qu'il n'a pas faites au cours de son témoignage, samedi, se faisait de plus en plus persistante hier.

De toute manière, les sources officielles de la police ne signalaient rien de nouveau hier, laissant le champ libre à toutes les hypothèses concernant M. James Cross, disparu depuis le 5 octobre dernier, ainsi que les circonstances de l'arrestation du jeune Lortie.

La police s'est contentée de faire savoir qu'il y avait encore 61 personnes détenues en vertu de la loi sur les mesures de guerre, dont 48 à Montréal. Depuis la mise en vigueur de la loi, il y a eu 439 arrestations et 378 libérations.

Il y aura vraisemblablement des comparaisons de personnes détenues cette semaine et possiblement demain au quartier général de la SQ, rue Parthenais.

Quant à Bernard Lortie, il est toujours impossible de savoir comment la police a pu savoir à quel endroit il s'était réfugié, c'est-à-dire chez Colette et Richard Therrien et Francine Delisle, rue Queen Mary, où il a été arrêté vendredi soir.

Les personnes susmentionnées ont été arrêtées également et l'on croit savoir qu'elles sont détenues. En vertu de la loi d'urgence comme d'ailleurs du code pénal, le fait de donner asile à un criminel recherché est un délit. La police n'a pas voulu dire, hier, si ces trois personnes étaient au nombre des 61 détenus actuels.

L'arrestation de Bernard Lortie s'est faite quatre jours après que le gouvernement du Québec et celui du Canada eurent décidé d'offrir \$150,000 à quiconque donnerait des renseignements pertinents sur les allées et venues des ravisseurs de MM. Laporte et Cross.

Hier, le ministre de la justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a dit que le gouvernement n'avait encore déboursé aucune somme en récompense.

Mais le fait que Lortie ait été arrêté quelques heures après que le ministre eut nommé un coroner spécial et que ce dernier ait annoncé la date et l'heure de son enquête encourage ceux qui sont portés à penser que Lortie était entré en rapport avec la police depuis un certain temps déjà.

A l'enquête du coroner, samedi, le seul témoin nouveau susceptible d'apporter de nouvelles lumières sur la mort de M. Laporte était Lortie. Les autres témoins étaient le Dr Vaucourt, Mme Rose, quelques policiers, l'enquête aurait pu se tenir bien plus tôt avec ces témoins.

Enfin, l'attitude de Bernard Lortie ne laisse pas d'étonner. Il ne désire ni avo-

Voir page 6: Bernard Lortie



A Montréal, il est aussi facile d'acheter une carabine semi-automatique et des munitions qu'une caméra. Le journaliste Paul Dubois, du Montreal Star, montre ici la Mauser, 8 mm., semi-automatique, qu'il a achetée hier dans un magasin de la rue Notre-Dame avec une facilité déconcertante.

L'URSS libère les deux généraux US

WASHINGTON (AFP) — L'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoli Dobrynine, a annoncé hier après-midi au secrétaire d'Etat William Rogers que les deux généraux américains détenus en URSS "seront libérés et autorisés à quitter le territoire de l'Union soviétique", a révélé dans la soirée le porte-parole du département d'Etat.

(On avait annoncé officiellement quelques heures plus tôt à Ankara que le colonel Cevat Deneli, officier de liaison turc qui se trouvait à bord de l'U-8 américain ayant atterri en Arménie soviétique avec les deux généraux le 21 octobre venait d'être rapatrié. On précisait qu'il avait été remis par les autorités soviétiques aux autorités civiles et militaires turques à Kizikakak, à la frontière turco-soviétique près de Kars.)

Le porte-parole du département d'Etat n'a pas exclu la possibilité que les deux généraux aient déjà quitté l'URSS, comme l'avait annoncé au cours de l'après-midi le représentant démocrate de l'Illinois, M. Kenneth Gray, qui affirmait tenir ses informations de plusieurs hauts fonctionnaires du département d'Etat.

Les deux officiers supérieurs américains sont le général Edward Scherrer, qui dirige la mission d'aide militaire en Turquie et le général Claude McQuarrie. Le porte-parole du département d'Etat a précisé n'avoir reçu aucune indication concernant le sort du pilote de l'avion, le commandant James Russell, mais on suppose qu'il sera également autorisé à quitter l'URSS, vraisemblablement aux commandes de l'U-8 dont Washington avait demandé la restitution.

Voir page 6: La pègre

Jérôme Choquette

Le Québec ne peut utiliser la loi d'urgence contre la pègre

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC — Le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, a exprimé l'avis, hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il serait injuste à l'égard de la pègre, d'utiliser à d'autres fins les pouvoirs spéciaux conférés en vertu de la loi des mesures de guerre.

Très sérieusement, le ministre de la justice a expliqué que ces pouvoirs ont été donnés en rapport avec les activités d'une association révolutionnaire appelée FLQ et ne doivent pas être utilisés contre des citoyens auxquels on peut reprocher leur mode d'existence. "Cela risquerait de pervertir l'esprit de la loi", a-t-il dit.

Mais pourquoi alors ne pas déclarer la pègre "illégal"? a demandé un journaliste. C'est une question que vous pourriez poser à M. John Turner, a répondu Me Choquette.

Une commission d'étude sur le crime organisé concluait, il n'y a pas si longtemps, que la police connaissait le nom et l'adresse des principaux membres de la pègre. On expliquait cependant qu'il était impossible d'agir contre eux, sans sacrifier les libertés démocratiques. Puis, on soulignait notamment l'obligation pour la police d'être munie

de mandats de perquisition et d'arrestation. C'est ce qui a amené un journaliste à demander au ministre de la justice du Québec pourquoi le gouvernement ne profitait pas des pouvoirs spéciaux qui lui sont accordés, pour lutter efficacement

ment contre la pègre.

Visiblement agacé, Me Choquette a encore précisé que la loi et les règlements actuels sont restreints à un certain nombre d'activités et qu'il n'a pas le droit

Voir page 6: La pègre

La carte d'identité: Ottawa étudie le projet

OTTAWA (PC) — Le ministre de la justice, M. John Turner, a précisé, hier, aux Communes, que le gouvernement fédéral n'étudiait pas l'institution d'une carte d'identité obligatoire pour les Canadiens.

M. Turner répondait à une question de M. David Lewis (NPD — York-Sud). Ce dernier lui demandait si le gouvernement québécois lui avait fait part de ses intentions sur cette question. M. Turner a répondu qu'il ne l'avait pas fait.

En fin de semaine, le ministre de la justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a annoncé qu'une telle carte d'iden-

tité était à l'étude et qu'il se pouvait qu'il présente un projet de loi la rendant obligatoire au Québec.

D'autre part, M. Turner a dit qu'il examinait actuellement l'aspect constitutionnel d'un tel projet.

La carte que M. Choquette aimerait rendre obligatoire porterait les nom, adresse, photographie et empreintes digitales du détenteur.

Selon lui, cette carte permettrait à la police de lutter plus efficacement contre le terrorisme, le crime organisé, etc.

Voir page 6: Carte d'identité

L'armée restera 30 jours de plus

QUÉBEC (par Pierre-L. O'Neill) — Le gouvernement Bourassa demandera à Ottawa de prolonger la présence des forces armées au Québec, pour une période supplémentaire de 30 jours et renouvellera, pour une période similaire, le mandat de M. Maurice St-Pierre, à la direction des forces policières du Québec.

C'est le ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette, qui a annoncé, au cours d'une conférence de presse, hier à Québec, les deux décisions prises

après consultations auprès du premier ministre Bourassa et qui feront l'objet de deux arrêtés ministériels dès la prochaine réunion du Cabinet.

Sans vouloir préciser davantage, M. Choquette a expliqué que la situation exige la prolongation de la présence de l'armée et que les prochains 30 jours permettront au gouvernement d'observer l'évolution des événements et de modifier son attitude, s'il y a lieu.

Par ailleurs, le ministre de la justice n'entend pas prendre de procédures

judiciaires à l'encontre du quotidien anglophone de Montréal qui, la semaine dernière, avait pris la liberté de publier un communiqué du FLQ. Des avocats indépendants du ministère ont été consultés pour savoir si le journal, ce faisant, avait contrevenu à la loi sur les mesures de guerre. Ils ont convenu que "The Gazette" était dans la légalité.

Me Choquette s'est dit convaincu que les forces policières ne pratiquent pas de favoritisme envers la presse anglo-

Voir page 6: L'armée

L'Assemblée reprend ses travaux

L'opposition ne manquera pas de réclamer un débat d'urgence

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La crise qui sévit au Québec depuis le début d'octobre et un sentiment accru d'urgence marqueront profondément les travaux de l'Assemblée nationale qui reprennent cet après-midi.

Pour les députés des trois partis d'opposition, ce sera l'occasion rêvée — et ils ne la manqueront pas — d'interroger longuement le premier ministre et le ministre de la justice sur tous les faits relevant des enlèvements de MM. Cross et Laporte, et sur les diverses mesures qui ont été prises par les gouvernements et les corps policiers depuis le 5 octobre.

Un peu comme à Ottawa depuis un mois, l'habituelle période de questions, au début de chaque séance, permettra aux députés de revenir à la charge, de demander des commentaires ou des explications qui, dans plusieurs cas, ne les satisfaisent pas.

MM. Bourassa et Choquette s'y attendent d'ailleurs. Aux journalistes qui l'interrogeaient, la semaine dernière, le premier ministre a dit: "Allez-y, ça va me faire une réputation pour la semaine prochaine."

Il est à prévoir que dès aujourd'hui ou demain, le premier ministre fera une déclaration générale sur l'ensemble des faits, portant notamment sur les enlèvements, l'appel à l'armée et les mesures de guerre, les recherches policières, les négociations avec le FLQ, le rôle des trois gouvernements impliqués, Québec, Ottawa et Montréal, l'assassinat de M. Pierre Laporte.

L'on peut également prévoir que l'opposition voudra soulever un débat d'urgence sur toute l'affaire. Les règlements de la Chambre lui permettent d'ailleurs de renouveler cette demande sous diverses formes, en plus de disposer d'une période de questions d'une demi-heure chaque jour.

Par l'entremise de ces questions et débats, la population pourra se faire une idée plus précise des positions respectives du gouvernement et des trois partis d'opposition. Les positions gouvernementales sont déjà connues, bien sûr, mais il reste plusieurs inconnues, et c'est là-dessus que devraient porter les interrogations les plus pénétrantes. Quant à l'opposition, on pourrait résumer ses vues en disant que l'Union nationale est prête à appuyer les décisions prises, à la condition que l'on réponde de façon satisfaisante à certaines questions précises, tandis que le Parti québécois n'est pas satisfait du tout et juge que, en gros, l'on est allé trop loin dans plusieurs décisions, et que les Crédiatistes, eux, appuient le gouvernement mais estiment qu'il n'est pas assez vigoureux et draconien.

Cela promet des débats acerbés et acrimonieux dont on ne sait ce qu'il sortira au juste. Chose certaine: si la crise a paralysé en quelque sorte la machine gouvernementale depuis cinq semaines, elle constituera également un frein pour les travaux législatifs, à un moment critique où tout le monde est pris par un sentiment d'urgence. Tous, d'ailleurs, y sont allés de leurs suggestions.

Programme d'urgence

Le premier ministre a lui-même dit qu'il mettait au point un programme d'urgence comportant l'accélération de certains investissements publics et privés visant à relancer l'économie, à rétablir un climat de confiance et à résorber le chômage au Québec. Il a même

au gré du temps

Jeux de cartes

M. Jérôme Choquette, ministre de la justice, promet pour bientôt la carte d'identité obligatoire.

Ainsi passerons-nous de l'état militaire à l'état civil.

On peut penser qu'avec l'émergence de l'électronique, les cartes qui nous seront distribuées seront sans doute des cartes perforées que des ordinateurs pourront analyser à grande vitesse. Les citoyens seront classifiés, triés, repérés, mis en mémoire magnétique.

Nous perdrons peu à peu notre quiddité pour être réduits à l'état de numéros sur des registres matricules transistorisés.

Et finalement nous ne nous désignerons plus entre nous que par une série de chiffres.

Qui portait le nom de Joseph Lafleur ne sera plus que le no 374-682312.

Seuls quelques amoureux s'appelleront peut-être par leur petit nombre.

Louis-Martin TARD

Le débat aux Communes

Diefenbaker s'en prend aux "quadruplés" de la trahison

par André Bellemare, de la PC

OTTAWA — Le député conservateur de Prince-Albert, M. John Diefenbaker, a accusé, hier aux Communes, sans les nommer, quatre commentateurs de Radio-Canada d'être des "traîtres et criminels cherchant à saper l'autorité de l'Etat".

L'ancien premier ministre canadien est entré dans une violente colère, au cours de l'étude en comité du bill C-181 portant sur l'ordre public au Canada, contre "ces quadruplés de la haute trahison".

Il a blâmé, du même coup, le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, responsable de cette société d'Etat, de ne pas donner de réponses satisfaisantes aux questions relatives à certains employés de Radio-Canada et de ne pas être suffisamment informé à ce sujet.

M. Diefenbaker a dit espérer que le ministre de la justice, M. John Turner, donnera suite à la motion d'amendement de M. Eldon Woolliams (PC-Calgary-Nord) de former une commission de révision sur les personnes arrêtées depuis le 16 octobre "et permettre ainsi de suivre les pégrinations de gens de Radio-Canada considérés comme de dangereux crimi-

nels par un ministre de la Couronne."

Le député de Prince-Albert a soutenu que ces quatre commentateurs de Radio-Canada, qu'il n'a jamais nommés, ont aidé les terroristes au plus fort de la crise Cross-Laporte en leur faisant parvenir des renseignements et en commentant les événements.

M. Turner a interrompu l'intervention de M. Diefenbaker pour lui faire remarquer qu'il ne faisait qu'énoncer une série d'hypothèses et l'avertir de faire attention à ce qu'il disait.

M. Diefenbaker a poursuivi son attaque contre ces gens de Radio-Canada, en reprenant des propos maintes fois exprimés par le chef du Ralliement crédiatiste, M. Réal Caouette.

Il a rappelé que le quatuor dont il a fait mention a été arrêté déjà, en vertu de la loi sur les mesures de guerre.

Le député a dit que "ce sont des trai-

Voir page 6: Diefenbaker

La Guinguette Les Trois ne vous offre qu'une bonne cuisine, un service soigné, une ambiance sans pareil et le "421". La compagnie agréable? Nous vous laissons le soin de la choisir. Pour le déjeuner et le dîner, 273 rue Saint-Paul 866-5311. Bonne journée!

radio / télévision

Une grève contre les garçons de café devenus comédiens

par Gilles Constantineau

La situation était peut-être trop belle pour durer. En rapatriant au Québec pour la première fois, en 1967, une autre série américaine qui allait être post-synchronisée en France, le service des émissions jeunesse de Radio-Canada avait amorcé un mouvement qui en peu de temps avait fait bouler de neige: le nombre des entreprises québécoises de doublage s'était multiplié, et en même temps le nombre aussi des comédiens qui pouvaient à cette source puiser des revenus d'appoint inespérés.

Aussi avait-on pu se féliciter que cette nouvelle industrie ramenât au pays, chaque année, des centaines de milliers de dollars qu'on allait antérieurement dilapider à l'étranger. Mais c'était peut-être faire trop facilement confiance aux apparences: en déclarant la grève, hier matin, contre trois des cinq maisons montréalaises de doublage qui ont présentement en mains des longs métrages ou des séries étrangères, l'Union des artistes a jeté une lumière imprévue sur la situation.

Le 22 juin dernier, suite à un nombre élevé de plaintes et de protestations qui lui étaient parvenues au cours des mois précédents, l'Union des artistes avait arrêté, ainsi que sa charte l'autorise à le faire, un code de règles régissant l'embauche des comédiens par les maisons de post-synchronisation. Les règles principales étaient les suivantes: 1. L'Union cessait d'accorder des permis de travail provisoires à tous les comédiens non - adhérents, vrais ou présumés, désireux de s'embaucher dans des entreprises de doublage; celles-ci n'allaient pouvoir engager désormais que des membres de l'Union (une règle semblable s'applique à la fabrication des messages publicitaires); 2. elle relevait très légèrement (de 12 p. cent environ) l'échelle des traitements minimaux que l'industrie avait à payer aux comédiens: les tarifs horaires de \$25 et \$12.50 appliqués respective-

ment à la première et à la deuxième heure de travail étaient portés à \$30 et \$15 (le tarif des heures suivantes était élevé de 10 à 12 dollars); 3. enfin l'Union exigeait qu'on accordât tarif et demi aux comédiens travaillant le samedi et le dimanche.

Ces règles, explique le président de l'Union, M. Jean-Paul Jeannotte, visent à corriger chacun des abus devenus

flagrants.

Pour ce qui est des permis provisoires (qui ne coûtaient que 10 dollars), on en était au point, déclare-t-il, où des maisons de post-synchro dirigées par des nationaux de France (plusieurs le sont) embauchaient, pour le doublage de certaines séries, de 80 à 90 p. cent de leurs compatriotes, souvent "des garçons de café qui faisaient du dou-

blage la nuit, avec ou sans permis, parfois en cachette et à des tarifs incertains" qui leur permettaient quand même, au bout de quelques semaines, de retraverser l'Atlantique pour ne plus jamais revenir.

"L'Union des artistes, ajoute M. Jeannotte, estime que le comportement des maisons de doublage est d'autant plus condamnable que depuis quelques mois Radio-Canada leur

verse des primes qui vont de 1.500 à 5.000 dollars par épisode, tout simplement parce que le CRTC a reconnu aux séries étrangères doublées au Québec une valeur de 25 p. cent de contenu canadien."

Pour ce qui est des tarifs, M. Jeannotte explique qu'ils n'avaient pas été retouchés depuis 12 ans, et qu'ils remontaient à une époque où l'industrie québécoise de la post-

synchronisation faisait une première tentative timide d'établissement.

Le "temps supplémentaire" du weekend, enfin, vise en partie à corriger le fait que les comédiens les mieux vus sont ceux dont on retient le plus souvent les services, bien qu'ils ne constituent qu'une faible proportion des quelques 130 comédiens qui possèdent à l'heure actuelle la forma-

tion requise par les techniques particulières du doublage. Ces "grands" comédiens, qui sont souvent débordés de travail dans le cours régulier de la semaine, préfèrent ne consacrer que le weekend au doublage. On espère que cette sorte de pénalité économique poussera les maisons de post-synchro à faire appel davantage à des comédiens souvent excellents, mais moins connus.

La grève des membres de l'Union touche présentement les sociétés Sonolab, Ciné-Cinq et Associated Screen News. L'Union a présentement, avec la société Synchro-Québec, un accord qui n'expirera qu'en avril prochain. Une cinquième entreprise, Cinelume, a adhéré (c'est la seule) aux règles de l'Union des artistes.

La maison Ciné-Cinq, qui

effectuait pour la Société Radio-Canada le doublage français de l'heure de Doris Day, a menacé de fermer ses portes. "Mais ce sera pour une autre raison, affirme Jean-Paul Jeannotte. Le fisc américain a confisqué toute la production de cette série américaine parce que Doris Day avait certains arriérés d'impôt."

Dans l'intervalle deux autres sociétés (notamment celle des laboratoires Mont-Royal, l'une des plus grosses maisons montréalaises de services cinématographiques), qui hésitaient depuis le printemps dernier à se lancer sur un marché approchant de la saturation, ont fait savoir qu'elles donneraient probablement suite bientôt à leur projet — en se conformant aux règles de l'Union...

IAC Limitée

On peut considérer IAC sous cet angle...

Unique en son genre

Nous ne ressemblons à rien d'autre. Nous ne sommes ni une banque ni une société de fiducie. Nous sommes beaucoup plus qu'une compagnie de financement. Nous sommes uniques en notre genre et, sous nos différents aspects, nous constituons un stimulant pour l'industrie et le commerce canadiens.

Nous sommes une entreprise entièrement canadienne. Nos services sont à la base de l'économie canadienne et ils sont intégrés à notre mode de vie. Des milliers d'entreprises canadiennes n'existeraient peut-être pas aujourd'hui si nous n'avions pas été là pour les aider.

Jugez vous-même à quel point nous sommes uniques...

Nous mettons au point des systèmes de financement de vente — c'est la base même de l'activité de IAC — en consentant du crédit aux fabricants et aux détaillants. C'est pourquoi, à titre de consommateur, vous bénéficiez d'un plus grand choix de voitures, camions, roulottes, motos-neige, etc. En plus, votre marchand vous

offre du crédit sur place.

Nous avons toute une gamme de plans d'achat et de location permettant, par exemple, de moderniser les chalutiers, d'exploiter plus efficacement des gisements de minerai ou de diminuer le coût de vos récoltes.

Nous offrons aux Canadiens les prêts et hypothèques Niagara, la protection Mérite pour leur automobile et leur maison, l'assurance-vie La Souveraine, des régimes de rentes et la planification de successions.

L'économie canadienne repose sur le crédit. Chaque jour ouvrable, les compagnies de IAC mettent \$6 millions à la disposition des consommateurs ou des entreprises commerciales et industrielles. Nous offrons des services financiers se chiffrant à \$1.5 milliard à plus de 600,000 particuliers et compagnies, directement ou par l'entremise de plus de 11,000 fabricants, distributeurs et détaillants d'un nombre presque illimité de produits.

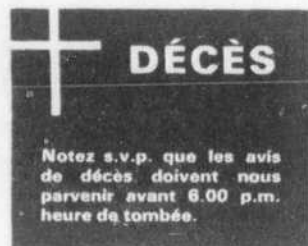
Unique en son genre? Certes!... Mais IAC représente beaucoup plus encore.

Vous pourrez le constater demain.

IAC LIMITÉE

Avec nous, ça bouge!

Bureaux d'administration: 1320 boul. Graham, Montréal 304, P.Q.



CAUMARTIN. A Montréal, le 7 novembre 1970 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. l'Abbé Urgel Caumartin, frère de Sr Théophile des sœurs du St-Nom de Jésus et de Marie et du Père Antonio Caumartin des Pères Blancs, missionnaire d'Afrique. Beau-frère de Mme Paul Caumartin m.d. et nombre de neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des Salons A. Bazinet Inc. No 1922 Blvd Rosemont à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIER. A Joliette, le 8 novembre 1970 à l'âge de 89 ans, 9 mois, est décédé, Alberta Desrosiers, épouse de feu l'honorable Juge Emery Ladouceur, ex-maire de la cité de Joliette. Elle laisse une fille et un fils, Mlle Denise Ladouceur et Me Bernard Ladouceur avocat. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte No 160, rue St-Charles Borromée sud pour se rendre à la Cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 3h. p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Direction funéraire Garceau & Garceau Inc.

HURTUBISE. A Montréal le 5 novembre 1970, à l'âge de 29 ans est décédée Mlle Mireille Hurtubise, fille de feu Gérard Hurtubise et de Yvette Michaud, sœur de Anne. Les funérailles auront lieu mardi le 10 courant des Salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et Notre-Dame de Grâce, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera chanté et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à Open Door Society of Children Service Center, 5, Wexdale Park, Montréal.

LADOUCEUR. Alberta, A Joliette, le 8 novembre 1970 à l'âge de 89 ans, 9 mois est décédée Alberta Desrosiers, épouse de feu l'honorable Juge Emery Ladouceur, ex-maire de la cité de Joliette. Elle laisse une fille et un fils, Mlle Denise Ladouceur et Me Bernard Ladouceur avocat. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte No 160, rue St-Charles Borromée sud pour se rendre à la Cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 3h. p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Direction funéraire: Garceau & Garceau Inc.

IAC comprend les compagnies: IAC Limitée (autrefois Industrial Acceptance Corporation) • Niagara Finance Company Limited
La compagnie de prêts et d'hypothèques Niagara • Niagara Realty Limited • Mérite, Compagnie d'Assurance • La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

À la suite de "pressions énergiques"

C'est Drapeau qui a obtenu le retrait de "Quiet Days"

par Normand Lépine

C'est le maire Jean Drapeau lui-même qui a fait des pressions énergiques auprès du premier ministre Robert Bourassa pour que le film "Quiet days in Clichy" soit retiré de la circulation, a-t-on appris de sources dignes de foi.

Le film, une adaptation de l'oeuvre d'Henry Miller, a été retiré des "Cinéma V" et "Festival", jeudi soir, par suite d'une décision du Bureau de surveillance du cinéma du Québec.

Cette décision sans précédent du BSCQ n'a pas manqué d'inquiéter les milieux intéressés, car la projection du film avait été dûment autorisée.

Au moment du retrait du film par le BSCQ, le président de Greenco Amusements, M. Michael Custom, a déclaré que les pressions seraient venues du premier ministre Bourassa ou du maire Drapeau.

Sans préciser les origines de ces pressions — parce qu'il y en a eu — le BSCQ explique les motifs de sa décision dans un communiqué publié hier:

"Des raisons tout à fait exceptionnelles sont à l'origine de cette décision sans précédent dans les annales du Bureau depuis sa réforme de 1963.

"Le Bureau précise que des repré-

sentations énergiques ont été faites auprès du gouvernement québécois à l'encontre de la projection de cet ouvrage cinématographique.

"Pour sa part, le gouvernement québécois, respectueux de l'autonomie de la Commission de surveillance, a transmis ces représentations au président du Bureau, M. André Guérin.

Ce dernier paragraphe du communiqué indique clairement que les "représentations" n'émanent pas du premier ministre Bourassa ou de son bureau.

Le communiqué du BSCQ ajoute: "Constant qu'il y avait risque de dé-

bat pénible en raison du climat de grand dérangement que connaît de ce temps-ci la société québécoise, le président du Bureau, conformément à la loi, a préféré rappeler le film pour examen."

Cette remarque du BSCQ paraît pour le moins étrange, mais il a été impossible d'obtenir les commentaires du président du BSCQ.

On croit savoir, d'autre part, que le Bureau a mis cinq mois avant d'autoriser la projection du film à Montréal. "Quiet days in Clichy" était visé: "réservé aux adultes / 18 ans".

Lorsqu'un film est rapporté au BSCQ dans de telles circonstances, il fait l'objet d'une nouvelle évaluation. Le Bureau peut alors maintenir le visa déjà accordé, le retirer ou en accorder un autre.

"Il va de soi que le Bureau ne sera en mesure d'entreprendre cette nouvelle étude que lorsque la tension actuelle sera dissipée et que les esprits auront retrouvé leur sang-froid", conclut le communiqué du Bureau.

M. Michael Custom, détenteur des droits de distribution du film, a déclaré que 800.000 personnes veulent voir

"Quiet days in Clichy": il a précisé qu'un garde en uniforme se tenait à l'entrée des salles pour éloigner les enfants. (Voir "Montréal-Matin", 6 novembre, page 10).

Le film avait fait salle comble pendant quatre semaines lorsqu'il a été retiré. Le prix d'entrée, prohibitif pour plusieurs, était de \$2.50.

Ce n'est pas la première fois que l'autorité et l'autonomie du Bureau de surveillance du cinéma sont contestées. Tous se souviennent de l'affaire du film

Suite à la page 6

Le Centre hospitalier de Saint-Henri: réponse incomplète

Le projet d'un centre hospitalier pour Saint-Henri, présenté jeudi dernier par le ministre de la santé, M. Claude Castonguay, répond aux attentes des citoyens de Saint-Henri mais ignore l'une de leurs principales revendications, à savoir la possibilité d'être hospitalisé et d'obtenir des soins chirurgicaux mineurs dans un hôpital du quartier.

Dans ce sens, le Comité de citoyens pour l'hôpital de Saint-Henri qui regroupe des représentants de diverses associations qui luttent depuis plusieurs années pour avoir un hôpital pour le sud-ouest, à l'intention de rencontrer dans les prochains jours le député libéral de Saint-Henri, M. Gérard Shanks et le ministre Castonguay, nous a déclaré hier la secrétaire du Comité, Mme Marguerite Legris.

Le Comité a l'intention de demander la construction d'un autre étage comprenant 60 lits; le projet du ministre Castonguay comprend 300 lits dont 240 pour personnes âgées et 50 pour malades chroniques. Les citoyens demandent aussi que le centre offre des soins chirurgicaux mineurs. Mme Legris a souligné que les citoyens du sud-ouest devront encore se présenter dans des hôpitaux extérieurs à leur quartier pour, par exemple, une ablation des amygdales.

D'autre part, le Comité n'est pas opposé à la proposition que ce centre serve aussi de maison d'hébergement pour personnes âgées et se

dit satisfait des divers services qui seraient rattachés à ce centre.

Pour sa part, M. Claude Castonguay a déclaré que ce centre qui englobera des services de santé et des services sociaux, s'inscrit dans le cadre d'une médecine continue telle que préconisée par la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, incluant la prévention, l'éducation sanitaire, le traitement et la réhabilitation. Entre autres, ce centre comprendrait des services de prévention, d'hygiène mentale, de soins d'urgence, d'orientation pour gens séparés, d'orientation pour ex-détenus, etc. Ce projet nécessitera des investissements d'environ \$5 millions.

Bien que n'ayant pas fait l'unanimité, l'emplacement proposé par le gouvernement, site actuel de l'église Sainte-Clotilde, semble généralement bien accepté. On se rappelle que cette question avait suscité une controverse virulente entre les citoyens et l'ancien gouvernement de l'Union nationale.

A la rencontre de jeudi dernier, le ministre avait expliqué qu'il ne voulait pas ériger un "monstre" pour répondre en même temps aux besoins de toute la région du sud-ouest de Montréal, mais qu'il préférerait plutôt implanter de plus petits centres à divers endroits afin que les soins soient plus rapprochés de la population, tout en étant plus humains. Il a aussi précisé que ce projet n'était pas définitif et qu'il y avait encore place à des échanges constructifs.

aujourd'hui

A 10h15, au bar Boccaccio de la place Bonaventure, vernissage d'une exposition d'art indien du Canada.

A 11h30, à la brasserie Molson, conférence de presse de l'Association de Laval pour les enfants arriérés.

Le CEGEP Maisonneuve organise au 3800, est de la rue Sherbrooke, aujourd'hui, demain et jeudi, de 12h00 à 22h00, un colloque sur le thème suivant: "L'étudiant face à l'informatique".

A 12h30, au 1441 de la rue Drummond, les dames auxiliaires de l'Institut national canadien pour les aveugles organisent un sandwich-déjeuner (\$2.50) et présentent le film "Retour à la vie normale". Bilets en vente à la porte. Téléphone: Mme Bell au 334-7244.

A 12h30, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, déjeuner du Kiwanis Club of St. George. Le juge Redmond Roche sera le conférencier.

A 12h30, au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal, déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Roger Charbonneau, directeur de l'Ecole des H.E.C., prononcera une causerie sur "Le rôle d'une école d'administration".

A 14h30, à l'hôtel Windsor, partie de cartes au bénéfice des familles infirmes de l'oeuvre des foyers des Soeurs de la Providence. Renseignements: 522-9289.

A 14h30, au 859 de la rue Rachel, conférence de presse du Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants.

A 15h00, le premier ministre Robert Bourassa préside à la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale.

A 16h00, à l'auditorium de la Banque royale, place Ville-Marie, la Campagne des Fédérations du Grand-Montréal tiendra son assemblée annuelle.

A 17h00, à la Bibliothèque nationale, les presses de l'Université du Québec procéderont au lancement de "L'Histoire et son enseignement" par Michel Allard, André LeFebvre et collaborateurs.

A 18h15, au salon l'Auberge de la Maison du commerce, troisième dîner mensuel de l'Association nationale des secrétaires, section Ville-Marie. Mme Rachel B. Pilon, du conseil provincial de l'Association des consommateurs, sera la conférencière. Renseignements: 363-4394.

A 20h00, à la salle des conférences du Reddy Memorial, angle Tupper et Atwater, l'Association pour la planification familiale présente le film "Phoebe" et le film "La partie de bain".

A 22h00, sur les ondes de Radio-Canada, Format 60: une entrevue avec Jane Fonda; un reportage sur le Biafra, un an après; un entretien avec Jean-François Revel, auteur du livre "NIMEX ni Jésus".

Plus de 300 représentants des 125 collèges communautaires du Canada se réuniront au Château Laurier d'Ottawa, aujourd'hui, demain et jeudi, pour décider de la formation d'une association nationale qui répondrait aux besoins du mouvement des collèges communautaires.

Le FRAP fait une évaluation de la campagne

Les comités d'action politique du FRAP dans les divers quartiers de Montréal se réuniront, au cours de la semaine, pour faire le point sur la situation du FRAP et pour évaluer leur participation à la récente campagne électorale.

Une synthèse de ces évaluations sera soumise aux membres du Conseil permanent du FRAP qui tiendra une réunion dimanche prochain; une déclaration devrait être rendue publique au début de la semaine prochaine.

Ces réunions des CAP amorcent chez les membres de ce mouvement un débat sur son orientation politique à venir; à ce sujet, un congrès spécial aura lieu à la fin de janvier.

Les prochains mois seront donc consacrés, à l'intérieur de ce nouveau mouvement politique, à une réorientation qui suscitera des débats pour le moins assez vifs.

Protéger sa maison est une économie

LES GOUTTIÈRES HO-DO

sans joint

installée exclusivement par

PRIMEAU MÉTAL

sont la meilleure protection.

Émaillé, galvanisé, cuivre.

Estimation gratuite

Montréal et Banlieue 322-4160

Québec et Banlieue 872-9244

Hull et Banlieue 776-2549

Ottawa et Banlieue 822-2549

Cornwall et Banlieue 933-2549

Comme remboursement

La Ville augmentera de 0.63 p.c. sa contribution aux caisses de retraites

par Jean-Luc Duguay

La ville de Montréal haussera de 0.63 p.c. sa contribution aux caisses de retraite de ses employés jusqu'à remboursement des \$20 millions qu'elle a été dispensée de verser d'avril 1968 à avril 1970.

Cette entente a été approuvée hier par les membres de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de Montréal (4.900 membres), lors d'une assemblée générale.

Les trois autres groupes impliqués (les pompiers, les cols blancs et les manuels) n'ont pas encore ratifié l'accord qui met fin à un long conflit remontant à décembre 1968.

Le directeur de l'ARBPM, M. Roger Lasnier, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que l'entente, conclue le 29 octobre, n'était pas tout à fait satisfaisante mais que, dans les circonstances, elle était la meilleure possible.

M. Lasnier a dit que l'ARBPM aurait préféré un remboursement complet avec intérêts mais qu'après consultation avec des actuaires, elle avait décidé d'accepter les termes de l'accord qui lui a été proposé.

Le directeur de l'ARBPM n'a pas voulu dire combien d'années il faudrait avant que l'Association ait récupéré les \$6 millions qui lui reviennent. Il a expliqué que tout dépendait de l'augmentation de salaire des policiers au cours des années à venir.

Mais il est peu probable que l'ARBPM aura recouvré les \$6 millions avant une quinzaine d'années au moins. La ville versera dorénavant 11.63 p.c. aux caisses de retraite plutôt que 11 p.c.

Le conflit des caisses de retraite a éclaté en décembre 1968 à la suite de l'adoption du bill 295 qui libérait la ville de Montréal de l'obligation de contribuer aux fonds de ses employés pendant les exercices financiers de 1968-1969 et 1969-1970.

Les employés municipaux avaient alors décidé de faire front commun, menaçant même, dans le cas des cols blancs

et des manuels, de faire la grève si l'hôtel de ville se prévalait de la nouvelle loi.

Une entente était intervenue le 24 janvier 1969 par laquelle la ville donnait aux syndicats impliqués la promesse écrite de verser les \$20 millions sous

forme d'obligations.

M. Lasnier a déclaré hier que cette entente n'avait aucun caractère juridique et qu'elle n'avait pas été appliquée. Il a expliqué que les parties n'avaient

Suite à la page 6

FIANCÉS, MARIÉS, SEXOLOGUES, ÉDUCATEURS

Le vrai visage de la sexualité

Dr Raymond Genest et
Prof. Brigitte Ouellette

TRAITÉ DE SEXOLOGIE

10 Fascicules détachés

Prix \$3.00 chacun

- 1 Histoire des coutumes sexuelles de l'humanité.
- 2 et 3 Anatomie et physiologie du système reproducteur humain.
- 4 La relation sexuelle.
- 5 La contraception.
- 6 La ménopause et l'andropause.
- 7 et 8 L'éducation sexuelle des enfants et des adolescents.
- 9 Psychologie comparée de l'homme et de la femme.
- 10 Propos d'un conseiller matrimonial.

LES ÉDITIONS RAYMOND GENEST INC.

3535, McCarthy,
St-Laurent, Montréal 388.
334-6971 ou 581-1776

Devant le comité du Sénat

Des assistés revendiquent le revenu minimum garanti

Dans un mémoire qu'il doit présenter aujourd'hui au comité sénatorial sur la pauvreté, M. Paul De Boies, président du Comité des assistés sociaux du Québec, réaffirme avec force le droit "absolu et fondamental" au travail pour tout citoyen et le droit à un revenu minimum garanti.

M. Paul De Boies qui est lui-même un assisté social, s'est fait connaître par les quelques grèves de la faim qu'il a menées depuis quelques années pour appuyer diverses revendications des assistés sociaux québécois dont le nombre s'élève à 600.000.

Après avoir précisé que le mémoire a été préparé par des assistés sociaux

et non par des travailleurs ou animateurs sociaux, M. De Boies décrit ce qu'il appelle le phénomène de sous-prolétariat qui touche un large secteur de la population québécoise, en particulier les chômeurs et les assistés sociaux: "Rejet du monde du travail, rejet du marché de la consommation des biens utiles, rejet du monde des loisirs organisés, rejet du monde de la culture, rejet du monde de l'activité politique et de la responsabilité civique, rejet du monde de la propreté personnelle, de celui de l'habitation décente, etc."

Cette situation d'assujettissement et de dépendance est d'autant plus grande.

Suite à la page 6

Vous avez
jusqu'au
13 novembre
pour acheter
des Obligations
d'épargne du Canada
sans payer
l'intérêt couru.

Entrez nous voir ou appelez-nous!

Greenshields

Incorporated

4, Place Ville-Marie
Tél.: 861-3831



par ses • PERFORMANCES

• SA SÉCURITÉ

• SON ÉLÉGANCE

• SON CONFORT

• SA ROBUSTESSE

• SA TECHNIQUE

• SON PRIX (\$2,595.00)*

LA PEUGEOT 304

RÉPOND AU BESOIN D'UNE ÉPOQUE

EN DÉMONSTRATION AUX

GRANDS GARAGES DU QUÉBEC

306 EST, RUE SAINT-ZOTIQUE

TEL.: 273-9105

* ÉQUIPEMENT COMPLET ET ACCESSOIRES INCLUS SAUF RADIO.

éditorial

L'identification des citoyens dans une société démocratique

Le ministre de la justice du Québec a annoncé ces jours derniers son intention de proposer au conseil des ministres un projet de législation pour instaurer la carte d'identité obligatoire, avec nom, adresse, photographie et empreintes digitales, pour tous les citoyens. M. Choquette a expliqué que c'est la crise qui a éclaté au Québec avec les enlèvements qui a fait germer cette idée. C'est un sujet dont on a souvent discuté depuis une dizaine d'années, mais des gens se sont énergiquement opposés à une telle mesure au nom des droits de l'homme et par crainte de l'avènement d'un État policier.

La carte d'identité obligatoire peut être utilisée pour diverses fins. On l'a surtout réclamée ces dernières années comme moyen d'empêcher les fraudes électorales et notamment les suppositions de personnes. A Montréal, lors de la réforme du régime d'administration municipale après 1960, le Parti civique avait décidé de consulter les électeurs; aux élections de 1962, un référendum invitait les Montréalais à se prononcer, et 75 pour cent des voteurs ont approuvé la carte obligatoire.

En 1967, le bill de Montréal demandait à la législature d'insérer dans la charte de la métropole un article prévoyant l'imposition de la carte d'identité, avec photographie, pour les élections montréalaises. Cependant, devant le comité des bills privés, le maire Drapeau expliqua que les contribuables anglophones et néo-canadiens étaient en général opposés à ce changement, et que si on adoptait cette forme d'identification, beaucoup de gens s'abstiendraient de voter.

Le comité parlementaire raya donc l'article du bill, mais la charte fut tout de même amendée pour rendre l'identification obligatoire lors du vote, au moyen d'autres documents, comme le passeport canadien, le certificat de citoyenneté, la carte d'assurance sociale ou le permis de conduire.

Si l'on en croit M. Choquette, les documents qu'on a jugés acceptables comme pièces d'identité pour les élections municipales ne le sont pas pour les besoins de l'action policière et judiciaire. Le ministre a rappelé que dans la région de la Communauté urbaine de Montréal, selon un rapport du conseil de sécurité de la CUM, une faible proportion des criminels sont condamnés par les tribunaux; la proportion serait de 10 pour cent pour les crimes contre la propriété, et de 20 pour cent pour les crimes contre les personnes.

Cette situation déplorable, le ministre de la justice l'attribue à l'insuffisance de notre équipement et de nos méthodes pour lutter contre le crime. Or, l'avènement d'un nouveau type de criminalité, le terrorisme, accentue encore ces déficiences. M. Choquette a dit qu'à son avis l'appareil policier n'est

pas suffisamment renseigné sur la présence des individus dans les différents quartiers de Montréal, et dans la province en général.

La solution des crimes et la capture des criminels sont évidemment nécessaires à l'ordre social, et la police doit avoir les instruments voulus pour faire son travail. Ce but est tout aussi important que l'intégrité du vote aux élections. Mais beaucoup de gens qui déplorent l'impunité des criminels, comme ils dénoncent les fraudes électorales, ne sont pas prêts à accepter un instrument de contrôle comme la carte d'identité obligatoire, parce qu'ils craignent que ce soit une source d'ennuis pour les gens honnêtes, et même une menace à la liberté des citoyens.

Lors du débat à Québec en 1967, au sujet de l'établissement de la carte d'identité obligatoire pour les élections montréalaises, le premier ministre Johnson avait déclaré qu'une telle pièce d'identification obligatoire pourrait être opportune afin de contrôler l'âge de ceux qui entrent dans les débits de boissons alcooliques, on pourrait en dire autant pour l'entrée dans les cinémas lorsque les films à l'affiche sont interdits aux moins de dix-huit ans.

D'ailleurs, ceux qui conduisent une automobile doivent avoir leur permis de conduire et sont tenus de le produire à la demande d'un policier. L'obligation de s'identifier est donc déjà entrée dans nos mœurs. L'on doit admettre qu'avec l'augmentation de la criminalité et la recrudescence du terrorisme qui est apparu chez nous depuis quelques années déjà, le travail efficace de la police peut exiger que tous les citoyens soient tenus de s'identifier et de porter avec eux constamment des pièces d'identification satisfaisantes.

Il s'agit de savoir jusqu'où l'on doit aller dans cette voie. M. Choquette voudrait une carte portant photographie et empreintes digitales. La photographie permet un contrôle facile, à condition que les cartes soient renouvelées de temps à autres, car les physiologies changent avec l'âge; d'autres changements peuvent modifier l'apparence: barbe, moustache, postiches. De même si l'on veut un dossier à jour, il faudrait que les citoyens obtiennent de nouvelles cartes chaque fois qu'ils changent d'adresse, ce qui est fréquent à Montréal.

Inclure dans une telle pièce d'identification les empreintes digitales paraît à première vue exagéré. Il est vrai que c'est un moyen d'identification qu'on ne peut pas fausser, et que les autorités ont raison de tenir un fichier des empreintes digitales des criminels. Toutefois, la vérification est plus compliquée que celle d'une photographie. Ce n'est pas seulement en voyant une carte où

apparaissent une ou des empreintes qu'on peut vérifier l'identité d'une personne. De plus, l'enregistrement des empreintes digitales comporte une sorte de stigmatisation qui répugne aux gens parce que ce procédé d'identification est lié au crime.

M. Choquette a commandé une étude aux conseillers de son ministère dans le but de soutenir sa proposition au conseil des ministres. Cette étude est donc orientée d'avance. Ne conviendrait-il pas d'associer à cette étude des citoyens impartiaux indépendants du gouvernement?

La carte avec l'adresse est peut-être nécessaire: un tel répertoire permettrait l'établissement et la tenue à jour d'une liste électorale permanente, pourvu que les gens soient tenus de signaler leurs changements d'adresse; cette liste permanente utilisable à toutes les élections aux divers niveaux de gouvernement atténuerait le coût de la carte obligatoire.

D'autre part, il est possible que les cartes déjà en cours, comme le numéro d'assurance sociale ou la carte du régime d'assurance-maladie soient suffisantes comme pièces d'identité. Sur ce point, on peut reprocher au gouvernement du Québec d'avoir adopté les numéros déjà émis par le gouvernement fédéral. La compétence constitutionnelle du Québec en matière d'assurance-maladie est un peu moins évidente que si les numéros d'inscription étaient distincts de ceux de l'assurance sociale fédérale.

L'on doit se demander si la période de crise actuelle, avec le traumatisme social causé par les enlèvements, est un moment approprié pour l'adoption d'une législation de cette importance. Le gouvernement peut profiter de l'émoi de la population pour imposer la mesure que propose M. Choquette, mais si on va trop loin et si la réaction du public est négative devant l'universalisation des dossiers avec empreinte digitale, l'efficacité même de cette méthode d'identification peut être compromise.

Au lieu d'agir avec trop de hâte, le gouvernement ferait mieux d'étudier la question à loisir. Un examen de quelques mois n'aurait rien de désastreux car il ne s'agit pas d'une réforme tellement urgente. L'on peut admettre sans difficulté le principe que les gens soient obligés de s'identifier à la demande d'un policier. Mais quant à l'imposition de tel ou tel moyen d'identification, c'est autre chose et il y a matière à discussion. Il faudrait d'abord savoir si l'adresse complète et exacte est vraiment nécessaire, et ensuite s'il faut aussi la photographie. Quant aux empreintes digitales, cela paraît vraiment excessif pour les vérifications courantes d'identité.

Paul SAURIOL



— Je ne suis pas le journaliste Pelletier

Un cas intéressant: la DOSCO

Le bilinguisme dans l'entreprise

par ROGER R. MARTIN,
vice-président au personnel de la DOSCO

M. Martin présentait vendredi dernier une communication devant l'Association des professeurs de français (langue seconde) de Montréal. Il a traité à cette occasion des rapports entre l'enseignement des langues et la politique linguistique des entreprises. On lira ci-dessous le texte de cette communication. On notera, entre autres, que contrairement à une impression qui aurait pu se dégage d'un compte-rendu (*Le Devoir*, 7 novembre) résumant des propos qui faisaient suite à la lecture du texte, le conférencier n'a en aucune manière voulu cautionner, directement ou autrement, le recours à la violence comme moyen de promotion du français ou du bilinguisme. Les sous-titres sont du *Devoir*.

J'ai l'intention de faire mon exposé en posant tout d'abord quelques principes constituant une ébauche de politique linguistique pour l'entreprise au Québec:

- 1) le bilinguisme dans l'entreprise, c'est la possibilité pour chacun de travailler dans sa propre langue, ce sont tous les textes et documents officiels bilingues;
- 2) le principe du français langue de travail, c'est la possibilité pour les francophones de travailler dans leur langue;
- 3) le degré de bilinguisme en milieu de travail doit être fonction du degré de scolarité des salariés et de leurs responsabilités;
- 4) en règle générale, l'unilinguisme ne devrait se retrouver qu'au niveau des fonctions d'exécution, et il devrait, sauf exception, interdire l'accès aux fonctions de maîtrise et de cadres;
- 5) les communications internes se font dans la langue choisie par le signataire; les communications externes, dans celle du client.

L'expérience de la Dosco

Il s'agit d'amener l'entreprise à être vraiment bilingue. Il est évident que l'on travaillera principalement en français ou en anglais selon la composition linguistique du personnel et du milieu ambiant. C'est ainsi qu'à la Dosco, pour ce qui est de l'avenir prévisible, on peut dire que notre personnel travaillera surtout en français à notre complexe de Contrecoeur, en anglais à notre usine d'Étobicoque, en Ontario, dans les deux langues, mais avec progrès accéléré, à nos bureaux administratifs de Montréal, à notre complexe de Montréal et à l'usine Truscon, de Ville LaSalle. A long terme, cependant, il est à prévoir que l'on en arrivera à travailler surtout en français au Québec, et en anglais, en Ontario.

Au moment de l'acquisition de la DOSCO par la SIDBEC à la fin de 1968, nous nous trouvions, sauf pour notre lamproie de Contrecoeur, en présence d'une entreprise nettement anglophone. On y comptait en effet 1.303 unilingues, pour la plupart de langue anglaise, contre 1.117 bilingues, pour la plupart des francophones contraints de travailler le plus souvent en anglais. Les proportions étaient sensiblement les mêmes au niveau des cadres que pour l'ensemble de notre effectif.

En avril 1970, donc en moins de deux ans, renversement de la situation: nous comptons alors 1.348 bilingues contre 1.190 unilingues, tandis qu'au niveau des cadres le rapport

était de 376 bilingues contre 283 unilingues. Ce changement, nous l'avons obtenu à la fois au moyen de cours de langue seconde, destinés principalement aux anglophones et par une politique de recrutement accordant nettement la préférence aux candidatures bilingues.

On dit que la solution même d'un problème en crée souvent d'autres. C'est précisément ce que nous avons décelé chez nous avec notre programme linguistique. En effet, nous nous rendons compte qu'au fur et à mesure que les unilingues anglophones apprennent correctement la terminologie du métier et de la technique de la métallurgie, un grand nombre de francophones se trouvent abandonnés par notre caravane linguistique, avec le français ou même le jargon. Nous avons donc renforcé nos services français de rédaction technique et de traduction, de manière à répandre dans notre entreprise l'usage d'une langue de la sidérurgie qui soit en même temps conforme au génie de la langue française et à la technologie nord-américaine.

Il faut bien admettre que l'anglais parlé et écrit au sein de l'entreprise est généralement de meilleure qualité que le français. Cela tient à la fois, d'une part, aux difficultés et à la rigueur inhérentes à la langue française, et d'autre part, à l'extrême souplesse de l'anglais, ou plus précisément de l'américain. C'est tout à la fois un drame et un défi que d'avoir à exploiter une entreprise en français international au sein d'un océan anglophone. Avec quelque cinq ou six millions de parlant-français qui ont déjà pour un grand nombre de graves problèmes d'expression, nous ne pouvons nous payer le luxe de créer, ou de perpétuer, un dialecte qui nous couperait de la francophonie et nous isolerait davantage face à nos puissants voisins d'Amérique du Nord.

Le rôle des professeurs de français

Voilà pourquoi, à mon avis, il n'appartient pas aux professeurs de français d'enseigner présentement une langue qui convienne à l'entreprise ou qui reflète le milieu québécois. Respectueux de leur discipline, ils doivent enseigner le français universel, sous réserve des adaptations que peuvent imposer la technologie et le contexte nord-américains. C'est bien plutôt à l'entreprise qu'il revient, en collaboration avec le monde de l'enseignement et les organismes compétents, de se mettre à l'heure de la francophonie, dont le cœur demeure

re toujours, sauf erreur, le Paris intellectuel.

Qu'on me comprenne bien, cependant: il ne s'agit pas dans mon esprit d'une question d'accent, mais bien plutôt du respect du génie d'une langue. Il ne s'agit pas de penser en anglais avec l'accent du Parigot. Et nous ne voudrions surtout pas que vous nous envoyiez, en usine comme au bureau, de jeunes bilingues prétentieux qui viendraient nous casser les pieds et les oreilles avec des intonations étrangères au milieu. Nous avons trop connu de ces bilingues du "bonjour-bonsoir" qui affectent de mépriser l'accent des Canadiens-français pour n'avoir pas à parler leur langue.

J'ajouterais que les anglophones bilingues qui n'ont pas de dons de polyglotte, devront apprendre l'humilité qui à toujours été le lot exclusif des francophones bilingues, c'est-à-dire renoncer pour la plupart d'entre eux à la perfection dans l'expression. Tout ce que l'entreprise peut exiger d'eux, c'est une bonne compréhension de la langue seconde, car, à mon avis, le bilinguisme, c'est, à la limite, la possibilité pour chacun de s'exprimer dans sa propre langue et d'être compris de ses interlocuteurs. Cette conception du bilinguisme a au moins le mérite de faire tomber bien des inhibitions et de permettre l'acquisition d'une langue seconde d'une manière, comme on dit aujourd'hui, "décontractée".

Les experts nous disent que la motivation est un élément essentiel de réussite dans l'apprentissage d'une langue seconde. Je pense que les anglophones ne devraient pas plus se voir forcés d'apprendre le français par la menace des bombes ou d'un plafonnement de leur carrière, que les francophones l'ont toujours été pour pouvoir comprendre les directives de leur "boss" et gagner leur vie.

Le drame québécois, c'est que des générations de travailleurs qui n'avaient même pas le minimum de scolarité nécessaire pour vivre convenablement leur culture, ont dû consentir à l'abandonnement de leur langue pour des raisons d'ordre purement économique, alors que leurs employeurs, mieux instruits, à qui l'apprentissage d'une langue seconde aurait permis de participer à une deuxième culture sans risque pour leur langue maternelle, ont refusé systématiquement de consentir ce petit effort intellectuel qui leur aurait valu des avantages d'ordre non seulement pratique, mais aussi éminemment culturel. C'est ainsi que les uns s'amputaient involontairement sur le plan linguistique, tandis que les autres s'amputaient volontairement sur le plan culturel.

Ce qui m'inquiète, c'est que cette erreur de notre histoire semble en train de se répéter, mais à l'inverse. En effet, au moment où les cadres anglophones se précipitent sur les écoles de langues, trop de francophones boudent de plus en plus l'apprentissage et l'usage de la langue seconde. Et le plus paradoxal, c'est que ceci se produise à une époque

Suite à la page 6

bloc-notes

La présence des forces armées au Québec

La résistance suscitée dans plusieurs milieux par la proclamation de la loi des mesures de guerre a pu donner l'impression que certains objecteurs en avaient contre l'idée même d'une participation des forces armées à la solution de la crise déclenchée par l'enlèvement de MM. Cross et Laporte. Telle ne fut jamais notre position. Nous fûmes dès le début contre le recours à la loi des mesures de guerre, car nous estimions qu'il s'agissait là d'une réponse disproportionnée à la nature du mal et que les autorités créaient ainsi un précédent très dangereux. Nous appuyâmes cependant sans réserve, dès le 16 octobre dans un article écrit avant que ne soit proclamée la loi des mesures de guerre l'idée d'une participation limitée des forces armées au travail d'une force policière visiblement débordée et exténuée de fatigue. Pareil concours, sollicité par Québec en vertu de la loi de la défense nationale, nous paraissait alors utile et nécessaire. Il le sera encore pendant un certain temps, c'est-à-dire aussi longtemps que ne seront pas revenues des conditions permettant à la police d'accomplir normalement son travail.

La présence des forces armées sera d'autant plus facilement acceptée que, dans l'ensemble, les militaires qui assurent depuis quelques semaines la protection des chefs politiques et des édifices et lieux publics ont généralement eu un com-

propos d'actualité

"Le développement du commerce des produits agricoles est dû en partie à des baisses de la production de certains produits dans les pays importateurs, alors que, pour certains produits, la demande à la consommation s'est accrue proportionnellement davantage que la production. Les prix et la valeur des exportations de quelques produits se sont également améliorés par suite de la mise en oeuvre d'accords ou d'arrangements internationaux."

FAO, Rapport et perspectives sur les produits, 1969-70

portement qui leur fait honneur. En plus de nos observations personnelles, nous avons recueilli à ce sujet d'autres nombreux témoignages. Tous s'accordent à reconnaître que les militaires qui sont présentement en service au Québec ont fait preuve d'une discipline, d'une correction, voire d'une cordialité de bon aloi, qui leur ont gagné la sympathie des citoyens.

Ces constatations ne changent rien au problème politique soulevé par la proclamation des mesures de guerre. Elles n'effacent aucunement le désir que nous éprouvons de voir notre société reprendre le plus tôt possible son existence normale. Le mandat extraordinaire confié aux militaires ces dernières semaines aura néanmoins été pour tous l'occasion de mesurer de près l'excellente formation qui est donnée, dans ce pays, aux membres des forces armées.

On aura également remarqué que, pendant toute cette longue crise, aucun chef militaire n'a laissé échapper la moindre déclaration qui eût pu contribuer à envenimer les choses. Les responsables des forces armées ont, au contraire, observé une discrétion si exemplaire qu'on a pratiquement oublié qu'ils devaient être présents quelque part. On retiendra, de ce séjour extraordinaire des militaires parmi nous, qu'une tâche délicate et explosive fut accomplie par eux avec tact et efficacité et que leurs chefs ne furent sûrement pas étrangers à cette performance.

Claude RYAN

Les caisses municipales

M. Lucien Saulnier a déjà souligné dans le passé qu'il était inconcevable, en bonne administration, de traiter des dépenses courantes comme des dépenses d'immobilisation et de payer à plus long terme des obligations qui doivent être réglées à même les revenus courants. La seule dérogation qu'il avait semblé tolérer consistait à arrondir les revenus de la ville en vendant chaque année des terrains, méthode de financement exceptionnelle, à son avis, et tout compte fait de moins en moins profitable avec les années.

Une brèche importante vient d'être faite dans cette politique. La ville est prête à payer, sur une période de plusieurs années, des contributions de retraite de l'ordre de \$20 millions, dont le gouvernement de Québec l'avait dispensée, mais que MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier s'étaient engagés

à payer quand même aux employés municipaux, sous forme d'obligations. Cette dernière formule, qui avait à l'époque été tenue secrète, n'a finalement pas été retenue mais l'administration municipale a trouvé un autre mode de paiement acceptable aux employés.

Si Montréal avait alors versé ces contributions, comme la loi l'y obligeait, il aurait fallu augmenter les taxes. La ville a préféré demander à l'Assemblée nationale d'en être dispensée, ce qui donna lieu au bill 295. Finalement, la ville paiera quand même, sauf que le poids de cette obligation financière sera reporté sur les années à venir et donc sur les prochaines administrations.

Cette décision devait être prise sans tambour ni trompette. C'est néanmoins une somme de \$20 millions que les contribuables devront payer. Une municipalité de banlieue s'est déjà fait vitupérer pour avoir tenu une cloison peu étanche entre ses dépenses courantes et ses dépenses d'immobilisation. L'administration de Montréal est à l'abri de ces excès, les contribuables ne seront pas à l'abri de la facture.

Le rapport Raynaud

Entre-temps, on attend toujours la publication du rapport Raynaud sur ce même problème des caisses de retraite. L'entente intervenue entre la ville et ses employés peut en effet être remise en question par ce rapport. L'administration Drapeau-Saulnier voulait qu'à l'avenir la ville n'ait pas à verser de contributions annuelles aux caisses mais soit simplement tenue de payer ce qui chaque année serait nécessaire au versement des pensions.

Les syndicats des policiers, des pompiers, des employés manuels et des fonctionnaires s'opposent à cette formule. On ignore quelles seront les recommandations du comité Raynaud. S'il conclut au maintien du statu quo, Montréal devra payer comme avant; s'il accepte la formule proposée par la ville, ce sera alors à Québec d'en décider. Dans le premier cas, le fardeau fiscal ne pourra être soulagé; dans le second, c'est le fardeau syndical et politique que Québec devra soulever.

J.-C. LECLERC

Le prix des médicaments

Dans une étude qu'il a faite pour le compte de la Commission Nep-

veu-Castonguay, le professeur François-D. Lacasse vient de rappeler aux Québécois qu'ils paient trop cher pour les médicaments et les prothèses. Et il en attribue particulièrement la cause à la réglementation des professions.

Nous n'entendons pas commenter ici cette étude du professeur Lacasse. Nous ne permettrons, cependant, de souligner à notre tour l'urgence qu'il y a de résoudre ce problème. Surtout, au moment où nous nous engageons dans un régime d'assurance-maladie universel.

L'Etat qui, à plus ou moins brève échéance, sera amené à inclure les médicaments dans le régime d'assurance, doit songer dès maintenant à régulariser la situation. L'extension de l'assurance à ce secteur doit se faire le plus économiquement possible. La mesure sociale devra profiter avant tout à la population et non aux producteurs ou distributeurs de médicaments.

A cet effet, il faudrait commencer sans tarder les discussions avec les médecins et les pharmaciens pour établir des équivalences entre produits et prévoir des prescriptions de remèdes sous des noms génériques, du moins dans la mesure du possible. On a mis une politique du genre en application dans la province ontarienne sur une base volontaire et on espère ainsi économiser des millions de dollars. Au Québec même, comme nous l'avons déjà souligné, une société privée d'assurance a déjà conclu un accord à peu près semblable avec la presque totalité des pharmaciens de la province.

Il faudrait également noter que l'Association des hôpitaux de la province de Québec applique déjà, depuis quelques mois, une politique de regroupement des achats qui vise à diminuer le coût des fournitures hospitalières. C'est particulièrement le cas dans les régions du Bas du Fleuve, du Nord-Ouest, de Québec, des Cantons de l'Est et de la Mauricie. En négociant ainsi les prix sur une base plus large on estime avoir réalisé déjà une économie de quelques centaines de milliers de dollars.

Cette opération de regroupement des achats est destinée à prendre encore plus d'ampleur dans les mois à venir et les économies réalisées ne seront plus de l'ordre de milliers mais de millions de dollars.

Les expériences du secteur privé de l'assurance et de l'Association des hôpitaux du Québec devraient comporter d'utiles leçons pour le gouvernement. Ce dernier serait bien avisé de consulter ceux qui les ont réalisées avant d'arrêter lui-même sa propre politique.

Vincent PRINCE

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le livre du professeur Tremblay

Le Canada: un marché commun contre nature?

par CLAUDE LEMELIN

On a fait des gorges chaudes lorsque l'ancien ministre des finances, Me Mario Beaulieu, a proposé que le Québec, après avoir accédé à l'indépendance, forme un marché commun avec les États-Unis. L'idée a paru si énorme, si saugrenue, qu'à peu près personne n'a songé à en faire sérieusement l'examen, ni même à l'ajouter aux deux options politiques qui se disputent l'adhésion des Québécois.

Mais voilà qu'un économiste, au surplus professeur à l'université de Montréal, prétend fournir à la thèse de Me Beaulieu ses lettres de créances académiques. Dans un essai qu'il vient de publier aux Éditions du Jour (1), Rodrigue Tremblay soutient que "le retrait du Québec du marché commun canadien pour adhérer au marché commun Québec-États-Unis, loin d'affaiblir l'économie québécoise et d'abaisser le niveau de vie de ses habitants, se solderait par un gain économique net." De plus, "seul un gouvernement québécois muni de tous les pouvoirs d'un État moderne normal pourra exercer sur les entreprises qui opèrent au Québec, qu'elles soient francophones, anglo-canadiennes ou américaines, l'influence déterminante pour qu'elles placent les intérêts de la majorité du pays au premier plan."

Aucun doute ne subsiste donc plus dans l'esprit du professeur Tremblay, c'est Mario Beaulieu, et non René Lévesque ou Robert Bourassa, qui tient "la solution globale" des problèmes du Québec. "Toute personne qui perçoit et comprend le pourquoi d'une telle situation (celle faite aux francophones), nous apprend en gros caractères, ne peut honnêtement favoriser le maintien du statu quo." L'indépendance, dans un marché commun avec les États-Unis, est donc "le défi à relever". Et l'auteur — "un des économistes nord-américains les plus brillants," nous assure sans fausse modestie la page couverture — aurait manqué "à son devoir d'homme de science" à la recherche de la vérité et de citoyens québécois "s'il avait eu la prudence de ne pas publier l'indépendance et le Marché Commun Québec-États-Unis, ainsi que certains collègues le lui auraient conseillé."

Un pamphlet

Voilà qui en dit long sur le ton ronflant, teinté de boy-scoutisme, qui

marque ce pamphlet — car malgré les prétentions de son auteur, il s'agit bien davantage d'un pamphlet que d'une analyse scientifique. Le professeur Tremblay nous présente comme un "diagnostic global" une analyse sommaire de l'impact de la politique commerciale du Canada sur les industries manufacturières du Québec. Puis, il reprend à son compte certaines constatations de la commission Laurendeau-Dunton sur la discrimination économique dont sont victimes les Québécois francophones.

De ces deux éléments de la situation objective du Québec, qu'il considère comme fondamentaux, l'économiste tire des conclusions fort audacieuses, qu'il reprend ad nauseam de chapitre en chapitre (la plupart comptent d'ailleurs une dizaine de pages à peine). Ces répétitions sont agaçantes: à force de trop vouloir persuader, le professeur Tremblay rend sceptique. On relit donc ce qui précède. Certaines conjectures paraissent alors fragiles ou incertaines, des

raisonnements trop courts, quand il ne s'agit pas de non-séquences. Sans doute une analyse plus complète et plus rigoureuse pourrait-elle renforcer nombre d'arguments. Mais telle qu'elle nous est présentée, la thèse du professeur Tremblay, bien que séduisante, n'est pas obvie.

Un constat difficile à réfuter

Dans tout cela, néanmoins, il y a un constat que les fédéralistes de tout acabit auront bien du mal à réfuter. C'est que la participation du Québec au marché commun canadien, tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle, est un pis-aller: elle dessert les intérêts économiques des Québécois, tout en favorisant à leurs dépens ceux des Ontariens. Nombreux sont ceux qui l'avaient pressenti; le profes-

seur Tremblay commence à le démontrer, en examinant la tarification douanière du Canada et en reliant celle-ci à la structure de la production manufacturière en Ontario et au Québec. C'est l'aspect le plus original de l'ouvrage: c'est également celui dont les implications politiques sont les plus percutantes.

L'analyse est fondée sur une étude entreprise au département de science économique de l'université de Montréal. On a calculé d'abord le tarif "réel" de la douane canadienne s'appliquant aux diverses catégories de produits manufacturiers. Ce concept, inventé par l'économiste canadien Clarence Barber, ajoute au tarif "apparent", qui frappe directement le produit et est spécifié par la loi, le plus ou le moins de protection contre la concurrence étrangère provenant des tarifs qui frappent les matières premières, l'outillage, ou les biens semi-finis entrant dans la fabrication de ce produit.

Cette analyse a d'abord permis de constater que la moyenne des tarifs réels (30,6%) est beaucoup plus élevée au Canada que la moyenne des tarifs apparents (16,0%). Puis, on a comparé le taux de protection douanière dont bénéficient les 53 industries les plus protégées au Canada au taux de concentration de chaque production au Québec et en Ontario. Le résultat de cette comparaison est capital: tout le reste en dépend.

"L'Ontario possède un nombre disproportionné d'industries pour lesquelles la protection tarifaire réelle est très élevée à l'intérieur de l'Union canadienne..."

"Sur 53 groupes de produits jouissant d'une protection tarifaire réelle égale ou supérieure à la moyenne, l'Ontario était fortement représenté (c'est-à-dire avait une production dans ces secteurs qui dépassait celle du Québec) dans 36 groupes, alors que le Québec ne possédait que 13 groupes. Quatre groupes de produits fortement protégés au Canada étaient à peu près également répartis dans les deux provinces."

"Fait intéressant, dans huit des 36 industries fortement protégées localisées en Ontario, il n'y avait pas de contrepartie digne de mention au Québec."

"En résumé, donc, l'Ontario peut compter sur 68% des industries les plus hautement protégées au Canada, le Québec sur 24%, alors que 9% sont également réparties dans les deux provinces."

De ces faits, qui lui paraissent découler inéluctablement de la formation d'un marché commun "contre nature", puis-que celui-ci vise à substituer un mouvement d'est en ouest à des courants commerciaux qui s'orientent naturellement du nord au sud, le professeur Tremblay conclut ensuite:

● que la politique douanière du Canada (qu'il tient implicitement responsable des tarifs imposés par Washington sur les produits québécois) restreint les industries du Québec à l'étroit marché canadien, ce qui les oblige à produire en série courte une gamme trop large de produits; d'où faible productivité et bas salaires;

● que cette politique contraint les Québécois à acheter les produits manufacturés en Ontario, à des prix d'autant plus élevés que ces produits sont plus fortement protégés; ils subventionnent ainsi le niveau de vie des Ontariens, car leurs salaires sont plus élevés, bien qu'ils doivent payer les mêmes prix que les Québécois pour leurs propres produits et ceux de ces derniers;

● que leur participation au marché commun canadien, en conséquence, coûte aux Québécois un minimum de deux milliards de dollars par année, "soit un minimum de \$335 pour chaque homme, femme et enfant du Québec".

Cette analyse, tout entière contenue dans les chapitres deux et trois, enrichit notablement le dossier économique de l'indépendance du Québec. Car si les définitives de situation avaient longtemps diserté jusqu'ici sur les finances publiques, la fiscalité, le partage des compétences économiques, ils avaient quelque peu négligé la politique commerciale. Bien plus: la plupart des hommes politiques et des économistes s'inclinaient devant la présumée nécessité pour le Québec, de préserver ses liens commerciaux avec le reste du Canada — et cela, même lorsqu'ils étaient indépendantistes.

Les fédéralistes avaient beau jeu de prédire la pire des catastrophes économiques, advenant l'indépendance du Québec. C'est pourquoi René Lévesque, lorsqu'il a fondé le mouvement qui devint bientôt le Parti québécois, a cru nécessaire d'assortir son option souverainiste d'une quelconque association économique avec le reste du Canada. Les fédéralistes ont répliqué que les autres provinces se refusent à pareille association; et le Parti québécois, prisonnier de sa double option, ne pouvait que rétorquer que le reste du pays n'aurait pas le choix. De prime abord, l'analyse du professeur Tremblay donne raison au Parti québécois; mais en même temps, elle rend fort aléatoires les avantages qu'un Québec indépendant retirerait du maintien de ses liens commerciaux avec le reste du Canada.

Un continentalisme québécois

Mais c'est aller un peu vite en affaires que de préconiser, en conséquence de ce qui précède, la formation d'un marché commun entre le Québec et les États-Unis. C'est pourtant ce que fait le professeur Tremblay en reprenant à son compte, mais à l'échelle du Québec seu-



RODRIGUE TREMBLAY

INDÉPENDANCE ET MARCHÉ COMMUN QUÉBEC - ÉTATS-UNIS

COLLECTION/LES IDÉES DU JOUR

lement, l'argumentation des continentalistes canadiens.

Selon l'économiste, les industries d'exportation — papier, métaux primaires — n'en souffriraient pas, puisqu'elles écoulent déjà la plus grande partie de leur production à l'extérieur du Canada. Par contre, les industries qui dépendent à l'heure actuelle du marché canadien et dont plusieurs sont en déclin reprendraient rapidement du poil de la bête si elles pouvaient écouler leur production aux États-Unis, en particulier dans cet immense marché compris dans le triangle Chicago-Boston-Washington: "Même sans aucune rationalisation des procédés de production dans les industries québécoises du textile, du vêtement, du caoutchouc et des matières plastiques, de même que l'industrie des produits du cuir, les coûts de production et de transport favoriseraient le Québec, alors même que les tarifs américains offrent en général une plus grande protection que les tarifs canadiens."

Tout cela est fort plausible — encore que l'on puisse se demander s'il est sage de compter sur les industries du textile et du cuir pour assurer le plein emploi et des salaires convenables aux travailleurs québécois. Car même l'industrie américaine du textile est en crise, ne pouvant affronter sans accroissement des tarifs douaniers la concurrence des nouveaux pays producteurs, le plus souvent des pays sous-développés. Et ce n'est guère une industrie de pointe: les salaires qu'elle verse à sa main-d'œuvre sont parmi les plus bas — comme au Québec. Un marché commun Québec-États-Unis changerait-il tout cela?

D'autres possibilités

Mais plus fondamentalement, pour réduire le handicap que représente pour le Québec la politique commerciale du Canada, d'autres aménagements sont concevables.

D'abord, on pourrait la changer, cette politique. Qu'arriverait-il si le Canada formait lui-même un marché commun avec les États-Unis? Tout en conservant leurs marchés canadiens, les entreprises québécoises auraient alors accès au grand marché américain. Ne serait-ce

pas là une "solution" préférable à celle préconisée par le professeur Tremblay? Sans aller jusque là, on pourrait modifier la structure des tarifs douaniers et lui adjoindre une planification des investissements manufacturiers qui tiendrait compte davantage des intérêts du Québec — comme d'ailleurs de ceux des provinces des Prairies et de l'Atlantique. Car le Québec n'est pas la seule région à se plaindre de la situation privilégiée faite à l'Ontario.

Ensuite, un Québec indépendant — comme d'ailleurs l'ensemble du Canada — pourrait opter pour une politique de libre-échange: abolir progressivement, et unilatéralement s'il le faut, ses tarifs douaniers sur les importations venant de tous pays. Cette politique réduirait considérablement le coût de la vie au Québec, puisque ses consommateurs s'approvisionneraient sur le marché mondial, au plus bas prix. Mais pour assurer le plein emploi, il faudrait alors planifier rigoureusement la production manufacturière, se spécialiser dans un petit nombre de produits capable de soutenir la concurrence internationale.

À bien des égards, ces diverses solutions au "problème économique" du Québec seraient plus avantageuses que celle du professeur Tremblay. Les deux dernières, par exemple, permettraient au Québec de réduire l'emprise du capital étranger sur son économie et d'élargir sa marge de manoeuvre en ce qui a trait à l'aménagement de celle-ci. Ce qui nous amène à souligner la principale faiblesse de l'argumentation présentée dans l'Indépendance et le Marché Commun Québec-États-Unis: la vision étiquée du phénomène économique qui l'a inspirée.

En effet, la thèse du professeur Tremblay repose entièrement sur l'examen d'un seul des trois grands secteurs de l'économie québécoise: l'industrie manufacturière. Or, depuis plusieurs années, ce sont les industries de services qui sont les plus importantes et les plus dynamiques. De plus, l'économiste examine deux seulement des facteurs qui déterminent l'expansion des industries manufacturières: la politique commerciale et la dimension des marchés. Nul part fait-on allusion à l'impact de ce marché commun — entre un éléphant et une puce d'ailleurs — sur la capacité d'entreprise, la propension à innover la structure industrielle, la répartition de la propriété et du contrôle des entreprises, la liberté de manoeuvre du gouvernement au Québec. Peut-on blâmer ceux qui craignent que la puce québécoise ne soit écrasée par l'éléphant américain? Même après l'expérience vécue par la souris canadienne?

La formation d'un marché commun Québec-États-Unis, tel que nous le présente le professeur Tremblay, entraînerait nécessairement le maintien des politiques de laisser-faire sur le gouvernement canadien. Elle perpétuerait l'emprise du capital étranger sur l'économie québécoise et l'incapacité de ses gouvernements à l'aménager conformément à la volonté des Québécois. Elle accélérerait la pénétration chez nous de l'éthique et des schèmes socio-culturels qui prédominent aux États-Unis.

Est-ce bien là ce que souhaitent les Québécois? Il est permis d'en douter.

(1) Indépendance et Marché Commun Québec-États-Unis, par Rodrigue Tremblay, 125 pages, Éditions du Jour, 1970.

Cheveux... Chevelure... Nous aimerions savoir



Pourquoi parler pour ne rien dire... avant un examen approfondi?

Il est certes normal que des personnes doutent et soient sceptiques en ce qui concerne la repousse des cheveux. Le Centre Capillaire Pierre le conçoit, l'admet et se range de votre avis.

Et nous alors?

Depuis 15 ans au service du public, nous sommes en permanente contestation avec nous-mêmes. Le Centre Capillaire Pierre utilise des chercheurs du Québec d'abord, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le tout est réévalué et mis en valeur par les Laboratoires Accurate de Montréal.

Que faire?

Une consultation initiale de 90 minutes ou plus déterminera la ou les causes du non remplacement de votre chevelure d'après le taux de leur chute, les soins à suivre, la durée de vos traitements, la discipline librement consentie, qui soient affirmatifs, servant à démontrer que vous êtes traitable et que cela en vaut la peine.

Scepticisme

Cela fait certes bien, de paraître ou d'être sceptique, néanmoins il faut faire la juste part des choses et ne pas confondre le scepticisme avec l'enté-

ment et l'ignorance héréditaire. Admettons en toute objectivité que la science et la biologie ne cessent de progresser. Que la cavité peut et doit être prévenue, si prise à temps par vous et par nous. Ne pas l'admettre serait refuser tout progrès. C'est aujourd'hui une réalité; il faut combattre cet effet destructeur d'une apparence physique amoindrie qui vieillit prématurément, et l'ignorer serait absurde. Si vous demeurez sceptique, grand bien vous fasse, mais cessez donc de glaner des avis professionnels à gauche et à droite qui sont habituellement donnés par des gens non qualifiés. Les "Guéris Tout" tels que moelle de boeuf, graisse d'ours, vaseline, sham-pooing spéciaux et autres divagations collectives ont causé plus de calvities accélérées que si rien n'avait été fait du tout.

Dans ce cas-là les regrets sont pour longtemps. Soyez surtout logique avec vous-même et pour vous-même, prenez conscience de votre réalité, soyez votre propre juge.

Les consultations sont privées et sur rendez-vous seulement.

RD
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, rue SHERBROOKE, angle Berri

SUITE 390 — sortie de Métro Sherbrooke

288-3823 — 288-3738

HEURES : de 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
samedi : 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

lettres au Devoir

Montréal, drôle de ville

Le résultat de l'élection municipale du 25 octobre à Montréal, réjouit les uns parce que, disent-ils, voilà enfin un gouvernement municipal "fort dans l'unité" qui nous assurera la stabilité et la sécurité. Les autres, et j'en suis, demeurent plutôt perplexes devant un tel résultat, et se demandent sérieusement si la démocratie n'est pas définitivement en péril dans notre ville.

Expliquons-nous: Montréal, une ville, un maire, un conseil municipal à l'école de l'unanimité, aucune opposition en son sein! La belle affaire! Lors de l'élection du 29 avril dernier au Québec, la parodie de démocratie qui s'est alors déroulée à notre insu nous a fait craindre une escalade de violence sans précédent. L'opposition était quasi inexistante à l'Assemblée Nationale (72 députés gouvernementaux, 36 seulement dans l'opposition), nous craignons donc qu'elle ne descende dans la rue et prenne, dans certains cas, la voie de la clandestinité. Nous n'avons rien d'un Gazon ou d'un Manolesco, mais nous savons ce qui est arrivé: l'affaire Cross-Laporte, l'assassinat de ce dernier, l'occupation militaire des rues de Montréal, la mise en vigueur de la loi des mesures de guerre, le règne de la terreur, de la panique, de la peur. Et dans un tel climat malsain, s'est déroulée l'élection municipale de Montréal.

L'histoire du 29 avril s'est répétée: la fumisterie de la Brink's, l'affaire de Lafferty et Harwood, le feuillet "Quoi de neuf?", la piastre à \$0,65, toute cette démagogie (et cette semence de peur) s'est transposée à travers l'armée dans nos rues, application de la loi des mesures de guerre, déclarations pour le moins intempestives de Jean Marchand, escalade verbale qui a suivi de la part de Jean Drapeau. Résultat? La peur a triomphé: 50% d'abstention au scrutin, dont un grand nombre de jeunes

désabusés à la suite de l'élection illusoire du 29 avril, aucune opposition à l'hôtel de ville, environ 18% de mécontents (ceux qui ont voté pour le FRAP et d'autres parmi les abstentionnistes) d'où beaucoup d'insatisfaction malgré une apparente et fragile unanimité. Malheureusement, il nous semble lointain le jour où le soleil brillera enfin sur Montréal, malgré l'optimisme débordant de M. Lucien Saulnier dans ses sens. Car tout esprit démocratique sait pertinemment qu'un gouvernement fort et efficace, quelles que soient ses idéologies, ne peut se passer d'une opposition saine et valable. Et à Montréal, l'opposition est maintenant réduite à rester dans la rue, à se confiner derrière le parapet des discussions privées et, pour certaines personnes trop impatientes, à prendre le dangereux chemin de la clandestinité, ce qui nous fait craindre d'autres heures sombres pour notre ville.

Décidément, l'optimisme n'est pas de mise dans les circonstances, car Montréal est devenue une drôle de ville, mais non une ville drôle. Loin de là! Le chômage continue d'augmenter et approche du pourcentage effarant de 10%, le nombre d'assistés sociaux ne diminue pas, au contraire! Les logements insalubres pullulent dans notre ville, mais on cherche désespérément les nouvelles H.L.M. Notre service de la voirie manque nettement de planification et, à l'approche de l'hiver, plusieurs de nos rues sont, toutes en même temps, de vastes trous de boue. Les détours ne se comptent plus, mettant à rude épreuve la patience et la courtoisie de nos automobilistes. On comprend alors qu'en prenant le métro ou l'autobus, on prend la vie du bon côté! Oui, l'hiver s'annonce très long, à Montréal.

M. Drapeau, vous avez beaucoup de pain sur la planche. Alors... bon appétit! Et gare aux indigestions! Jacques POIRIER, a.s.

Les français et les immigrants

Sans insister sur le ton généralement chauvin du dernier congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, on peut déplorer les positions discriminatoires adoptées en ce qui a trait à la langue qu'on voudrait imposer aux immigrants.

La SSJB ne devrait pas oublier que les immigrants qui viennent s'établir ici n'ont pas choisi spécifiquement le Québec mais le Canada. Si, en fin de compte, ils décident de rester dans cette province et postulent la citoyenneté, ils deviennent Canadiens et non pas uniquement Québécois.

Il serait bon de savoir aussi que ces gens quittent le plus souvent leur pays dans le seul but de se refaire une vie plus libre et plus engageante. En pleine connaissance de cause, ils fuient certaines contraintes politiques ou économiques, parce qu'ils les ont trouvées par trop dégradantes chez eux, mais ils ne s'attendent nullement à se voir imposer des contraintes tout aussi mesquines dans leur pays d'adoption.

Il suffit d'analyser les annales de l'histoire pour constater qu'il fut un temps, très récent d'ailleurs, où la soi-disant race des maîtres a essayé d'imposer sa langue impitoyablement aux pays soit

annexés, soit conquis. Le monde civilisé s'est élevé contre cette politique inflexible et parmi ceux qui, alors, ont protesté le plus, se trouvaient justement les Français.

Sages en effet étaient ceux, qui alors ont élevé la voix, surtout ceux qui ont protesté sincèrement, par conviction, sans arrière-pensée quelconque, car eux ils savaient pertinemment que ce n'est que par respect et par amour qu'on arrive vraiment à s'identifier à une langue autre que la sienne.

Il va sans dire qu'il n'est guère possible de respecter et d'aimer ce qui vous est imposé. De ce fait, il devient vain de vouloir légiférer afin de contraindre, car cela va à l'encontre du but même qu'on tente d'atteindre.

Si nous tenons à ce que ces immigrants deviennent des Canadiens à part entière, alors il nous faut leur accorder cette même liberté de choix dont disposent les autres membres de cette société canadienne dans laquelle nous vivons, une société qui, heureusement, est encore pleinement démocratique et non point outrageusement autocratique.

M. R. FOX

Pierrefonds 2-11-70

DUPUIS

LES SUPER SPORT DE VOTRE HIVER

A. Ordinaire: 35.00
ANORAK DE SKI "Instructeur" en 100% Fortrel®. Poches avec glissière de nylon. Gris argenté, marine, vert, brun, tan. P.M.G.T.G. (Rayon 610) **24.00 chacun**

B. Ordinaire: 30.00
PANTALON DE SKI extensible en fibre de Helanca® et Lycra® Marine, noir, vert, brun foncé. Stature ordinaire 28 à 44, courte 28 à 42, élancée 30 à 42. (Rayon 610) **24.00 chacun**

C. COSTUME DE NEIGE en 100% nylon Du Pont® et traite "Silicone"
Imperméable. Veste à col chemisier, ceinture, 2 poches à glissière; pantalon élastique au dos, glissière aux jambes. Marine, vert, brun, 8 à 18, garçon. Pour skier ou faire de la motoneige (Rayon 650). **26.98 l'ensemble**

* Marque déposée

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS - Rayon 610 au rez-de-chaussée, rayon 650 à l'entrée Boul. de Maisonneuve.

suites
de la première
page

L'ASSEMBLÉE

Montréal, il a été remis sur le chantier; mais il n'est pas exclu que le ministre de l'éducation présente un projet de loi pour faciliter le regroupement scolaire au Québec, y compris sur l'île de Montréal. Ce projet serait de nature incitative pour l'instant et n'aborderait pas les délicates questions linguistiques et confessionnelles qu'affrontait le "bill" de M. Cardinal.

Toujours au chapitre des projets préparés par l'ancien gouvernement, il en est d'autres dont l'on ne sait ce qu'il en advient au juste, notamment les suivants: qualification professionnelle des entrepreneurs en construction, législation et réglementation de la chiropraxie, réaménagement de la Société générale de financement et création de la Société de développement industriel du Québec. Mais chose certaine, le projet de loi sur les référendums qui avait été déposé par l'ex-premier ministre, M. Bertrand, a été mis de côté et ne compte pas dans les préoccupations actuelles du gouvernement de M. Bourassa.

Une autre question, par contre, préoccupe le gouvernement au plus haut chef: la réforme électorale. Une commission parlementaire a entrepris l'étude de ce problème, mais elle s'est heurtée dès le début à la fameuse question des comités protégés. Les députés libéraux concernés, soit 10 sur 17, sont loin d'être d'accord pour accepter que les frontières de leurs circonscriptions soient chambardées. Aussi, le gouvernement a imaginé la solution élégante de soumettre le litige à un groupe d'experts, indépendants de la Chambre, à qui ils seraient tenus de faire rapport dans un délai déterminé.

Le premier ministre l'annoncera probablement dès cette semaine. Quoique intéressante, cette initiative serait loin de satisfaire l'opposition, en particulier le Parti québécois, qui craindrait que cette étude ne mette en veilleuse pour l'instant les questions primordiales du système électoral lui-même et du mode de scrutin. M. Bertrand avait soumis en mars dernier des amendements à la loi, concernant notamment le remboursement des dépenses électorales d'un parti qui obtient vingt pour cent des suffrages. Ce projet de loi sera-t-il revu, modifié et présenté aux députés au cours des prochaines semaines? On ne saurait le dire pour l'instant. Quoi qu'il en soit, le gouvernement est déterminé à démontrer sa bonne foi dans cette affaire.

Une autre question qui requerra l'at-

tention des députés est celle du litige dans l'industrie de la construction. La commission parlementaire n'a pas encore terminé son étude, consécutive à l'adoption du "bill" 38 au mois d'août dernier, et elle doit siéger à nouveau dans une semaine. S'il peut participer aux débats en commission, le nouveau ministre du travail, M. Jean Cournoyer, ne sera pas à l'Assemblée nationale, n'ayant pas encore été élu député. Et c'est le premier ministre ou un collègue qui devra faire les "commissions" des députés pour le ministre, et inversement.

Énumérons quelques autres projets que le gouvernement, à moins d'empêchements majeurs, présentera à la Chambre au cours des six prochaines semaines:

- fusion des ministères de la santé, de la famille et du bien-être social en un seul, celui des affaires sociales;
 - élargissement possible, en faveur des indigents et des personnes âgées, des soins couverts par l'assurance-maladie;
 - loi-cadre des communautés urbaines et régionales;
 - loi-cadre sur l'urbanisme;
 - loi relative aux droits de surface dans le nord-ouest du Québec;
 - refonte du code de la route;
 - loi mettant plus de fonds à la disposition de la Société d'habitation du Québec;
 - budget supplémentaire pour permettre aux ministères de la voirie et des travaux publics — qui deviendront peut-être à brève échéance le ministère de l'équipement — d'entreprendre des travaux publics d'urgence.
- Signalons d'autre part que la commission des bills privés, inactive depuis plus d'un an, siègera d'ici Noël, et que plusieurs projets lui seront soumis. Ce travail relèvera en particulier d'un ministre d'Etat, M. Roy Fournier, député de Gatineau.

MITRAILLETTE

cusé d'un délit. D'ici là, il peut circuler librement!

Aucun permis spécial n'est requis pour acheter un fusil de chasse ou pour en vendre.

On peut aussi acheter, légalement, des menottes, des sabres, des baïonnettes etc., même si ces "armes" ne sont pas "habituellement utilisées pour la chasse au Canada."

Les magasins dits de "surplus de guerre" (sic) en exhibent dans leurs vitrines comme on le fait pour des pâtisseries.

Le lieutenant Lapointe a, d'autre part, laissé entendre que ceux qui font le commerce de "surplus de guerre" sont peu intéressés par l'allure ou les buts de l'acheteur. Ce qui les intéresse (qui en douterait?), c'est la piastre.

DIEFENBAKER

tres camouflés sous le couvert de Radio-Canada, qui tentent de saper l'autorité de l'Etat en aidant le Front de libération du Québec à remporter la victoire!"

Puis, l'ancien chef conservateur a posé une série de questions relativement

à ces quatre employés de Radio-Canada.

"Que sont-ils devenus, ces commentateurs qui font de la haute trahison tout en étant payés avec les deniers de l'Etat?"

Ont-ils repris leur poste? Ont-ils été libérés? Sont-ils de retour à Radio-Canada? Si oui, les Canadiens pourront conclure à bien des choses", a poursuivi M. Diefenbaker. Il a déclaré qu'ils n'avaient pas été arrêtés par erreur, comme certains l'ont laissé entendre. "Ils sont coupables de haute trahison et ils représentent une grande menace pour l'Etat", a continué M. Diefenbaker, en se référant à des propos déjà tenus par le ministre de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand.

"Ces gens qui suent la trahison à pleines gouttes sont-ils protégés par un ministre de la Couronne", a demandé encore le député de Prince-Albert.

M. Turner avait dit, plus tôt, qu'il fallait être prudent envers ceux qui, même s'ils font l'objet de soupçons semblables, peuvent ne pas être coupables.

M. Diefenbaker a dit que si le gouvernement acceptait la suggestion de mettre sur pied un comité de révision formé de députés fédéraux, on pourrait alors étudier les cas des personnes arrêtées et juger si elles l'ont été à tort ou non.

BERNARD LORTIE

cat, ni protection de la Cour; il déclare avoir été interrogé durant deux heures seulement; il lit une déclaration écrite avec assurance.

Personne n'insiste lorsque Lortie déclare ne pas vouloir révéler le nom et l'adresse des personnes qui l'ont hébergé après la mort de M. Laporte: personne ne lui pose des questions sur la journée du samedi, celle où, selon le Dr Valcourt, M. Laporte a été étranglé avec la chaîne qu'il portait au cou. Pour Lortie, l'enlèvement auquel il a pris part se termine le vendredi, tout de suite après la tentative d'évasion de l'infortuné Pierre Laporte de la petite maison du 5630, rue Armstrong, où il était séquestré depuis une semaine.

Les policiers, lors de l'enquête du coroner, sont venus identifier les rideaux, oreiller, couvre-pied, couverture, bottillons qu'ils ont trouvés au 5630, rue Armstrong mais personne ne dit où ont été trouvés les deux fusils-mitrailleurs M-1 que Lortie identifie sans peine.

Et puis, il y a cette phrase surprenante de Mme Rose, la mère de Paul et de Jacques, qui relate une visite des policiers chez elle, il y a une dizaine de jours.

"Oui, je m'en souviens, dit-elle, c'est quand ils ont fait sortir mon garçon." A-t-elle voulu dire "mon mari"? Toutes ces questions viennent à l'esprit avec un certain à-propos mais les informations dignes de foi sont trop rares encore pour soupeser, déduire, spéculer et conclure. D'ailleurs, le juge Jacques Trahan, coroner spécial dans cette affaire, a invité les journalistes à se contenter des faits allégués devant eux et à ne pas laisser courir toutes les hypothèses que, seule, pour le mo-

ment, l'imagination permet de formuler.

L'enquête reprend jeudi.

L'ARMÉE

phone aux dépens des journaux francophones. Sans vouloir préciser sa pensée, le ministre a de nouveau fait appel à la collaboration des moyens d'information, afin qu'ils ne se fassent pas les propagandistes du Front de libération du Québec. Pour éviter que des rumeurs ne courent, le ministre a fait savoir que tous les jours, à l'issue de la période des questions en Chambre, il donnera une conférence de presse.

M. Choquette a voulu préciser qu'il n'était pas, en principe, favorable à la censure de l'information. "Je suis dans l'expectative, a-t-il ajouté, et je suis convaincu que les médias d'information donneront leur collaboration".

LA PÈGRE

d'en dépasser le cadre en procédant à des arrestations et perquisitions. "Je dois me soumettre aux lois telles quelles sont", a-t-il dit.

Néanmoins, si le gouvernement fédéral veut donner au gouvernement du Québec des moyens d'action plus étendus pour lutter contre le crime organisé, Me Choquette les acceptera "avec plaisir".

Voulant justifier l'attitude du gouvernement Bourassa, Me Choquette a rappelé comment, depuis qu'il est ministre, il avait démontré sa volonté de prendre tous les moyens nécessaires pour combattre le crime organisé: "J'ai commencé au niveau de la Régie des alcools, puis j'ai envisagé une nomination assez impressionnante au niveau de la Régie des loteries et des courses. J'ai même sollicité et obtenu la nomination de M. Steven Cuddihy, comme coordinateur de la justice pour la région de Montréal."

Amené à commenter la déclaration de M. Gilles Grégoire, selon qui le gouvernement protège la pègre parce que ses membres fournissent à la caisse du Parti libéral, le ministre de la justice a plutôt mal réagi: "Il ne faut quand même pas que des éléments aussi réactionnaires que M. Grégoire viennent nous reprocher de ne pas lutter contre la pègre, a-t-il dit."

Puis Me Choquette a cru bon de faire une mise au point: "Il faut quand même rectifier les faits. En autant que je suis concerné, je n'ai jamais fait de compromis avec la pègre, à aucun titre que ce soit et je n'ai pas l'intention d'en faire. J'ai pris un certain nombre de mesures et j'avais l'intention de les poursuivre. Si à un moment donné, il m'était apparu qu'il fallait obtenir des changements sur le plan législatif, j'aurais fait des représentations auprès du ministre fédéral M. John Turner."

Et le ministre de conclure: "Le Front de libération du Québec nous empêche de consacrer plus d'énergies à une autre lutte. Il faut quand même situer les problèmes où ils sont."

CARTE D'IDENTITÉ

Dans un autre ordre d'idées, M. Turner a précisé qu'à 11 heures 30, hier, 439 personnes avaient été arrêtées en vertu de la loi sur les mesures de guerre.

M. Turner a souligné que 62 de ces personnes étaient encore détenues et que 40 avaient déjà été accusées.

Il a ajouté que la majorité des accusations avait été portée en vertu des dispositions de la loi sur les mesures de guerre.

DES ASSISTÉS

Suite de la page 3

selon M. De Boies, qu'elle se heurte à un monde de sollicitation continue par les mass-media. Et, souligne le président du Comité des assistés sociaux du Québec, cette situation est consacrée par les pouvoirs publics et peu à peu par l'opinion publique.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et le chômage, M. De Boies souligne qu'il faut d'abord reconnaître le droit au travail et le droit au revenu minimum garanti. Selon lui, le travail n'est pas seulement un moyen de s'assurer un revenu permettant de vivre décemment, mais aussi une condition essentielle au statut d'homme libre.

M. De Boies termine son mémoire en notant les germes de révolte et de violence que comporte le fossé qui sépare les non-nantis des nantis. "La pauvreté de notre peuple, le chômage, les 600.000 assistés sociaux démontrent que nous devenons un peuple de mendiants. Il n'y a rien de plus révoltant pour un pauvre que de voir un riche qui vit dans le plus grand confort et dans un luxe inouï, lorsqu'il ne demande qu'égalité des chances?"

REPRISE

Suite de la page 7

la chauve-souris de la fable: oiseau ou souris selon l'opportunité de la situation. Pékin qui connaît à merveille le jeu soviétique reprochait, hier, à Khroutchev de beaucoup parler pour agir peu, mais dénonçait aujourd'hui ses successeurs pour moins parler mais agir davantage. Les preuves de cette action viennent d'ailleurs de nous être données par deux fois, en quelques mois: en avril-mai avec l'apparition, sous couvert des manœuvres navales "Okean", sur toutes les mers du monde de la puissance navale soviétique et, en octobre, les spectaculaires manœuvres "Fraternelle d'armes", manifestation de la puissance aéroterrestre. Et ce, en République démocratique allemande même (pilier le plus important de l'empire soviétique) dont le saillant de Thuringe est seulement à 150 km de Strasbourg.

La section Radio-Canada du Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT-CSN) portera à l'arbitrage le congédiement de son président Denis Vincent et de son secrétaire Michel Bourdon.

Les deux journalistes ont été congédiés hier matin à cause, a dit un représentant de la direction, de leur "insubordination radicale et intolérable" à l'endroit de la société d'Etat.

M. Bourdon, qui est aussi l'un des vice-présidents du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, est accusé d'avoir porté atteinte à l'intégrité de Radio-Canada par ses déclarations.

Lors d'un teach-in récent sur les mesures de guerre, M. Bourdon avait vivement reproché au service des nouvelles de Radio-Canada d'avoir censuré l'information depuis le début de l'affaire Cross-Laporte.

Quant à M. Vincent, il a été congédié parce qu'il a publiquement endossé, lors d'une conférence de presse la semaine dernière, les propos de M. Bourdon.

Le syndicat estime que ces congédiements sont injustes et arbitraires, les deux journalistes ayant été congédiés uniquement à cause de leur activité syndicale "puisqu'ils ont dénoncé, en tant que porte-parole syndicaux, des mesures de censure prises par Radio-Canada."

Aux Communes, hier, le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, a refusé de commenter les congédiements parce que la cause a été soumise à l'arbitrage.

"Il n'est pas habituel de répondre à une question qui doit faire bientôt l'objet d'une protestation devant un tribunal", a dit M. Pelletier.

Les journalistes de Radio-Canada ont de leur côté tenu une assemblée au début de l'après-midi. Il a été décidé que le SGCT tiendrait une réunion de tous ses membres vendredi, à 22 heures.

Au cours de la décennie

L'aviation civile affrontera
de graves problèmes
de financement (Binaghi)

par François Barbeau

En dépit d'une augmentation constante du nombre des passagers et du volume du fret, les compagnies d'aviation civile feront face au cours de cette décennie à de graves problèmes de financement qui pourraient freiner leur rythme de développement.

Telle est l'opinion du président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Walter Binaghi, qui s'adressait hier aux délégués au congrès annuel du Conseil international des directeurs d'aéroport (Airport Operators Council International).

M. Binaghi, notant que le développement des transports aériens nécessitait chaque année une hausse de mises de fonds de 10 à 15%, a souhaité que les sociétés nationales et internationales accordent la priorité aux placements dans l'industrie des transports aériens. Il ne faut pas oublier, a-t-il fait remarquer, que si une compagnie doit majorer ses tarifs, elle se rend par le fait même plus difficile la tâche d'emprunter sur le marché.

Individuellement, les compagnies font face à des problèmes de financement encore plus importants. Par exemple, les compagnies du monde entier devront investir, d'ici quatre ans, près de 30 milliards de dollars.

M. Binaghi pressent aussi une pénurie de personnel qualifié, surtout dans les pays en voie de développement, pénurie qu'il attribue au manque d'institutions spécialisées dans l'enseignement des matières touchant l'aviation et l'industrie des transports aériens.

Cette pénurie inquiète aussi le président de la compagnie aérienne allemande Lufthansa, M. Hans Sussenguth, qui a

suggéré aux délégués la formation d'institutions spécialisées dans l'enseignement des techniques du transport aérien.

M. Sussenguth a proposé aussi une décentralisation des opérations des compagnies de transport aérien, un fractionnement de leurs systèmes individuels d'exploitation en faveur d'une fusion de certains services, comme celui de la manutention du fret.

Une seule et unique compagnie de manutention de fret aérien, selon M. Sussenguth, pourrait prévenir la paralysie des systèmes individuels de manutention, paralysie que l'on prévoit à plus ou moins longue échéance en raison de la croissance très rapide de ce secteur du transport aérien.

L'aviation civile internationale, a fait remarquer M. Sussenguth, est l'une des plus grandes industries du monde. Elle dépend, paradoxalement, d'une étroite coopération internationale à laquelle se prêtent des compagnies marquées par l'individualisme.

Deux autres conférenciers se sont adressés aux délégués du congrès du OACI, qui doit prendre fin jeudi.

Le sous-secrétaire du département des transports des Etats-Unis, M. James M. Beggs, a tracé un bref tableau des problèmes de l'aviation civile, notant qu'ils découlaient tous de la croissance phénoménale de cette industrie.

Il s'est attardé surtout aux questions du bruit, de la pollution par les avions et de l'utilisation rationnelle des terrains voisins des aéroports.

Enfin, le directeur de l'aéroport de San Antonio, au Texas, a fait remarquer que tant que les avions seraient bruyants on s'opposerait à la construction d'aéroports dans des régions peuplées.

Conclusion de l'ACPU

La liberté universitaire a été
mise en danger à l'UQUAM

L'Association canadienne des professeurs d'université, après avoir fait enquête pendant trois mois sur les cas des 21 professeurs non réengagés cette année à l'université du Québec à Montréal, a conclu que la liberté universitaire a été mise en danger à l'UQUAM.

Le comité de l'ACPU dit aussi avoir acquis la conviction que ni l'esprit ni la lettre des usages établis en milieu universitaire canadien n'ont été suivis dans l'engagement et le non-engagement de professeurs à l'UQUAM.

LA VILLE

Suite de la page 3

pas bougé parce qu'elles attendaient le rapport d'une commission qui avait été formée entre-temps pour examiner les formules de financement des caisses de retraite des municipalités.

La commission Raynault avait d'abord six mois pour remettre son rapport. Mais son mandat a été prolongé successivement et le rapport n'a toujours pas été rendu public.

M. Lasnier a déclaré hier que, quelles que soient les conclusions de ce rapport, l'entente signée avec l'hôtel de ville resterait valide.

C'EST DRAPEAU

Suite de la page 3

"I a woman", projeté dans un cinéma anglophone pendant plusieurs mois puis saisi par la police de Montréal lorsqu'il a été présenté dans un cinéma francophone.

Rejoint au téléphone, hier, le secrétaire du maire Drapeau, M. Charles Roy, a dit tout ignorer de la représentation du premier magistrat de la métropole.

L'ACPU mentionne aussi le rôle équivoque joué par le président de l'Association des professeurs de l'Université du Québec dans cette affaire. L'ACPU signale notamment que le président de l'APUQ a lui-même proposé la mise en tutelle du département de philosophie à la discrétion du rectorat et qu'il a proposé un amendement qui brimait encore plus les professeurs impliqués que ne le faisait la proposition initiale.

Enfin, alors qu'il y avait conflit entre le module de philosophie et le département qui regroupe les professeurs, le président du syndicat a proposé la création d'un comité de tutelle dont les membres seraient nommés par le module et où le département n'aurait aucun représentant.

Sans se prononcer sur la compétence des enseignants non réengagés, l'ACPU signale l'insuffisance des mesures destinées à leur assurer une protection efficace: "Nous en avons contre le fait que leurs accusateurs au niveau du conseil de module aient déterminé la forme de leur procès et aient ensuite agi comme leurs juges pour voir enfin leur jugement ratifié sans examen et sans appel."

L'ACPU rappelle aussi que les enseignants ont été remerciés sans que cause justifiable soit démontrée, sans que leur période d'enseignement soit suffisante pour qu'on puisse apprécier équitablement leur enseignement, sans qu'on leur ait donné de préavis raisonnable et sans qu'il existe de procédures d'appel appropriées.

C'est pourquoi l'ACPU recommande leur réengagement immédiat et rétroactif ainsi que la mise sur pied à l'UQUAM de mécanismes adéquats et correspondant aux normes de l'ACPU pour l'engagement du personnel enseignant. L'UQUAM devrait aussi, selon les recommandations, établir des critères et des procédures pour régler les conflits qui surgissent entre les départements et les modules.

communications instantanées, deux des cultures les plus riches du monde, condamnées à cohabiter par l'histoire, l'économie et la géographie. n'avoir pu après tant d'années s'intégrer davantage. Car, autant le bilinguisme peut constituer un appauvrissement culturel pour des gens peu scolarisés, autant il devrait constituer un enrichissement pour ces personnes bien instruites que seront les enfants confiés à vos soins.

En effet, ce que l'entreprise attend des éducateurs n'est pas différent de ce que la société tout entière en attend: c'est qu'ils forment des citoyens qui soient non seulement compétents dans leur discipline, mais également cultivés et civilisés. En ces temps de fanatisme, de violence et de terreur, le rôle des éducateurs est de produire des hommes et des femmes qui soient capables de percevoir le monde avec les yeux de deux cultures, de manière à voir la réalité dans sa perspective.

Il ne m'appartient sûrement pas d'apprendre à des professeurs comment enseigner le français à leurs élèves anglophones. Mais, c'est leur mission de le faire de la manière la plus efficace possible, dans une perspective à tout le moins tout autant culturelle et humaniste, qu'économique et utilitaire. Car, l'entreprise a besoin de bons travailleurs qui soient aussi de bons citoyens.

Les Antipropos
de
Jean LévesqueMontréal:
un creuset anglophone
assimilateur

Avec la reprise des travaux à l'Assemblée nationale cette semaine à Québec, la question de la langue va reprendre la manchette dans la Province. L'ex-ministre de l'Éducation, M. Cardinal, disait à CKAC la semaine dernière que, pour lui, si les bills 62 et 63 n'avaient pas été adoptés ensemble l'un et l'autre, le premier devant compléter le second, cela avait été contre son propre désir. Il est clair qu'adopter les protections accordées à l'anglais au Québec, sans adopter en même temps des protections pour le français, était indigne d'un gouvernement qui prétendait servir les intérêts de la majorité québécoise. Aussi, le gouvernement qui se fit responsable de tels engagements, recut-il la leçon qu'il méritait en avril dernier. Aujourd'hui cependant, un autre gouvernement s'approprie à présenter une version modifiée du bill 62. Déjà, la Gazette de Montréal annonce qu'un porte-parole du Ministère québécois de l'éducation a assuré que la version nouvelle du bill 62 allait garantir un "soulagement considérable à la minorité anglophone du Québec". Qu'est-ce qui se cache derrière ces mots? Une plus grande habileté de l'administration Bourassa à protéger le français au niveau scolaire sans heurter les privilèges des anglophones? Cette administration serait-elle soudain capable de miracle? Ou ces mots publiés par la Gazette de Montréal cacheraient-ils un autre bon jeu de mots pour endormir la majorité francophone québécoise, tout en protégeant les privilèges de notre minorité anglaise? Les semaines à suivre vont nous éclairer là-dessus: il faut veiller.

En attendant, le 106e congrès de l'Association des enseignants anglo-protestants du Québec a eu lieu, et on y a dit des choses fort intéressantes sur l'enseignement du français dans notre province.

Si l'on se fie aux interventions qui y ont été faites, on a eu la confirmation de bien des craintes manifestées au sujet de la place du français au Québec. Pour les enseignants du français aux anglophones québécois (entendre en même temps la plupart des néos) le renouvellement des méthodes d'enseignement du français, langue seconde, sera inutile tant que le français ne sera pas NECESSAIRE pour travailler au Québec. C'est en fait de la dire, tout le monde avec une tête sur les épaules l'a déjà compris, mais ce n'est pas tout le monde qui semble l'avoir compris, dans nos "hautes sphères" administratives.

Ces enseignants de français, langue seconde, ont tout déclaré ensuite que le français ne sera véritablement enseigné aux enfants anglophones, que le jour où ceux-ci devront apprendre plusieurs matières en français. Est-ce besoin de commissions d'enquêtes pour apprendre des choses qui tombent ainsi sous le sens?

À ce même congrès, on a convenu qu'il faudrait ici enseigner à tous les Québécois, quels qu'ils soient, un français international et non pas un idiome local, et qu'il faudrait en même temps que la langue française inculquée aux "non-Canadiens français" devrait l'être par des gens qui connaissent la culture québécoise, y connaissent nos néologismes de bon aloi en un mot, que la langue ne soit pas, ni coupée du milieu québécois, ni plagiée sur le "français de Paris". Lequel, soit dit en passant, n'est pas le meilleur ni en France ni au monde.

Dernière réflexion qui nous apparaît des plus importantes, et qui a été faite à ce congrès. Celle d'un anglophone, qui, élevé au Saguenay, y avait appris sans problème le français. Une fois déménagé à Montréal, cet anglophone y perdit vite son français. Cette dernière constatation a plus d'importance qu'il n'en paraît à prime abord, il en ressort que le milieu montréalais est actuellement très assimilateur, et qu'il assimile à l'anglais. Il en ressort également que la province est divisée en deux secteurs distincts: le premier, la province qui, essentiellement, demeure française et demeure assimilatrice au français; le second, la région de Montréal, de moins en moins cosmopolite ou sens va du terme, et de plus en plus "anglicisée". Or, il apparaît que c'est la seconde région, celle de Montréal, qui prospère davantage et donne davantage le ton à la première.

Nous avons eu une administration, unioniste, qui n'a pas été honorée à l'égard de la majorité francophone avec sa manière de légiférer sur la langue française. Que va faire maintenant celle de M. Bourassa?

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

regards

sur le monde

Le dynamisme économique européen

par PIERRE VELLAS,
collaboration spéciale au Devoir

TOULOUSE — La Communauté économique européenne fait preuve d'un vigoureux dynamisme économique depuis la conférence de relance européenne des 1er et 2 décembre 1969. De façon d'autant plus frappante que les Etats-Unis subissent de leur côté des difficultés politiques et économiques aggravées par le ralentissement de leur croissance économique et l'augmentation du déficit de leur balance des paiements.

Quatre faits essentiels sont particulièrement représentatifs du dynamisme européen en cet automne 1970.

Ce sont d'abord les initiatives importantes prises par la CEE pour élargir sa zone économique et particulièrement le commerce. Plusieurs moyens sont utilisés dans ce but.

● Les accords d'adhésion destinés à intégrer à la Communauté de nouveaux Etats membres tels ceux qui sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

● Les accords d'associations avec des pays d'Afrique noire tels la Convention de Yaoundé avec les Etats francophones, la Convention d'Arusha avec les Etats anglophones d'Afrique orientale ou l'ancien accord avec le Nigeria.

● Les accords d'association avec des Etats européens qui en raison de leurs structures économiques particulières, ne peuvent pas adhérer à la CEE, mais lui sont associés: la Grèce, la Turquie, Malte.

● Des accords préférentiels destinés à préparer une future association tels les accords conclus avec l'Espagne, le Maroc, le Pakistan, — très différents les uns des autres — ou

négociés actuellement avec l'Egypte, le Liban, la Tunisie, l'Algérie.

● Des accords commerciaux conclus avec l'Iran, ou en cours de négociation avec le Japon, l'Argentine, l'Uruguay, Israël.

● Enfin des négociations en vue de conclure des accords dont l'objet et la nature restent à déterminer mais dont le principe est acquis avec l'Autriche, la Suède et la Suisse.

Avec le Canada

Par ailleurs, les transactions Canada-Communauté ayant augmenté de 40% ces derniers mois, provoquent là encore des ouvertures diplomatiques et commerciales d'un intérêt majeur avec notamment la mission récente à Bruxelles dans les premiers jours d'octobre de M. Jean-Luc Pépin, ministre du commerce.

Il est compréhensible que ce dynamisme puisse inquiéter les Etats-Unis d'autant plus qu'en se fondant sur un critère commercial, la puissance relative de l'économie américaine a tendance à diminuer puisque la part des Etats-Unis dans le commerce mondial est passée ces dernières années de 23,7% à 20%, tandis que les importations de produits étrangers aux Etats-Unis ont triplé en dix ans.

Le deuxième fait est constitué par l'adoption du rapport Werner le 20 octobre 1970 en vue de doter l'Europe d'ici à 1980 d'une monnaie commune par différentes mesures acceptées par les gouvernements des Etats membres. Elles vont

se traduire d'abord par "une convertibilité réciproque, totale et irréversible, sans fluctuation des cours et avec des parités invariables des monnaies européennes". Ainsi que par la création d'un système monétaire des banques centrales comparables au système fédéral américain des réserves.

La Communauté européenne sera alors le second grand pôle monétaire du monde avec le dollar. Les accords monétaires et les conditions de fonctionnement du système monétaire international en seront modifiés d'autant plus que les balances en dollars des banques nationales européennes sont considérables (9 milliards de dollars pour la seule Banque fédérale d'Allemagne). Déjà le Fonds monétaire international a tenu compte de cette situation par une modification des quotas dont il résulte que les pays de la CEE avec la Grande-Bretagne représentent un total supérieur au quota américain: 8,25 milliards de dollars contre 6,7 milliards de dollars. Ce quota total au FMI (avec la Grande-Bretagne) pouvant être considéré globalement puisque les Etats de la Communauté ont convenu de s'entendre prochainement sur une représentation commune au FMI.

Les pays de l'Est

Le troisième fait est constitué par l'augmentation considérable des transactions commerciales de la Communauté avec les pays de l'Est. Les exportations des pays membres vers les Etats communistes ont dépassé 3,3 milliards de dollars en 1969. Et la Communauté, en accord avec les gouvernements membres, a décidé de renforcer son aide financière aux

M. Vellas est professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Toulouse, et directeur de l'Institut d'études internationales et des pays en voie de développement. A l'automne 1970, il analyse dans cette collaboration spéciale au Devoir le dynamisme économique européen à la lumière de quatre faits représentatifs, à son avis, de l'évolution des choses. Les sous-titres sont du Devoir.

pays de l'Est pour leur permettre d'importer davantage. Aide sous forme notamment d'augmentation et d'allongement de la durée des crédits consentis (de 5 à 8 ans), d'abaissement du taux d'intérêt (par une bonification d'intérêt prise en charge par certains Etats européens), de garantie donnée aux exportateurs. Ce courant commercial, outre qu'il contribue à développer considérablement les échanges extérieurs et la production de la Communauté est lourd de conséquences sur le développement de la coexistence pacifique en Europe.

Enfin, les années 1969 et 1970 ont été marquées par le dynamisme des grandes entreprises industrielles et commerciales européennes. Il apparaît notamment dans l'augmentation moyenne de leurs bénéfices, très supérieure à l'évolution des bénéfices des entreprises américaines. En effet, en 1969, les estimations globales font apparaître — à titre d'exemple — que dans l'automobile les bénéfices européens ont augmenté de 19,4%, tandis qu'ils ont baissé de 11% aux U.S.A. Ils ont augmenté dans l'industrie chimique européenne, très compétitive, de 11,3% contre 1% pour l'industrie chimique américaine.

Certes, les entreprises américaines tendent encore à dominer, par leur dimension et leur potentiel, la vie économique internationale. Mais, pour la première fois, cette domination est marquée par un coup d'arrêt, parfois par une certaine régression. Ce qui, joint aux autres facteurs qui viennent d'être considérés est annonciateur de nouveaux rapports de forces économiques riches de développements dans l'avenir.

JORDANIE

Le choix du roi Hussein

par ÉDOUARD SAAB

BEYROUTH — M. Wasfi Tall est parmi les nombreuses cartes qui peut étaler à tout moment le Roi Hussein pour contrer ses détracteurs. Ceux-ci ne voulaient plus d'un militaire; ils ont eu un civil. Et comme M. Ahmad Toukan se révélait incapable de neutraliser les officiers ultras de son cabinet, le souverain fait appel à une politique chevronnée et forte pour imposer à l'armée la stricte application des accords du Caie et d'Amman relatifs à l'étendue et aux limites de l'action de la guérilla palestinienne sur l'ensemble du Royaume.

Choix d'autant plus judicieux qu'il se porte sur un ex-président du Conseil passé à l'opposition depuis 1967 et qui misait lui-même sur les fedayin pour venir à bout de son ruse rival, M. Bahjat Talhouni. Alors que ce dernier s'alignait aveuglément sur les positions, devenues modérées, du président Nasser et prônait la solution politique, son concurrent à Amman optait pour le "juste" arbitrage du Fath et soutenait dans les salons du Jordan Hôtel, que l'armée hachémite perdrait sa raison d'être dès l'instant où elle cesserait de servir de bouchier et de fer de lance à la Résistance palestinienne.

C'était, bien sûr, des propos de salon "exempts de taxes douanières", selon le célèbre adage libanais, mais qui ne pouvaient pas ne pas porter dans les milieux de la guérilla tant que leur auteur se prévalait avec raison d'avoir un jour mérité de la Palestine. Ne s'était-il pas détaché de la Légion arabe pour rallier à titre de volontaire, l'Armée de libération de Fawzi Kaoukji? Pour la Palestine, il avait exposé sa vie et

pour elle, il a été blessé à l'épaule.

Son passé politique? Rien qui le rend indésirable pour les Palestiniens. Quatre fois premier ministre il avait lutté contre les régimes et les partis progressistes, nassériens, baassistes, communistes. Mais jamais, il ne s'est battu de front contre les Palestiniens. Il est vrai que les circonstances y ont été pour beaucoup et que son flair ou sa chance l'ont constamment éloigné du pouvoir chaque fois que le pouvoir s'est trouvé en butte à des révoltes intérieures mettant aux prises les légionnaires du roi et la population palestinienne du Royaume.

Avant la guerre civile de septembre, on s'était fait à l'idée à Amman, que Wasfi Tall pouvait devenir le candidat de la Résistance pour succéder à MM. Talhouni ou Rifai. Mais quelques jours plus tard, on verra l'ex-major de l'armée britannique troquer le complet veston pour l'uniforme militaire et élire domicile dans la demeure royale pour servir de garde du corps à sa Majesté.

Il reste que l'homme a toujours eu le courage de ses opinions. L'opposition qu'il a pratiquée quand il s'est vu écarté du pouvoir n'a jamais visé le souverain hachémite à qui il voue une fidélité et une affection à toute épreuve. Dès l'instant où la guérilla s'était fixée comme objectif le renversement du trône, il se considérait tenu de prendre nettement position pour Hussein. Mais il ne continuera pas moins à prêcher la cohabitation jordanio-palestinienne estimant celle-ci désormais indispensable à l'équilibre intérieur et à la sécurité du royaume. Ce sont les convictions politiques du premier ministre

jordanien, qui ont l'avantage d'être connues dans leur brutale franchise qui ont déterminé le Comité central de la résistance à lui faire confiance pour régler et normaliser les relations entre l'armée et la guérilla. Sa tâche cependant se trouve notablement facilitée par une double convention qui engage officiellement et les protagonistes et la communauté interarabe. Quant à l'interprétation de ces textes déjà controversés, il serait difficile à Tall de retenir la ou les versions hostiles aux intérêts de la couronne. Il aurait été cependant assuré, au départ, de la détermination du Fath, qui contrôle à présent tous les mouvements de résistance, de s'abstenir de toute activité dans les villes pour concentrer l'action de la guérilla en Palestine occupée. C'est dans ce modus vivendi que résiderait le véritable enjeu de l'affrontement armé qui aurait ainsi profité et à Hussein en restaurant son autorité dans les villes, et au Fath qui pourra entamer enfin l'unification de la Résistance palestinienne, les groupuscules gauchistes s'étant mis sous la protection de M. Arafat pour échapper à la répression des bédouins du Roi.

Mais au-delà de ces contradictions qui se situent dans le contexte strictement jordanien, les réticences de la RAU à l'égard de M. Tall pourraient curieusement renverser les rôles. Alors que le Caire s'interposait jusqu'ici entre le pouvoir hachémite et la guérilla, nous risquons de voir celle-ci intervenir elle-même cette fois pour réconcilier le chef de l'exécutif jordanien avec les maîtres de l'Egypte. Il est vrai qu'entre frères arabes, nous ne serions pas à un paradoxe près.

HELSINKI

Reprise du dialogue sur le SALT

par JEAN-PIERRE BRULÉ

HELSINKI — L'essentiel n'est pas ce que les hommes disent, mais ce qu'ils font. Or, tandis que nous entendons le président Nixon appeler par exemple dans son discours le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'ONU, (qui d'ailleurs l'accueillit fraîchement) l'URSS à une coopération privilégiée dans le monde, le secrétaire américain à l'Armée de terre, Stanley Resor, proclamait: "Les Soviétiques n'ayant maintenant guère peur des représailles nucléaires, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils mettront à l'épreuve notre volonté à des niveaux inférieurs de conflit".

Aussi, les crédits militaires pour le programme d'armements stratégiques qui avaient diminué ces trois dernières années, vont, pour les exercices budgétaires à venir, être substantiellement augmentés. Déjà, les crédits pour les nouveaux et stupéfiants sous-marins ULMs (Underwater Longrange Missile System) et qui étaient cette année de 44 millions de dollars passent à 130 millions de dollars pour 1971.

Ces super sous-marins sont devenus nécessaires, affirmait encore le Pentagone le 22 octobre, pour faire face à la menace balistique croissante et à l'expansion navale de l'URSS.

Un arsenal constamment renforcé

Cependant que les USA bloquaient leurs programmes de fusées balistiques intercontinentales ICBM (Intercontinental Ballistic Missiles) et leurs fusées embarquées à bord de sous-marins afin de donner au Kremlin une preuve tangible de leur bonne volonté, pour l'ouverture des SALT (Strategic Arms Limitation Talks: conversations en vue de la limitation des armements stratégiques) — Helsinki: 17 novembre, 27 décembre 1969 et Vienne: 16 avril — 11 août 1970 — Moscou redoublait d'efforts dans la mise au point de nouvelles armes et dans la multiplication de ses armements existants.

Ainsi, l'URSS qui détenait à la fin de l'année dernière 1.350 fusées ICBM et 200 fusées embarquées à bord de sous-marins nucléaires, possède aujourd'hui 1.500 ICBM et 500 fusées embarquées — et en outre 240 SS-9 opérationnels: bombe orbitale contre laquelle la parade n'a pas encore été découverte (un seul SS-9 est capable de détruire dans ses silos toute la force de frappe française avant même qu'un seul engin ait pu sortir pour "dissuader" l'URSS) — alors que les USA en sont restés à 1.056 ICBM et à 656 fu-

sées embarquées. Appelé à contre-balancer le SS-9, le Poseidon américain en est seulement à ses premiers essais.

Pour ce qui concerne l'Europe, peut-être n'est-il pas superflu de rappeler que le 21 octobre, le commandant suprême de l'OTAN, le général Goodpaster déclarait à Bonn que le Pacte de Varsovie disposait de deux fois plus de divisions que l'OTAN, de trois fois plus de blindés et de 50% de plus d'avions. Et là, Washington attend pour le mois

de décembre des propositions quant au financement des frais de stationnement de ses 300.000 soldats en Europe. Mais déjà il ne fait aucun doute que sans que l'URSS ait fait la moindre concession, le désarmement des liens militaires entre les USA et l'Europe risque fort d'être décidé par le président Nixon. Ne gardons, à ce sujet, aucune illusion...

Les nuages précèdent l'orage

En mai dernier, lors de sa conférence de presse, le prési-

dent Nixon prédisait un accord imminent sur les SALT. Trois mois plus tard, les faits venaient démentir les prédictions présidentielles: lors de l'arrêt des négociations SALT à Vienne, le 11 août, les Soviétiques non seulement n'ont pas répondu à la proposition américaine de limitation du stade actuel du nombre d'ICBM mais, qui plus est, les négociateurs du Kremlin ont rejeté la proposition de rédaction d'un communiqué commun américano-soviétique indiquant que les deux par-

ties se séparaient sur un accord de principe proposé par le délégué américain, l'ambassadeur Smith.

Les dirigeants américains (à croire qu'ils ne lisent pas les discours sans équivoque prononcés cet été par Brejnev à Bakou et à Alma-Ata) se demandent aujourd'hui s'ils n'ont pas été bernés sur toute la ligne: les sourires dissimulant la longueur des dents!

Le Kremlin, il est vrai, est expert dans l'art de jouer à

Suite à la page 6

vous parlerez!

La seule assurance de Berlitz.

Votre professeur d'anglais ne vous a laissé aucun espoir? Alors reprenez confiance.

BERLITZ vous fera parler anglais en quelques semaines. Sans peine, sans devoirs, sans livres.

BERLITZ vous fera parler anglais en vous le faisant parler sans cesse jusqu'à ce que vous vous surpreniez "suddenly" à le parler couramment, tout comme votre professeur BERLITZ.

Cette facilité et cette efficacité vous étonnent?

Alors, pour vous en convaincre, venez prendre une leçon d'essai gratuite chez BERLITZ.

Prenez rendez-vous "immediately" en appelant:

Berlitz

Cours de langues vivantes

Montréal, 2055 rue Peel, Tél.: 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566

St-Jean, 207, Richelieu, Tél.: 346-6100

Découvrez
une nouvelle
cuisine
italienne
authentique

Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges,
Montréal
(entre Lacombe et Édouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

"ELLES SONT EN OR!"

faites vite

APRÈS LE 13 NOVEMBRE, ELLES VOUS COÛTERONT PLUS CHER, CAR VOUS DEVREZ PAYER L'INTÉRÊT COURU.



informations

Dès le retrait britannique

L'Iran serait prêt à intervenir par les armes dans le golfe Persique

TEHERAN (AFP) — On se refuse pour le moment à confirmer ou à démentir, au ministère iranien des affaires étrangères, une information en provenance de Beyrouth, selon laquelle "le gouvernement iranien aurait averti discrètement la Grande-Bretagne que lorsque les forces britanniques se seraient retirées du golfe Persique, l'Iran serait prêt à user de la force pour occuper les îlots stratégiques d'Abou Moussa et de la grande et petite Tumb, à l'entrée du détroit d'Hormoz".

Abou Moussa, sur lequel vivent une vingtaine de familles de pêcheurs, est considéré par la Grande-Bretagne comme appartenant à l'émirat de Charjeh. La grande Tumb (environ 300 habitants), et la petite Tumb, qui est inhabitée, sont rattachées à l'émirat de Ras el-Khaimah.

Ces trois îlots, souligne-t-on, dans les milieux officiels de la capitale iranienne, ont fait partie, jusqu'au début de l'ère coloniale, du territoire iranien, et c'est en violation des droits de l'Iran que la Grande-Bretagne, en établissant son protectorat sur les émirats de la péninsule arabique, les a inclus dans les territoires de Charjeh et de Ras el-Khaimah.

On souligne à Téhéran que Abou Moussa et les deux Tumb présentent un intérêt stratégique évident pour la défense du golfe Persique, le maintien de la paix et de la stabilité dans cette région étant, d'autre part, pour l'Iran "d'une importance vitale".

Alors qu'Abou Moussa, souligne-t-on également, est situé à peu près sur la ligne médiane du golfe, la grande Tumb et la petite Tumb sont nettement plus près de l'Iran que de la côte de Ras el-Khaimah.

Il ne fait enfin aucun doute pour les observateurs de la capitale iranienne que les manoeuvres aéro-maritimes spectaculaires auxquelles le chah d'Iran vient d'assister jeudi et vendredi derniers dans le golfe Persique revêtent le caractère d'une "répétition générale", en prévision d'un débarquement sur des îles du golfe.

Au cours de ces manoeuvres, auxquelles ont participé les unités les plus récentes de la flotte de guerre de l'Iran, ainsi que des escadrilles de chasseurs bombardiers, des hélicoptères, et des engins de débarquement sur coussin d'air, des commandos de la marine et des détachements de parachutistes ont "occupé" deux îlots du détroit d'Hormoz, Bani Farou et Sirri. Ces deux îlots sont

sous la souveraineté de l'Iran, et il n'existe à leur sujet aucune contestation territoriale.

L'ampleur des moyens déployés au cours de ces manoeuvres, estime-t-on à Téhéran, permet de penser que cette "répétition générale" prend une valeur d'avertissement en ce qui concerne Abou Moussa et les deux Tumb.

L'Ostpolitik et l'OTAN

M. Helmut Schmidt fait une profession de foi atlantique

LA HAYE (AFP) — Le ministre ouest-allemand de la défense, M. Helmut Schmidt, a fait une véritable profession de foi atlantique devant les parlementaires des pays de l'OTAN en exposant hier après-midi les conditions et les objectifs de la politique d'ouverture à l'est du gouvernement Brandt.

A plusieurs reprises au cours de son discours devant l'assemblée de l'Atlantique nord M. Schmidt s'est efforcé de détruire les soupçons émis par certains quant à l'évolution de l'Ostpolitik. Il a souligné que les efforts du gouvernement allemand "seraient vains" sans l'appui des alliés.

"L'OTAN, a-t-il dit, demeure la condition sine qua non de tout effort en faveur d'une coopération politique plus grande par delà les barrières qui divisent l'Europe".

L'équilibre "stratégique et politique" entre l'Est et l'Ouest ne peut être préservé sans la présence en Europe des Etats-Unis ni sans la République fédérale allemande. Mon pays est fermement lié à l'Occident et il le demeurera".

"Le traité germano-soviétique, a-t-il ajouté, ne nous sépare pas de nos alliés

de l'OTAN, et il ne nous gêne pas pour progresser vers l'unité de l'Europe occidentale."

D'autre part l'assemblée a approuvé à l'unanimité (moins trois abstentions de parlementaires danois et norvégiens) une résolution demandant au conseil de l'Alliance d'envisager la création d'une force navale permanente en Méditerranée et de mettre en oeuvre une politique commune à l'égard du Proche Orient et de la Méditerranée.

Le sénateur Jacob Javits (républicain New York) qui préside la commission politique, avait souligné qu'il considérait comme anormal que la sécurité de l'Alliance en Méditerranée repose autant sur la sixième flotte alors que cinquante pour cent de l'énergie consommée en Europe vient du Proche Orient.

Le chef de la délégation française M. Marcel Boscher — UDR, Essonne — qui a été élu vice-président de la commission politique — a souligné au contraire que la paix n'aurait sans doute rien à gagner de prises de position "en bloc" des pays de l'OTAN sur le problème du Proche Orient.

internationales

Washington songe à modifier son attitude à l'égard de la Chine

par Francis Lara, de l'AFP

WASHINGTON — Au moment où l'Assemblée générale des Nations unies entame (jeudi) le débat annuel sur l'admission de la Chine populaire, le gouvernement Nixon envisage très sérieusement de modifier son attitude traditionnellement hostile à l'entrée de Pékin au grand organisme international.

En effet, pour la première fois depuis 21 ans, l'intransigeance de Washington menace de l'isoler sur le plan diplomatique. Alors que la récente reconnaissance de la Chine par le Canada et l'Italie risque de déclencher une réaction en chaîne, la Maison Blanche et le département d'Etat son aujourd'hui à la recherche d'une solution médiane qui permettrait à l'administration Nixon de sauvegarder son prestige sans trahir pour autant son amitié avec le maréchal Tchiang Kai-Chek. L'année dernière, les efforts déployés par l'Albanie et l'Algérie pour ouvrir la porte du palais de verre de Manhattan à la Chine populaire avaient échoué, mais de peu.

Cette année, pense-t-on à Washington, le vote à la majorité des deux tiers sera probablement négatif mais la marge sera si faible qu'il ouvrira la voie à l'acquisition d'une majorité simple en 1971.

Déjà sept pays de l'alliance Atlantique ont reconnu la Chine, plaçant ainsi la moitié des principaux alliés des Etats-Unis en opposition avec leur politique chinoise. Ce sont la France, la Grande-Bretagne, le Canada, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et l'Italie.

Il est vraisemblable, estime-t-on au département d'Etat, que huit autres pays vont suivre cet exemple dans les mois à venir: l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, la Malaisie, le Chili, le Pérou, l'Equateur et la Bolivie, sans compter les ouvertures à Pékin que

pourrait effectuer le pape Paul VI lorsqu'il se rendra à Hong Kong le mois prochain.

De nombreux ministres des affaires étrangères qui ont eu l'occasion de converser ces dernières semaines, à New York comme à Washington, avec leur homologue américain, ont fait valoir à M. William Rogers qu'ils allaient voter en faveur de la résolution albanaise qui lie l'admission de Pékin à l'expulsion de Taïpeh. Le chef de la diplomatie américaine, qui est l'inspirateur de la politique de rapprochement "à petits pas" entre les Etats-Unis et la Chine après vingt ans de brouille, a été vivement impressionné par les arguments qu'il a entendus. Ses interlocuteurs lui ont fait valoir en effet que s'ils étaient opposés en principe à l'expulsion de la Chine nationaliste, aucune autre solution acceptable n'a été formulée jusqu'à ce jour.

Pour cette raison, les Etats-Unis, après s'être systématiquement opposés, commencent à pencher en faveur de cette solution bancaire qui s'appelle "les deux Chines".

A Washington, on reconnaît que cette formule n'est guère réaliste puisqu'elle sera certainement rejetée par Formose et très probablement écartée par la Chine de Mao.

De toute évidence, les Etats-Unis ne peuvent en aucun cas reconnaître la souveraineté de Pékin sur Taïwan, ni se contenter à l'instar du Canada, de prendre simplement "note" des revendications de Pékin sur la grande île qui échappe à son contrôle. En revanche, le gouvernement Nixon, suggère-t-on dans les milieux compétents, pourrait affirmer qu'à son avis, l'affaire de Formose constitue

après tout un problème chinois. Il doit par conséquent se régler entre communistes et nationalistes. Ce transfert "sur la pointe des pieds" d'une politique d'engagement à une politique de neutralité pourrait se traduire, cette année ou en 1971, par l'abstention des Etats-Unis lorsque la question chinoise passera au vote. Le discours à l'ONU que prononcera en principe le sénateur républicain Jacob Javits de l'Etat de New York apportera peut-être quelques éclaircissements discrets et prudents sur le futur "new look" de la politique chinoise du président Nixon.

Un avion iranien est détourné vers Bagdad

TEHERAN (Reuter, AP, CP) — Un DC-3 des lignes aériennes iraniennes qui effectuait un vol régulier de Dubaï (émirat d'Oman) à Téhéran, a été détourné hier vers Bagdad par six prisonniers gardés qu'il ramenait en Iran.

L'avion a regagné Téhéran dans la soirée avec huit personnes à son bord, y compris les membres de l'équipage; les autorités irakiennes ont en effet retenu neuf passagers, dont les six prisonniers et deux policiers.

Les six auteurs du détournement, a déclaré le ministre iranien des Affaires étrangères, devaient subir leur procès pour fraude et départ illégal du pays. L'agence irakienne d'information, de son côté, précise que les neuf hommes demeurés à Bagdad, âgés de 17 à 25 ans, se sont présentés d'eux-mêmes à la police irakienne et ont réclamé l'asile politique.

La grève des mineurs inquiète le gouvernement britannique

LONDRES (AFP) — La grève s'étend de plus en plus dans les charbonnages britanniques: le nombre des mineurs ayant cessé le travail à ce jour est évalué à environ 130.000 sur les quelque 292.000 travailleurs de ce secteur.

Pour la première fois depuis la grève générale qui paralysa l'ensemble de l'industrie charbonnière de Grande-Bretagne en 1926, tous les puits du sud du pays de Galles sont fermés, leurs 38.000 mineurs ayant débrayé.

Les autres bassins affectés sont ceux d'Ecosse et ceux du Yorkshire. Les grévistes réclament un salaire minimum garanti hebdomadaire de 20 livres (\$48.80) pour les travailleurs de surface, et de 22 livres pour les mineurs de fonds.

L'évolution de la situation ne laisse pas d'inquiéter le gouvernement, et le fait que 55% seulement des "gueules noires" aient voté, il y a une quinzaine de jours, en faveur d'une grève générale immédiate, n'a rien de rassurant.

bien que, selon les statuts de leur syndicat, ce chiffre soit insuffisant pour autoriser ce dernier à déclencher un débrayage général qui doit être approuvé par une majorité des deux tiers.

L'inflation qui ronge l'économie britannique serait d'autant plus difficile à conjurer qu'une nouvelle partie du secteur public bénéficierait d'une substantielle augmentation. La position du gouvernement de M. Edward Heath sur le front social rappelle fâcheusement le destin de Sisyphe: les mineurs succèdent aux employés municipaux qui ont repris le travail, la semaine dernière, après s'être vu accorder une augmentation de 16 pour cent à propos de laquelle certains n'hésitent pas à parler de capitulation des pouvoirs publics. Et déjà, des difficultés se dessinent du côté des 250.000 employés des services de santé.

Nombreux sont ceux qui, venus de tous les horizons politiques, reprochent au gouvernement son apparente impuissance à endiguer l'épidémie de revendications salariales. M. Ernest Marples, ancien ministre conservateur, et M. Ray Gunter, qui dé tint, un temps, dans l'administration travailliste le porte-

feuille du travail, se rejoignent pour recommander une thérapeutique à laquelle l'équipe de M. Heath se refuse toujours, en principe, tout au moins, à recourir: celle du blocage, fut-il provisoire seulement, des salaires.

Essayez notre délicieux dîner d'hommes d'affaires à partir de 11 h 30 a.m.

Château Madrid

2 heures de stationnement gratuit
Choix de fruits de mer le vendredi
368 est, rue Mont Royal
coin St-Denis

IN VINO VERITAS

Côte de Beaune Villages: 26 oz. \$3.45
Entre-Deux-Mers A. & R. Barrière: 26 oz. \$1.70
Saint-Estèphe A. & R. Barrière: 26 oz. \$2.60
Katzensprung Reisinger - Blanc sec: 26 oz. \$2.80

Maintenant

100

L'AFFAIRE CROSS-LAPORTE

L'ÉVOLUTION DE LA CULTURE, DE L'ÉGLISE ET DU NATIONALISME AU QUÉBEC

75 cents numéro 100 novembre 1970

En vente dans les kiosques ou les librairies • Ou abonnement ordinaire:

Maintenant

A remplir et à adresser à: MAINTENANT, 2715 Chemin Côte-Sainte-Catherine, Montréal 250 — Tél.: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT.

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an	\$7.00
ÉTUDIANT	\$5.00
DE SOUTIEN	\$10.00

VEUILLEZ RECEVOIR DU SOUSIGNÉ LA SOMME DE

AU NOM DE

ADRESSE

A partir du mois de

19

Que faire lorsque l'envie vous prend de manger des flocons de morue salée cuits avec crème sure, oignons et pommes de terre émincées?

Vite! au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attendez au Carrefour, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

Vos épargnes?

Dans votre intérêt, confiez-les à Guaranty, car:

- Dans la plupart de nos bureaux, les heures d'affaires sont plus longues: vous pouvez encaisser ou déposer des chèques avec plus de commodité.
- Vous pouvez ouvrir un compte combiné de chèques (4% sur le solde semestriel minimum) et d'épargne, pour simplifier toutes vos transactions.
- Vous pouvez effectuer vos dépôts par la poste. Nous payons l'affranchissement.
- Nous pouvons vous aider à résoudre tous vos problèmes de gestion financière.

Nous vous offrons toute une gamme de services en tant que compagnie fiduciaire.

Et car, actuellement...

L'INTÉRÊT EST DE 6%

(Intérêt annuel, calculé sur le solde mensuel minimum.) Si vous ne l'avez pas encore remarqué, ce taux est supérieur à celui offert par les banques à charte canadiennes!

Guaranty Trust

COMPANY OF CANADA
Capital et réserve: \$33,000,000
Institution inscrite à la Régie d'assurance-dépôts du Québec

427 St-Jacques-ouest
Tél.: 849-5705

En croisière aux Antilles vous vous sentirez libre comme l'air à bord de l'Empress of Canada

Il n'y a rien comme les eaux bleues des Antilles pour vous donner ce sentiment de liberté qu'on ressent toujours en mer. Vous voudrez danser. Sauter. Nager. Participer aux sports. Siroter vos boissons préférées — ou de nouvelles — à un tiers du prix qu'elles vous coûtent chez vous. Déguster des plats sensationnels. Si vous préférez la douce oisiveté, vous aimerez l'Empress".

Départs de New York entre le 7 déc. et le 9 avril. Choix de croisières variant entre 4 1/2 et 18 1/2 jours. Divers ports d'escale pittoresques. Tarifs à compter de \$389 (pour une croisière de 12 jours). Appelez votre agent de voyages ou CP Navigation. Vous ferez la croisière de votre vie.

CP Navigation

informations

internationales

L'accord RAU-Libye-Soudan est un pas prudent vers l'unité arabe

(AFP) - L'union tripartite RAU-Libye-Soudan dont les bases viennent d'être jetées au Caire par les présidents El-Sadate, El-Kadhafi et El-Nimeri à l'issue de six jours d'entretiens n'a suscité jusqu'à présent que peu de commentaires dans le monde arabe.

Le leader palestinien, M. Yasser Arafat, qui a participé, au Caire à plusieurs des réunions groupant les trois chefs d'Etat, a déclaré que la révolution palestinienne appuyait l'accord intervenu et qu'une Palestine éventuellement libérée se joindrait à la confédération.

Sauf à Bagdad, dont la radio n'a pas annoncé la nouvelle, et à Damas, qui l'a diffusée sans commentaire, les capitales arabes qui ont fait connaître leurs réactions se réjouissent du pas qui est franchi vers l'unité arabe: c'est le cas de Beyrouth et de Rabat, notamment. Mais au Maroc, cette satisfaction est assombrie par le regret que la Libye ait finalement opté pour l'"orient arabe" au lieu de s'unir aux trois pays arabes d'Afrique du nord pour réaliser le vieux rêve du "grand Maghreb" (occident) arabe.

Le président El-Sadate de la République arabe unie, El-Kadhafi, de la Libye et El-Nimeri, du Soudan, indiquent bien en effet, dans leur déclaration conjointe de dimanche soir quel les décisions qu'ils ont prises visent une union politique entre leurs différents pays. Mais les trois chefs d'Etat n'en demeurent pas moins prudents car ils ont prévu que ce processus d'unification se déroulerait en plusieurs étapes dont les délais ne semblent pas avoir été fixés.

Il semble que cette prudence soit en particulier le fait des responsables égyptiens qui évaluent à leur juste mesure les obstacles tels que les différences de niveau de vie, de niveau culturel et de ressources naturelles et humaines qui se dressent encore sur la voie de l'unité.

Une intégration plus poussée entre les trois pays sera sûrement bénéfique aux uns et aux autres, estiment cependant leurs dirigeants.

La R.A.U. peut faire bénéficier ses voisins de son avance culturelle et technique tandis que la Libye peut partager avec ses partenaires ses immenses ressources en hydrocarbures et le Soudan ses possibilités agricoles non encore entièrement mises en valeur mais dont on sait déjà qu'elles sont pratiquement illimitées.

Il faut également noter que ces trois pays sont en guerre avec Israël et que cette union apporte à la République arabe

unie la possibilité, en cas de conflit, de mettre hors d'atteinte en Libye ou au Soudan une partie de son aviation.

Mais c'est, semble-t-il, surtout sur le plan interarabe que les dirigeants égyptiens, libyens et soudanais attendent le plus de fruits de leur décision de dimanche. Un puissant bloc le Caire-Tripoli-Khartoum placé au coeur même du monde

Le problème de Berlin

La RDA veut tourner les entretiens quadripartites

BERLIN (AFP) - La RDA tient à régler le problème de Berlin par deux accords bilatéraux et séparés avec "le 2ème Etat souverain allemand" (RFA) et le Sénat de "l'entité politique autonome" de Berlin-Ouest plutôt que par des arrangements techniques inter-allemands sous contrôle des "quatre" (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France).

Après deux commentaires significatifs parus dans "Neues Deutschland", quotidien du PC est-allemand, les lendemains et surlendemain des "progrès" enregistrés au cours de la 9ème séance de travail des quatre ambassadeurs, M. Walter Ulbricht, le numéro un est-allemand, est intervenu personnellement dans le débat.

La RDA, a-t-il déclaré, dimanche au cours d'une interview télévisée, s'est déclarée prête à mener des négociations avec la RFA sur le transit des personnes et des marchandises, à condition que cesse à Berlin-Ouest l'activité d'autres Etats, activité contraire au statut de droit international de la ville et aux intérêts de la RDA et des autres pays socialistes.

Selon M. Ulbricht, de telles négociations avec Bonn et des pourparlers parallèles avec le Sénat de Berlin-Ouest "contribueraient sensiblement à l'amélioration de la situation". Le leader est-allemand a précisé que l'accord avec Bonn ne serait pas "inter-allemand" mais conforme "aux rapports de droit international entre deux Etats souverains et indépendants l'un de l'autre".

"Neues Deutschland" précisait dans un de ses commentaires qu'il devrait s'agir d'un accord de transit entre "deux Etats souverains" comme il s'en conclut dans

de, arabe entre le Maghreb et le Machrek peut être un pôle d'attraction pour les voisins. Tout au moins son potentiel humain (près de 50 millions d'âmes), industriel (les hydrocarbures) ou agricole (la baie du Nil de bout en bout) permettra-t-il de donner à la R.A.U. et à ses amis le poids politique que la mort du président Nasser leur a fait en partie perdre.

le monde. "Neues Deutschland" ajoutait par ailleurs: "Bien entendu, la RDA et la RFA ne peuvent pas conclure un accord sur le trafic des personnes et des biens intéressant Berlin-Ouest. Ce problème ne peut être réglé qu'entre la RDA et le Sénat de l'entité politique autonome".

La position de Berlin-Est n'est pas surprenante, mais les observateurs se demandent surtout si elle est partagée par Moscou. A cet égard, les observateurs relèvent que les Allemands de l'Est se sont arrangés pour que leur offre parvienne à Bonn avant la visite à Berlin-Est de M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères. L'entretien des principaux dirigeants de la RDA avec M. Gromyko s'est terminé sur un constat de "parfaite identité de vues sur tous les points". De plus, le 5 novembre dernier, M. Piotr Abrassimov, représentant soviétique aux entretiens quadripartites et ambassadeur en RDA, a informé M. Ulbricht et ses adjoints du déroulement de la 9ème séance quadripartite. Les Soviétiques sont donc parfaitement au courant des positions est-allemandes.

Dans ces conditions, les observateurs accordent une importance accrue aux mises en garde américaines contre une surestimation des "progrès" réalisés le 4 novembre dont le communiqué n'a fait état que sur l'insistance de M. Abrassimov. Il semble d'ailleurs que tout comme Berlin-Est, Moscou n'ait encore rien cédé sur le fond: les Soviétiques soulignent toujours l'autonomie de Berlin-Ouest et exigent la suppression de toute présence fédérale.

L'empereur d'Ethiopie est reçu à Rome et au Vatican

(AFP) - L'empereur Haïlé Sélassié d'Ethiopie, au terme d'une visite officielle en Italie, a eu tour à tour des entretiens hier avec le président de la République italienne, M. Giuseppe Saragat à Rome et avec le pape Paul VI au Vatican.

Relevant "la cordialité et l'amical franchise" des entretiens entre l'empereur d'Ethiopie et les dirigeants italiens, le communiqué publié hier après-midi à Rome, à l'issue de la visite officielle du négus, souligne "l'utilité de consultations périodiques" sur les grands problèmes de politique étrangère et sur les questions bilatérales "si possible au niveau des ministres".

En politique internationale, les Italiens ont exprimé "leur compréhension pour la position des pays africains en ce qui concerne le développement et la décolonisation, surtout en Afrique australe", position exprimée récemment par l'OUA et par la conférence des pays non alignés de Lusaka. Ils ont dit aussi combien "ils appréciaient l'action menée par l'empereur dans le cadre de l'OUA en faveur de la paix dans le monde".

Sur le plan bilatéral, l'Italie ouvrira des crédits à l'exportation de cinquante millions de dollars pour '71-'72 et augmentera son assistance technique. Un accord pour les échanges culturels est à l'étude. Le communiqué conclut en marquant "la volonté des deux gouvernements de renforcer la collaboration italo-éthiopienne dans tous les domaines".

Au Vatican, où il effectuait sa première visite officielle, l'empereur d'Ethiopie s'est entretenu pendant une demi-heure avec le Saint-Père. Après le traditionnel échange de présents, Haïlé Sélassié a rendu hommage, dans son allocution, au "leadership moral du Saint-Père" et à ses "efforts sans pareil en faveur de la paix et de la sécurité internationale". L'hôte impérial a aussi souligné l'apport du catholicisme à la culture et à la religion de l'Ethiopie qu'il, ajouta-t-il, garantit la liberté des confessions.

Le pape a souligné pour sa part la contribution de l'empereur à la cause de la paix et du développement.

La gauche italienne a protesté, dans ses organes de presse, contre les "atrocités" éthiopiennes en Erythrée où un mouvement de guérilla lutte contre le pouvoir fédéral éthiopien.

Washington et Moscou condamnés

● LA NOUVELLE-DELHI (AFP) - Les deux chambres du Parlement indien ont condamné hier, à l'unanimité, les Etats-Unis et l'Union soviétique pour leurs ventes d'armes au Pakistan malgré les protestations de la Nouvelle-Delhi. M. Sardar Swaran Singh, ministre des affaires étrangères a précisé, au cours de la réunion, que l'URSS avait donné des assurances qu'elle ne vendrait plus d'armes au Pakistan et que Washington avait fait savoir que la vente américaine était une "exception" à l'interdiction décidée après le conflit indo-pakistanaï de 1965.



Un monument à la gloire de Che Guevara a été officiellement inauguré dimanche à Santiago du Chili en présence de révolutionnaires venus de différents pays d'Amérique latine et de délégations de l'URSS, de Roumanie et de Yougoslavie. Le maire socialiste du district où a été élevée la statue de bronze, M. Tito Palestro, qu'on aperçoit à droite, a dédié la statue de bronze à la jeunesse d'Amérique latine qui s'inspire du Che dans sa lutte contre l'impérialisme américain. (Téléphoto AP)

● PARIS (AFP) - M. Valérien Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris, a déclaré dans un discours prononcé hier qu'on pouvait s'attendre "à une action active et commune de la France et de l'URSS" dans la préparation de la conférence européenne sur la sécurité. L'ambassadeur parlait au cours d'une "table ronde" organisée par l'association France-URSS; il a rendu hommage à "la position réaliste des milieux dirigeants français qui ont soutenu l'attitude des pays socialistes en faveur de la normalisation des relations entre tous les pays européens".

aux 4 coins du monde

Offensive nord-vietnamienne

PHNOM PENH (AP) - Les troupes nord-vietnamiennes ont atteint hier matin le carrefour stratégique de Skoun, après avoir enfoncé les lignes de défense cambodgiennes, mais elles ont été forcées de retraiter alors qu'elles n'étaient plus qu'à une cinquantaine de pas du poste de commandement cambodgien.

Skoun est situé à la jonction des routes 6 et 7, à 35 milles au nord de Phnom Penh. La route numéro 7 conduit à la capitale provinciale de Kompong Cham, 30 milles plus à l'est, qui avait été la cible d'une violente attaque la nuit précédente.

Cour suprême et Vietnam

WASHINGTON (AFP) - La cour suprême des Etats-Unis a refusé hier de se saisir du procès entamé par l'Etat du Massachusetts qui met en doute la légalité de l'action militaire des Etats-Unis au Vietnam.

L'Etat du Massachusetts avait argué que sans déclaration de guerre, le président des Etats-Unis n'avait pas l'autorité d'envoyer des troupes combattre en Asie du Sud-Est.

Six des juges du plus haut tribunal des Etats-Unis ont refusé d'examiner la demande de l'Etat de Massachusetts et trois autres ont accepté.

Dans le passé, la Cour suprême a refusé à plusieurs reprises d'entendre des arguments mettant en doute la légalité de la guerre au Vietnam.

Par "conscience politique"

BERLIN (AFP) - L'auteur de l'attentat perpétré dans la nuit de vendredi à samedi contre une sentinelle du monument aux morts soviétiques situé à Berlin-Ouest, a avoué, Ekkehard Weil, infirmier de 21 ans, a motivé son acte hier matin devant les inspecteurs de la police de Berlin-Ouest chargés des délits politiques par son intention "de durcir les rapports entre les partis SPD-FDP et les communistes" avec les moyens dont il disposait et, au besoin "d'empêcher que soit ratifié dans un proche avenir un traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique".

Le jeune homme a précisé qu'il avait commis l'attentat par "conscience politique". "Mon geste n'avait rien à voir avec la personne du soldat que je regrette avoir blessé", a-t-il ajouté, soulignant qu'il n'avait pas l'intention de tuer la sentinelle.

Encore dans les parages

WASHINGTON, (AFP) - Deux navires soviétiques, un ravitailleur de sous-marins et un remorqueur de sauvetage qui avaient quitté Cienfuegos le 13 octobre, se trouvent à nouveau dans les parages de ce port de la côte sud de Cuba, a déclaré hier M. Jerry Friedheim, porte-parole du Pentagone.

Il y a quelques semaines, le gouvernement américain avait soulevé la possibilité que les Russes procèdent à la construction d'une base de sous-marins à Cienfuegos.

M. Friedheim a précisé que les deux navires soviétiques, observés par des avions américains et par le destroyer américain "Kretschmer", se trouvaient à un jour de voyage de ce port.

L'ANGLAIS chez L.P.S.

COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

* Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821

QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

Éducation des Adultes

COURS DU SOIR

Depuis 1954, près de 14.000 gradués enthousiastes.

NOTRE EXPÉRIENCE VA VOUS AIDER À CULTIVER: LA VRAIE CONFIANCE EN SOI

(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHOUSIASME

(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DÉCISION

(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES

(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE

(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public)

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit

Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

DÉMONSTRATION GRATUITE

Mardi le 10 ou mercredi le 11 ou jeudi le 12 novembre à 8 heures P.M. à Montréal, au Palais du Commerce, entrez par 1600 rue Berri, suite 219 (montez par l'ascenseur). Venez en Métro, descendez à la station Berri-de-Montigny et prenez la sortie Ontario.

Institution détenant un permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation du Québec.



Pour tout le monde

l'institut jean-guy leboeuf

te révélera à toi-même!

1600 Berri, suite 213, Montréal 132

Aujourd'hui est le premier jour du reste de votre vie!

Vivez-le avec nous:



Auteur des volumes "Art de l'Orateur", "Art de la Vente", "Art de la Persuasion", "Art de la Communication", "Art de la Gestion", "Art de la Direction", "Art de la Motivation", "Art de la Formation", "Art de l'Enseignement", "Art de l'Apprentissage", "Art de l'Évaluation", "Art de l'Amélioration", "Art de l'Innovation", "Art de la Création", "Art de l'Imagination", "Art de l'Inspiration", "Art de l'Émotion", "Art de l'Intuition", "Art de l'Intelligence", "Art de la Sagesse".

842-8186

Si vous êtes du genre bon vivant

voyagez par le **CN** c'est un délice!

Il y a des réputations qui se paient cher. Et pourtant, chaque voiture-restaurant du CN vous offre un voyage au pays de la bonne chère... à peu de frais. Et même sans frais du tout, puisque votre repas est inclus dans le prix du billet de voiture-club ou de voiture-lits. Sans compter notre spécialité maison: le sourire!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

Montréal-Toronto

Avis aux bonnes fourchettes: Le Rapido part à 9h 20 et à 16h 40!

Montréal-Maritimes

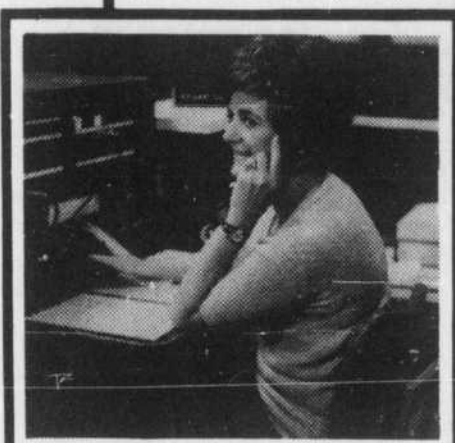
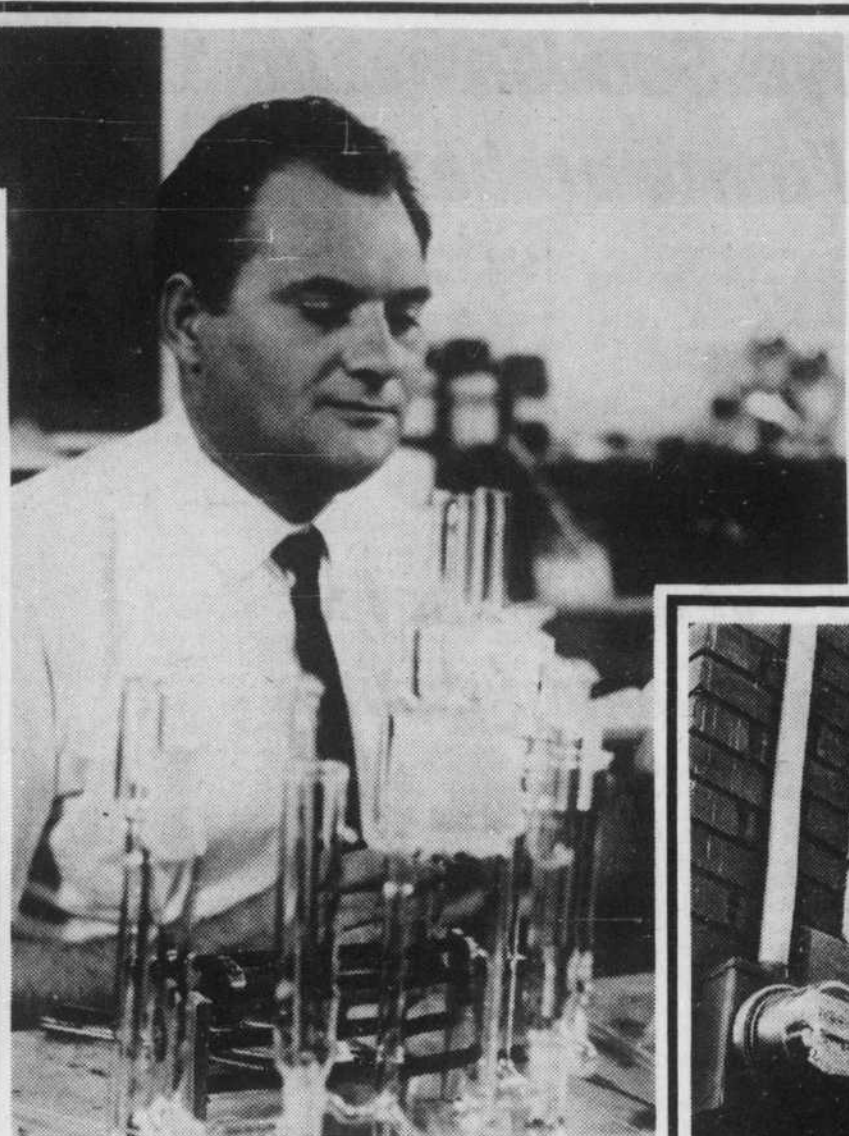
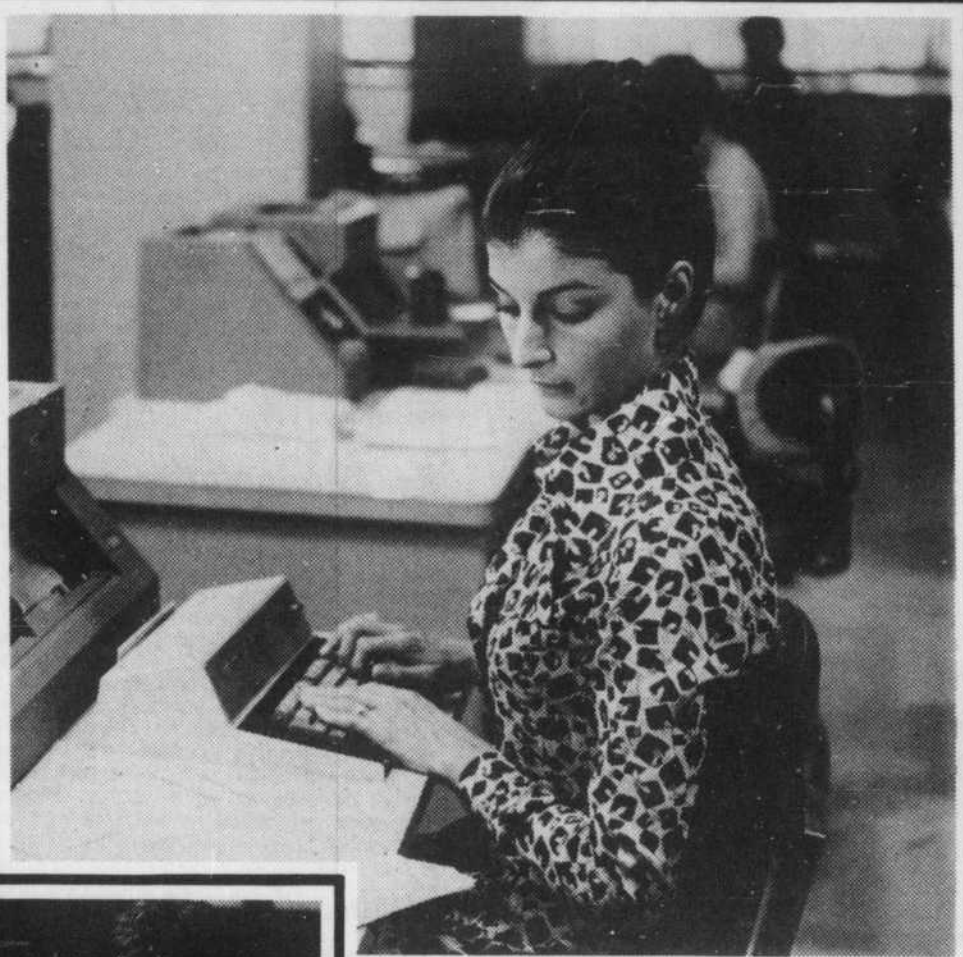
Au menu du jour; tous les jours: l'Océan et le Scotian. Bon appétit!

Montréal-Québec

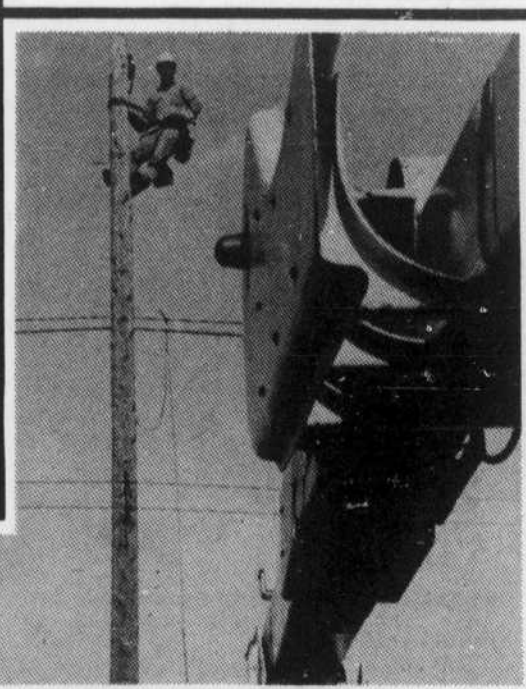
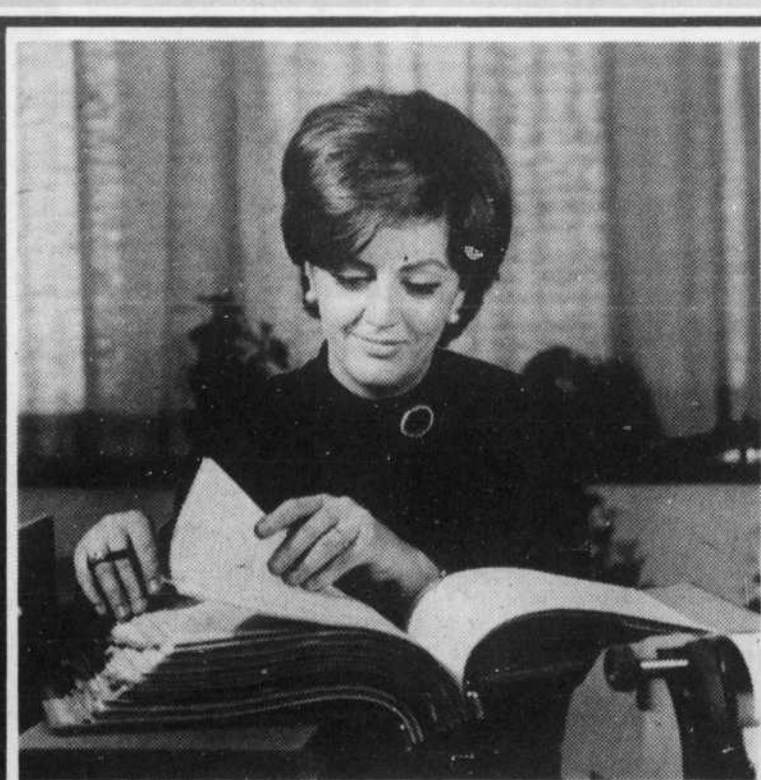
La meilleure "table" entre ces deux villes, vous la trouverez dans les trains du CN!

Montréal-Ottawa

Aux heures habituelles des repas, les bonnes fourchettes sont comblées!



"ON EST
12,012
POUR ASSURER
VOTRE
CONFORT"





Entretiens canado-ghananéens à Ottawa

M. K.A. Busia, premier ministre du Ghana, en compagnie de M. Mitchell Sharp, ministre des affaires extérieures, à l'issue de l'entrevue que l'homme d'État africain a eue avec le premier ministre du Canada, M. Trudeau. M. Busia se trouve au Canada depuis dimanche, en visite officielle de cinq jours. Au centre des pourparlers se trouvent l'épineuse question des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, et celles non moins essentielles pour l'Afrique,

de la Rhodésie et des colonies portugaises. Pour sa part, le gouvernement canadien, par la bouche de M. Mitchell Sharp, a assuré le premier ministre ghanéen du caractère prioritaire qu'Ottawa attribue au Ghana dans son programme d'aide internationale. Signalons que l'aide canadienne à Accra s'est élevée, depuis 1959, à \$27 millions. La somme allouée à cette fin pour l'exercice 70-71 est de \$9 millions. (Téléphoto CP)

Mme Cross à Berne: pourquoi?

Pourquoi Mme Barbara Cross et sa fille Suzan ont-elles discrètement gagné la Suisse samedi, alors qu'elles venaient d'apprendre que M. Cross était toujours vivant et apparemment bien portant comme en témoignaient les photographies diffusées par la presse?

On sait seulement que la femme et la fille du diplomate se trouvent maintenant à Berne où elles logent chez des amis, plus précisément au domicile de l'ambassadeur britannique, M. Eric Midgley. Un bref communiqué publié hier par l'ambassade annonce que "Mme Cross est reconnaissante à la presse de son indulgence et exprime l'espoir que tous les intéressés continueront de respecter sa vie privée".

C'est dans le plus grand secret, rappelez-le, que Barbara Cross et sa fille ont quitté Montréal en fin de semaine.

Mais, dans une dépêche émanant de son correspondant canadien, le "Daily Express" de Londres croit savoir, sur la foi de "sources canadiennes", que M. Cross retrouverait sa femme et sa fille à l'extérieur du Canada. Le journal ajoute: "Un marché avec les ravisseurs est considéré comme fort possible."

D'autre part, de sources britanniques à Londres, on indique que Mme Cross, en proie à l'anxiété et à la tension depuis plus d'un mois, donnait des signes de fatigue qui ont nécessité un voyage de repos en Suisse. Les autorités britanniques ont écarté l'hypothèse selon laquelle le ce voyage s'inscrit dans le cadre d'un plan secret pour la libération de M. Cross.

Le gouvernement suisse, pour sa part, déclare qu'il ne sait rien de toute cette affaire. Enfin, un porte-parole britannique met la presse en garde contre les hypothèses fantaisistes et l'invite à surveiller de plus près la tournure des événements au Canada.

150.000 volontaires

● LE CAIRE (AFP) — Le commandant en chef des forces de la résistance palestinienne, M. Yasser Arafat, a annoncé hier au Caire que le nombre de volontaires non palestiniens qui ont exprimé le désir de s'engager dans les rangs d'El-Fatah après la "guerre civile" de Jordanie s'élevait à près de 150.000; 72.000 de ces volontaires sont des Égyptiens, a-t-il ajouté.

Catholiques et protestants

Les enseignants anglophones songent à fusionner leurs deux associations

Les deux associations d'enseignants anglophones (catholiques et protestants) doivent entreprendre incessamment des pourparlers en vue de fusionner. La Québec Union of English Speaking Teachers (QUEST) qui serait créée regrouperait donc tous les professeurs anglophones du Québec et ne laisserait que des francophones au sein de la CEQ.

La Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) et la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) ont toutes deux tenu leur congrès annuel en fin de semaine dans deux hôtels voisins du centre-ville. Les programmes de ces deux congrès étaient reliés dans un seul feuillet.

C'est samedi dernier que les mem-

bres de la PACT ont officiellement entériné l'idée d'une fusion des deux associations et ont demandé à leurs dirigeants d'ouvrir des négociations officielles à cet effet.

De son côté, la PAPT avait fait ce pas dès le mois de mai et elle a même demandé déjà un bill privé pour changer de nom et devenir la QUEST.

Bien que le président de la PACT, M. Léonard Tynan, se défende de vouloir créer un ghetto anglophone ou un rampart contre les francophones, le président de la PAPT, M. Randall Sparkes, affirme clairement que cette union empêchera la CEQ d'avaler les anglophones après le bill 62.

"La CEQ favorise l'unilinguisme, a

affirmé M. Sparkes, et je ne pense pas qu'elle puisse même prétendre représenter les anglophones (...). Elle ne serait pas capable de servir vraiment les anglophones, tout comme la QUEST serait incapable de représenter des francophones."

Le gouvernement a affirmé à plusieurs reprises que le projet de réunification scolaire à Montréal ne changerait rien aux structures syndicales existantes. Cependant, les commissions scolaires prévues par l'ancien bill 62 ne donneraient la majorité aux anglophones que dans deux des 11 commissions scolaires. Tous les enseignants des neuf autres auraient donc dû devenir membres de la CEQ.

Nouveau test pour un diagnostic précoce de la fibrose kystique

OTTAWA (d'après CP) — Un pédiatre et un spécialiste de l'énergie nucléaire viennent d'expérimenter avec succès un test qui permettrait vraisemblablement de déceler la fibrose kystique chez les nouveau-nés âgés de quelques heures à peine.

La fibrose kystique est une maladie héréditaire qui affecte environ un nouveau-né sur mille. Sans avoir la maladie elle-même un adulte sur vingt possède actuellement un défaut génétique qui peut causer cette maladie chez ses enfants. Si deux personnes qui possèdent cette anomalie génétique se marient ensemble, ils ont une chance sur quatre d'avoir un enfant atteint.

Les techniques existantes de dépistage sont à la fois dispendieuses et fastidieuses, ce qui empêche l'examen systématique de tous les nouveau-nés et, par ré-

percussion, le traitement précoce nécessaire pour prolonger la vie des personnes malades.

Au contraire, la nouvelle technique permettrait l'examen de tous les nouveau-nés. Il suffit de soumettre un morceau d'ongle à un rayonnement radioactif qui en révélerait la composition chimique. Les personnes atteintes de fibrose kystique, en effet, ont dans les ongles une concentration de cuivre supérieure à 5 parties par milliard.

M. David Evans, savant atomiste, et M. J. Park, pédiatre, ont déjà irradié les ongles de 20 patients dont 10 étaient atteints de la maladie. L'analyse a permis de déceler un excès de cuivre dans 80% des ongles provenant des personnes malades. Il appert cependant que les 20% qui ont échappé à l'analyse provenaient d'ongles de pied et non de la main.

Les deux chercheurs pensent donc que l'efficacité de leur méthode pourrait être de 100% et ils se proposent de faire une expérimentation plus vaste en Ontario s'ils peuvent obtenir les fonds nécessaires.

Quelle que soit l'efficacité de cette analyse, elle ne pourra que déceler les personnes malades qui devront ensuite se soumettre à un régime sévère et à des médicaments dispendieux. Ces traitements pourront les soulager mais ne pourront pas les guérir.

L'idéal serait de pouvoir identifier les individus qui portent le défaut génétique de la maladie, même s'ils ne sont pas malades. De cette façon, il serait possible de prévenir les mariages malheureux susceptibles de procréer des enfants atteints.

nous payons



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
la plus importante société de fiducie canadienne-française

3 3/4 %

d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

909 ouest, boul. dorchester, montréal — 866-9641

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de _____

No _____ Rue _____

Ville _____

Signature _____ Date _____

ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

"DRY MARTINI..."

A ce sujet, mon ami, je suis formelle: pour réussir le Dry Martini il est essentiel d'utiliser le vermouth Martini Extra Dry... c'est un détail capital!



MARTINI EXTRA-DRY!

MARTINI ...sur glace!

MARTINI EXTRA-DRY... EXTRA-ORDINAIRE!!!

PRODUIT ET EMBOUTEILLÉ EN ITALIE PAR MARTINI & ROSSI. NO DE LA RÉGIE 559-G.

Les bénéfices du CP ont baissé de \$5.3 millions en 9 mois

Le Canadien Pacifique a annoncé hier que le total de ses bénéfices pour les neuf premiers mois de 1970 s'est chiffré à \$50.9 millions, ou \$3.37 par action ordinaire, avant les postes extraordinaires.

Les profits pour la même période de 1969 s'élevaient à \$56.2 millions ou \$2.74 par action ordinaire.

Les bénéfices pour les neuf mois — postes extraordinaires inclus — ont été de \$52.2 millions ou \$3.46 par action en 1970 contre \$59.2 millions ou \$3.95 par action en 1969.

Les bénéfices nets du chemin de fer ont accusé une hausse de \$1.1 million attribuable à la montée brusque des revenus du trafic marchandises au cours du troisième trimestre.

Le transport du blé, d'autres céréales et du charbon, qui avait augmenté au cours des deux premiers trimestres, s'est encore accru tandis que le trafic de la potasse a maintenu un niveau élevé important.

Présentement, tout porte à croire que les revenus du chemin de fer au cours du quatrième trimestre se maintiendront à la hausse permettant ainsi d'accroître encore le revenu net.

Les résultats d'autres activités ont été moins favorables au cours des neuf premiers mois et l'on croit qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'année.

Les services de télécommunications, la flotte de cargos de Canadian Pacific (Bermuda) et la Soo Line Railroad

Company ont tous accusé des profits plus élevés.

Cependant, ceux-ci n'ont que partiellement contrebalancé une réduction du revenu net de CP Air et les baisses dans les revenus d'exploitation des filiales de camionnage et navires de Canadian Pacific Steamships Limited.

Canadian Pacific Investments Limited a annoncé vendredi dernier une hausse de son revenu net consolidé de \$0.4 million, avant les postes extraordinaires. Ceci est le montant net d'une diminution de \$1.5 million provenant de l'exploitation et d'une augmentation de \$1.9 million dans la quote-part des revenus de Cominco Limitée et autres filiales non consolidées.

La diminution du revenu de l'exploitation est attribuable principalement au pétrole, gaz et autres minéraux, à l'exploitation forestière et aux installations connexes. Cominco croit que ses bénéfices seront plus bas au cours du quatrième trimestre.

Une augmentation de \$3.2 millions dans les frais fixes reflète des emprunts additionnels aux présents taux élevés d'intérêt.

L'assurance dépôt du Québec donne une protection accrue

QUEBEC (OIP) — "L'on doit reconnaître que la mise en vigueur au Québec, le 1er juillet dernier, des mesures visant à garantir les dépôts, a déjà commencé à produire les effets heureux qu'on en attendait, soit une protection accrue du public épargnant par une surveillance et un contrôle plus suivis de tous les groupes d'institutions canalisant les épargnes du public. De semblables mesures tendront de plus en plus, par voie de conséquence, à favoriser l'essor économique et industriel du Québec."

C'est ce que déclarait hier, M. Gérard St-Pierre C.G.A.,

directeur général adjoint de la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec, dans une causerie prononcée devant les membres du Club des Lions (Québec-centre), réunis au Château Frontenac à Québec.

La loi du Québec a établi notamment un système de permis pour les institutions reconnues aptes à recevoir des dépôts; elle prohibe la sollicitation de dépôts par les individus ainsi que la sollicitation et la réception de dépôts effectués dans des institutions inscrites jusqu'à un montant maximum de \$20,000. A la loi, s'ajoutent les règlements de la Régie de l'Assurance-dépôts qui précisent ce qu'est

un dépôt: fixent les conditions d'inscription pour différentes catégories d'institutions financières, etc... On prévoit aussi que les titres ne faisant pas l'objet de la garantie de la Régie seront considérés comme des valeurs mobilières.

Le directeur général adjoint de la Régie a ensuite procédé à une brève comparaison entre la loi fédérale et celle du Québec. Il a expliqué que la première assure des institutions tandis que la seconde garantit les dépôts. La loi québécoise renferme des dispositions plus larges pour la protection du public. Elle couvre effectivement toutes les épargnes faites sous forme de dépôts; et par ses règlements, elle voit à ce que les épargnes prenant la forme de placements tirent protection de la commission des valeurs mobilières. La société fédérale assure présentement 73 institutions; la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec garantit les multiples dépôts confiés à 1,622 institutions inscrites, soit, 1,597 caisses d'épargne et de crédit, 19 compagnies de fiducie et 6 compagnies de prêts et placement.

Tableau optimiste des relations France-Canada

PARIS (AFP) — C'est un tableau optimiste des relations commerciales entre la France et le Canada qu'a brossé M. Jean Trocme, conseiller commercial de France à Ottawa, hôte récemment à déjeuner de la chambre de commerce France-Canada.

Analysant les échanges entre les deux pays au cours des dernières années, M. Trocme a fait valoir que les exportations françaises en 1969 se sont élevées à 727 millions de francs, soit 25.5% de plus qu'en 1968. Pour les huit premiers mois de 1970 elles sont en augmentation de 17% comparativement avec la même période de 1969.

Les importations canadiennes en France ont atteint pour 1969 le chiffre de 322 millions de francs, soit 42% de plus qu'en 1969. Pour les huit premiers mois de 1970 les importations de marchandises canadiennes ont progressé de 40%.

La France, qui était le quatrième client du Canada en 1967, est devenue son huitième client en 1969. Et pourtant, a observé M. Trocme, le gouvernement canadien, l'an passé, devant la surchauffe économique, a pratiqué une politique anti-inflationniste. "Elle a été un succès", aussi commente-t-on maintenant "à desserrer les freins".

C'est un marché qui mérite un effort spécial de la part des industriels et investisseurs

français que le marché canadien: la population est en accroissement. C'est l'un des plus jeunes pays du monde. Le phénomène d'urbanisation s'accroît: en 1980 on estime que huit Canadiens sur dix vivront dans les villes. En outre, le marché canadien est très ouvert en produits français. En 1969, chaque Canadien a acheté pour 36 fr 30 de produits français contre 21.13 pour chaque Américain. Au demeurant, en quinze ans les exportations françaises au Canada ont sextuplé. Ce ne sont plus le vin et le livre qui occupent la première place des exportations, mais les pneumatiques, produits sidérurgiques, machines et appareillage électriques.

Les perspectives d'échanges entre les deux pays, a conclu M. Trocme, sont "relativement satisfaisantes", mais il serait souhaitable que le réseau commercial français ne demeure pas concentré dans le Québec. Sans doute est-ce normal pour des raisons aussi bien historiques que géographiques, mais il conviendrait vivement, a ajouté le conseiller commercial de France, que les fabricants français portent parallèlement leurs efforts vers les deux grands centres d'importation que sont les régions de Toronto et Vancouver.

L'assurance-chômage

En août dernier, il y a eu 106,000 demandes de prestations d'assurance-chômage, soit 42,000 (28%) de moins qu'en juillet 1969 (22%) de plus qu'en août 1969.

Au 31 août, 409,000 assurés avaient fait une demande de prestations, soit 30,000 (7%) de moins que le 31 juillet. Le nombre de requérants de sexe masculin a diminué de 35,000, mais le nombre de requérants de sexe féminin s'est accru de 4,500. Par rapport à la fin d'août 1969, le nombre de requérants a augmenté de 141,000 (53%).

Les prestations versées ont totalisé 41.4 millions de dollars en août 1970, 43.9 millions en juillet 1970 et 27.7 millions en août 1969. Les valeurs moyennes des prestations hebdomadaires versées pour ces trois mois ont été de \$34.66, \$35.07 et \$31.73 respectivement. (BFS)

Les obligations des commissions scolaires et des municipalités

La Commission municipale de Québec procédera cette semaine à l'adjudication d'émissions d'obligations municipales et scolaires au montant total de \$8,540,000. Voici la liste des émissions: Ville d'Acton Vale, \$176,500; Commission scolaire régionale de Chambly, \$6,188,000; Cité de Laflèche, \$107,000; Cité de Rimouski, \$590,000; Village de St-Jacques, \$78,500; Cité de Black Lake, \$350,000; Cité du Cap de la Madeleine, \$603,000; Carleton sur mer, \$302,000; Village de Vaudreuil sur le lac, \$145,000.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

APPARTEMENT A SOUS-LOUER James Morris: près centre d'achats Normandie, 1½ meuble, quartier agréable, conditions favorables, libre immédiatement. Tél. 334-6811. 11-11-70	LOGEMENTS A LOUER IDEAL POUR PROFESSIONNEL: bas-duplex, neuf, chauffé 5½, plus salle de jeux, \$185. 12, 398 Ernest Robitaille, près Boul. Léger. Tél.: jour 665-7112, soir 321-5392. 11-11-70
CHALET A VENDRE Autoroute région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15,900, terrain compris, \$98.50 par mois. Tél. 731-3501. J.N.O.	AHUNTSIC: Grande Allée, près Henri-Bourassa, bas, 5 pièces, très propre, \$160, chauffage à l'électricité non compris, salle de lavage, libre 1er décembre. Tél. 384-2778. 17-11-70
CHAMBRE A LOUER Grande chambre de préférence professeur ou infirmière, quartier Westmount. Tél. 933-2478. 16-11-70	PERSONNEL AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m. fermé lundi. Tél. 288-2332. 11-11-70
CHAMBRE ET PENSION Bon chez-soi, toutes commodités, grande chambre, ambiance familiale, près autobus, 8528 rue Hélène, Ville LaSalle, 363-0151. 14-11-70	PROPRIETE A VENDRE VILLE St-Laurent: 9 pièces, 2 cheminées, 2 salles de bain, grand de salle de jeux au sous-sol. Tél. après 14 heures 747-4152. 11-11-70
ESPACE COMMERCIAL A LOUER RUE ST-JACQUES OUEST Endroit de location idéal pour les affaires. A quelques minutes du nouveau Palais de Justice. - ÉTAGES COMPLETS DE 1500 ET 2500 PIEDS CARRÉS - LOCATAIRE PEUT SUBDIVISER SELON SON GRE - ALLOCATION POUR CLOISONNAGE Planchers, plafonnage et éclairage très modernes plus climatisation et préposé à l'entretien journalier inclus dans ces locations de prestige. Pour de plus amples renseignements, sans obligation, appeler ROBERT CHAMPAGNE 935-8541 WESTMOUNT REALTIES COMPANY 11-11-70	TAILLEUR Vous avez maigre ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style. DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE - Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GILZOT Tél. 388-2532 11-11-70

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur
demande:

Des instituteurs légalement qualifiés pour enseigner à l'école secondaire Jean-Baptiste Meilleur

1 professeur (homme) classe pratique - 1er cycle
1 professeur (homme) éducation physique - 2e cycle
1 professeur (homme) personnalité - 1er cycle
1 professeur (homme ou femme) anglais - 1er cycle

Prière de se présenter au plus tôt entre 9h. et 17h. au:

Bureau des Services au Personnel,
777, boulevard Iberville,
Repentigny, Qué.
Tél.: 581-1320

On demande:

**SERVICE DE REHABILITATION SOCIALE
SPECIALISTE EN ORIENTATION (masculin)**

FONCTIONS: Responsable du développement et de l'administration des services de réhabilitation sociale dans la région du Parc National du Comte de Kent. Il s'occupera entre autres de l'orientation à l'intention et par l'entremise des conseillers indigènes et de l'aide à accorder aux familles changeant de localité.

QUALIFICATIONS REQUISES: Grade universitaire en orientation ou dans un domaine connexe. Une certaine expérience en administration ou en surveillance est souhaitable. Bilingue (français et anglais)

TRAITEMENT: En fonction de la compétence et de l'expérience.

Adresser sa demande immédiatement à:

Directeur, Direction de l'enseignement menager
Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.B.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC.

Thetford-Mines

DIRECTEUR DES FINANCES

Sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire du poste assume la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle de la direction des finances et du service d'administration financière.

QUALIFICATIONS: Formation universitaire en sciences comptables et de préférence possesseur d'un titre comptable d'une association reconnue. Expérience en comptabilité, vérification ou administration d'un hôpital.

TRAITEMENT ANNUEL Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience.

Seront considérées les demandes faites par écrit et accompagnées d'un curriculum vitae, a/s

LaRUE, GOURDEAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
350 est, boulevard Charest
Québec 2

PROGRAMMEUR - ANALYSTE

requis pour participer à l'élaboration et à la réalisation de nouveaux projets, ainsi qu'au maintien de projets déjà existants sur ordinateur IBM/360-30, utilisant disques et bandes magnétiques.

QUALIFICATIONS MINIMALES:

-Éducation: secondaire complétée, cours supplémentaires en mathématiques ou commerce au niveau du cégep ou de l'université.

-Expérience: 3 années en programmation et analyse démontrant une utilisation fréquente des langages COBOL, BAL, JCL, pour systèmes DOS ou BPS.

Lieu de travail: Siège social situé au centre de la ville.

Salaire: Selon les qualifications. Bénéfices marginaux complets.

Envoyer votre curriculum vitae à:

Directeur du Bureau d'Emploi,
DOMINION GLASS COMPANY LTD.,
C.P. 190,
Montréal 101, Québec.

COMPTABLE

Bureau d'ingénieurs-conseils recherche un comptable bilingue pour tenue complète de livres et préparation d'états financiers. Diplôme non essentiel mais un minimum de 5 ans d'expérience dans les entreprises connexes: bureaux d'architectes, d'entrepreneurs, d'administration d'immuables. Bénéfices marginaux usuels et salaire selon expérience.

Pour rendez-vous veuillez téléphoner à:

878-3021

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PENINSULE
recherche les services d'un

RESPONSABLE EN ENFANCE INADAPTÉE

FONCTION: Voir à l'organisation, la supervision et le développement aux enfants inadaptés.

EXIGENCES:

- 1) Formation pédagogique sanctionnée par un brevet d'enseignement, option enfance inadaptée.
- 2) minimum de seize (16) ans de scolarité.
- 3) cinq (5) années dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'élèves inadaptés.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant le 18 novembre 1970, au

Directeur, Services au personnel
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule,
C.P. 2003,
Gaspé, P. Québec.

ASSELIN, BENOÎT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE
Ingénieurs-Conseils
demandent

INGÉNIEURS GÉOLOGES (bilingues)

Deux positions disponibles pour emploi dans la Province de Québec.

Les candidats doivent posséder de 5 à 8 années d'expérience pratique dans les domaines suivants: préparation et cartographie des fondations routières d'ouvrages de retenue, cartographie d'ouvrages souterrains; supervision des forages d'exploration, des injections et du boulochage du rocher; préparation de rapports.

TRAITEMENT: A être déterminé suivant l'expérience et les aptitudes du candidat. Toute demande d'emploi sera gardée confidentielle. S.V.P., faire parvenir curriculum vitae ou résumé à:

Service du Personnel,
Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe,
4200 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 215, Qué.

OFFRE D'EMPLOI 70-71-6

La Commission Scolaire Régionale Orléans recherche les services d'un **PRINCIPAL** pour l'école polyvalente "Ulric-Huot" à Courville.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être légalement qualifié pour enseigner
- Posséder (5) années d'expérience dans l'enseignement, dont trois (3) au moins au secondaire.
- Un minimum de seize (16) ans de scolarité ou occuper présentement une fonction à la direction des écoles.
- Compétence comme animateur de groupe, détenir des qualifications en administration et posséder certaines connaissances en enseignement professionnel.

ENTRÉE EN FONCTION: Premier (1er) janvier 1971.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le vingt (20) novembre à l'adresse suivante:

Commission Scolaire Régionale Orléans,
a/s Monsieur le Directeur du Personnel,
1078, boulevard des Chutes,
Villeneuve, Québec 5.

les bénéfices

Canadian General Electric annonce un bénéfice de \$6,800,000, soit 83 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$791,769 et 23 cents en 1969.

Petrofina Canada Ltd annonce un bénéfice de \$10,491,000, soit \$1.05 l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre, au regard de \$9,142,000 et 92 cents en 1969.

Riley's International Database Ltd annonce une perte de \$61,300 pour le trimestre se terminant le 31 août, au regard d'une perte de \$150,000 en 1969.

Standard Broadcasting Corp. annonce un bénéfice de \$1,472,721, soit 26.3 cents l'action, pour le semestre se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$1,325,189 et 23.7 cents en 1969.

Stanley Brock Ltd annonce un bénéfice de \$67,013 pour les neuf mois se terminant le 30 septembre, au regard de \$54,544 en 1969.

Simpsons-Sears Ltd annonce un bénéfice de \$4,617,000, soit 30 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$6,676,000 et 43 cents en 1969.

Simpsons Ltd annonce un bénéfice de \$3,431,764, soit 38.1 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 7 octobre 1970, au regard de \$4,167,658 et 42.5 cents en 1969.

Pato Consolidated Gold Dredging Ltd annonce un bénéfice de \$1,795,626, soit 51 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$9,142,000 et 92 cents en 1969.

Donohue Co. Ltd. annonce un bénéfice de \$1,022,901, soit 41 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$567,524 et 13 cents en 1969.

Greyhound Lines of Canada Ltd annonce un bénéfice de \$3,204,010, soit 69 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$2,450,629 et 53 cents en 1969.

IAC Ltd annonce un bénéfice de \$11,578,000, soit 95 cents l'action, pour la période se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$10,595,000 et 88 cents en 1969.

Patino Mining Corp. annonce un bénéfice de \$3,232,000, soit 74 cents l'action, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1970, au regard de \$5,436,000 et \$1.25 en 1969.

La Commission Scolaire Régionale de la Péninsule recherche les services d'un

BIBLIOTHÉCAIRE

EXIGENCES: Diplôme en bibliothéconomie

SALAIRE: Selon les qualifications et la compétence.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 novembre, au

Directeur, Services au personnel,
Commission Scolaire régionale de la Péninsule,
C.P. 2003,
GASPÉ, P. Québec.

VÉRIFICATEUR INTERNE

L'annonce de l'expansion de notre compagnie requiert un surplus d'équipement et de main-d'oeuvre.

Nous nous servons de méthodes comptables, financières et analytiques modernes et de deux (2) ordinateurs IBM 360/40.

Le diplôme de Comptable Agréé est requis et le candidat devra posséder une bonne expérience en vérification et une aptitude reconnue du travail de direction. Une connaissance de l'informatique dans le domaine des affaires est préférable.

Le candidat travaillera principalement à Sept-Îles, P.Q., et devra faire des voyages périodiques à nos différents projets.

Si vous recherchez un travail intéressant, avec chance d'avancement, venez rencontrer un représentant de notre compagnie le quel sera à Montréal le 11 novembre prochain, au numéro 845-2108.

IRON ORE COMPANY OF CANADA

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE

UN PSYCHOLOGUE

FONCTIONS:

- psychologue au niveau secondaire
- collaborer avec l'équipe psychologique au niveau primaire et les conseillers d'orientation et/ou psychologues oeuvrant en orientation au secondaire.

EXIGENCES:

- membre en règle de la corporation des psychologues du Québec

SALAIRE:

- \$8,755. à \$11,975.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit le ou avant le 18 novembre 1970 à:

HERVÉ SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

famille et société



Dix-neuf pays participeront à l'exposition Noël 70 organisée par le comité féminin du Musée

A cause du climat qui règne actuellement à Montréal, le comité féminin du Musée des Beaux-arts de Montréal a décidé cette année de contremander son bal annuel et de mettre davantage l'accent sur son exposition d'arbres de Noël qui aura lieu du 27 novembre au 13 décembre.

La situation est assez triste pour que nous ne privions pas les enfants de cette fête préluce à la Noël, synonyme de paix et de bonne entente, nous dit la présidente du comité d'organisation, Mme Madeleine Thompson.

Les préparatifs vont donc bon train. Déjà, plus de vingt-sept exposants ont promis leur concours et dix-neuf pays présenteront un sapin de Noël décoré selon leurs coutumes propres.

Plusieurs groupes ethniques travaillent à la confection des décorations de l'arbre de Noël: guirlandes d'argent, noix dorées, fruits variés et colorés, babioles de couleurs, biscuits au miel, anges en papier, petites figures en paille, pommes de pin, etc.

Les enfants sourds et handicapés du Centre Mackay, dont l'âge varie de 5 à 18

ans, sont occupés depuis plusieurs jours à recréer un arbre de Noël du bon vieux temps.

L'exposition d'arbres de Noël, organisée depuis 1967 par le comité féminin du Musée, a pour but de recueillir des fonds pour le Musée permettant ainsi l'achat d'œuvres d'art, l'organisation de cours, d'expositions spéciales, etc.

Cette exposition a également pour but d'amener plus de gens à fréquenter le musée en ouvrant ses portes toutes grandes aux familles, nous dit Mme Margot Bisillon, membre du comité Noël 70.

Au cours des deux semaines que durera l'exposition, un programme de spectacles a été prévu: ensembles instrumentaux, ensembles folkloriques représentant divers groupes ethniques comme ceux de la Pologne, du Portugal, de l'Ukraine, etc.; la chorale des enfants aveugles de l'Institut Nazareth, le groupe d'enfants Gintars, le groupe Musica Viva, etc.

En plus des arbres, on présentera des crèches, une maison de poupées, un village italien à l'époque de Noël, un train électrique, un vieux tra-

neau utilisé à Montréal vers le milieu du 19^{ème} siècle, des décorations de toutes sortes rappelant les coutumes de différents pays.

Pendant les jours de semaine, entre 14 et 16h, chaque après-midi, une salle du musée sera mise à la disposition des enfants pour séances libres de peinture et présentation de films. Les enfants seront invités à dessiner sur les murs recouverts de papier leurs impressions sur la Noël.

Le samedi, à 10h30 et à midi, il y aura présentation de films pour enfants.

A signaler: des prix réduits seront offerts aux groupes de plus de dix personnes, du lundi au vendredi inclusivement.

Une visite à l'exposition Noël 70 remplacera avantageusement le traditionnel défilé du père Noël qui semble à jamais disparu de nos coutumes, conclut Mme Margot Godbout, autre membre du comité d'organisation. Nous invitons donc tout particulièrement les familles à venir participer à cette fête préparatoire de celle du 25 décembre.

Pour Lise Bacon Hommes et femmes ont un rôle identique à jouer en politique

par Solange Chavlin

La politique traditionnelle de représentation demeurera toujours l'apanage d'un petit groupe de femmes et d'hommes mais la participation aux associations politiques devrait être assumée par la majorité des citoyens.

Je souhaite que les femmes aient de plus en plus le courage d'accepter les règles du jeu démocratique et cessent d'attendre qu'on leur offre un comité pour se présenter aux élections. Malheureusement, je crois que nous aurons à attendre encore plusieurs années, pour qu'une minorité de femmes accède de plain-pied à la politique.

La nouvelle présidente de la Fédération libérale du Québec, Mme Lise Bacon, adressait, hier, ces conseils judicieux aux représentantes du club Wilfrid Laurier des Femmes libérales.

Sur une question de la présidente de ce club, Mme Siméon Gagnon, qui se faisait le porte-parole de l'ensemble des membres, Mme Bacon n'a pas craint de dire qu'elle croyait à l'intégration des femmes libérales au sein de la grande Fédération, et qu'il serait souhaitable que les femmes cessent d'œuvrer en vase clos. Mme Bacon fit cette remarque avec beaucoup de délicatesse, consciente de vexer certaines militantes qui croient qu'après une tournée en province, elle s'était aperçue que toutes les femmes ne sont pas prêtes à adopter son option.

Les membres du club Wilfrid Laurier ont en outre interrogé la présidente de la FLQ sur le projet de carte d'identité obligatoire actuellement à l'étude au ministère de la justice. Alors que l'assemblée semblait d'accord avec l'obligation de munir tous les Québécois d'une carte d'identité, Mme Bacon a dit qu'elle conservait certaines réserves à ce sujet et qu'elle les exprimerait en temps et lieu. Soulignons que Mme Bacon, présentée aux membres de la FLQ comme l'élève du groupe, a véritablement donné l'image d'une élève sur-douée ayant atteint le poste que les maîtres auraient envié.

"Je n'aime pas qu'on me présente comme un symbole, étant la première femme à accéder à la présidence de la Fédération libérale du Québec", a-t-elle dit. J'ai gravi tous les échelons au sein de la Fédération avant d'en arriver là, et j'ai toujours cru que la femme avait un rôle important à jouer en politique."

Les femmes doivent prendre les places que leur compétence leur permet d'accepter, a encore dit Mme Bacon, alors qu'une auditrice faisait remarquer que Mme Bacon n'avait pas été nommée mais bien élue — démocratiquement — à ce poste.

Mme Bacon a ajouté qu'il est urgent que les femmes jouent un rôle plus actif dans la société québécoise, et que ce rôle devrait être plus sensible aux périodes chaudes de notre vie collective. Il est vrai, a-t-elle ajouté, que le tableau actuel de notre démocratie fait peut-être peur aux femmes, mais c'est souvent parce qu'elles ne font pas le lien direct entre leurs problèmes familiaux et sociaux et les solutions qu'une politique axée sur le social pourrait leur apporter. "Pourtant les déséquilibres actuels, a-t-elle encore dit, ne sont pas le fait du hasard."

Incitant les femmes à jouer un rôle plus actif, Mme Bacon leur a dit de faire fi de la timidité et de l'incompréhension des hommes qui sont demeurés à l'image stéréotypée de la mère au foyer. "Le rôle maternel de la femme est important, et personne ne veut le nier, mais son rôle professionnel, civique et politique, est tout aussi important pour la collectivité qui a besoin de toutes les forces vives de la nation pour se bâtir." Les femmes qui s'engagent en politique sont plus conscientes que les autres des lendemains à préparer. Il ne faut pas tout attendre de la génération qui monte et accepter, bravement, de jouer un rôle en accord avec sa compétence" a-t-elle dit, invitant les femmes à participer aux associations politiques.

Une représentante du Women's Lib à la Chambre des représentants

WASHINGTON (PA) — Deux femmes qui ont ouvertement pris position sur des problèmes politiques au cours des dernières années, Louise Day Hicks de Boston, et Bella Abzug de New York, ont été élues à la Chambre des représentants. Mais les électeurs n'ont pas accordé leur appui à Mme Lenore Romney dans sa tentative de chasser le sénateur Philip Hart du Michigan.

Mme Hicks s'est violemment opposée au transport des écoliers par autobus pour obtenir un meilleur équilibre racial dans les écoles. Mme Abzug est dirigeante nationale du Mouvement des femmes pour la paix. Elle a participé activement, en août dernier, à la manifestation de Libération des femmes de New York. Ces deux femmes seront de nouvelles venues à la Chambre des représentants, en janvier prochain.

Une troisième femme a triomphé, mardi. Il s'agit de Mme Ella Tumbusi Grassi, élue pour un troisième mandat secrétaire d'Etat du Connecticut.

Une loi mal appliquée

TORONTO (PC) — Un assisté social de Toronto a révélé que des personnes vivant dans la région métropolitaine de la Ville-Reine ont été obligées de quitter leurs emplois et d'accepter des prestations de bien-être social pour régler leurs problèmes financiers, en dépit du fait que la municipalité peut leur fournir une aide financière.

Mme Anne Charron a affirmé devant un groupement de femmes de Toronto, que la loi canadienne sur l'assistance sociale permet aux municipalités d'aider les travailleurs lorsqu'une catastrophe, comme la maladie, frappe leurs familles.

Elle a souligné le cas d'un homme qui, ne pouvant consacrer \$30 par mois pour les médicaments dont son épouse avait besoin, a dû accepter de se faire vivre par le bien-être social, "même s'il désirait continuer à travailler et même prendre des cours de rattrapage le soir".

Les municipalités ne veulent pas utiliser le pouvoir que leur confère la loi sur l'assistance sociale, car ces sommes doivent être puisées à même les fonds municipaux, a-t-elle dit. Les prestations d'assistance sociale, elles, sont remboursées par le gouvernement provincial.

Carnet social

Le 17^{ème} gala du commerce organisé par l'Association des diplômés de l'école des HEC aura lieu de vendredi 4 décembre, dans les salons de l'hôtel Reine-Elizabeth, sous la présidence de M. Hughes Lapointe, lieutenant-gouverneur de la province de Québec et de Mme Lapointe. Les bénéfices réalisés à l'occasion de ce bal seront versés sous forme de prêts universitaires aux étudiants HEC.

L'assemblée régulière du Conseil des femmes de Montréal aura lieu le 18 novembre à 14h30 rue Sherbrooke ouest, 910 rue Sherbrooke ouest, Montréal.

Lutte antipollution L'automobile, le premier ennemi de l'homme

En dépit des efforts déployés par l'entreprise privée et les divers niveaux de gouvernement, on prévoit que dans vingt ans, le taux de pollution causée par les véhicules automobiles sera sensiblement le même qu'en 1940. Cette constatation tient compte de l'augmentation du nombre de véhicules moteurs et du nombre de milles parcourus aux Etats-Unis.

Il apparaît d'autre part que si des dispositifs antipollution n'étaient pas mis en service, les émanations provenant des voitures atteindraient 300.000 tonnes par jour aux Etats-Unis, en 1980. L'installation de tels dispositifs à partir de 1970 réduira de 50 p. c. la quantité de substances libérées dans l'atmosphère, dans les villes américaines.

Ces données ont été rendues publiques au cours du congrès de sécurité routière qui avait lieu récemment à Québec, sous l'égide du Club automobile de Québec.

D'autre part, à Bruxelles, le comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN, a décidé d'intensifier la lutte contre la pollution atmosphérique et de convoquer, au plus tard dans trois mois, une conférence d'experts chargée d'étudier la mise au point d'un successeur au moteur à combustion et la création d'une "voiture propre". Ce comité a été constitué, en

novembre 1969, à l'initiative du président Nixon.

Le premier ennemi de l'homme moderne est l'automobile. Le comité a, en effet, constaté que toutes les mesures envisagées pour réduire l'émission d'oxyde de carbone et autres polluants sont vouées à l'échec, à plus ou moins long terme, en raison de la croissance vertigineuse du nombre des véhicules automobiles. En Amérique, les moteurs de voitures sont responsables de la moitié de la pollution atmosphérique, et l'Europe marche résolument sur les traces des Etats-Unis.

Il faut donc trouver autre chose, reprendre les recherches à zéro. "Il faudra, a déclaré le docteur Patrick Moynihan, conseiller du président Nixon pour les questions urbaines, faire un saut de trente à cinquante ans en arrière. Tous les types de moteurs envisagés à l'époque seront à nouveau pris en considération, y compris le moteur à vapeur."

de Montréal de la division du génie sanitaire (ministère de la santé du Québec), a invité toutes les fermières du Québec à entrer dans le mouvement de lutte à la pollution.

N'attendez pas que l'on aille vous chercher par la main, a-t-il dit aux quelque six cents femmes venues de tous les coins de la province d'aussi loin que de Bonaventure et du Lac St-Jean. Vous avez une action à exercer sur trois plans. Tout d'abord à titre individuel, puis sur le plan local, à l'intérieur de vos cercles de fermières et sur le plan provincial comme force de pression.

Rappelons que les Cercles de fermières du Québec comptent 62.236 membres faisant partie de 780 cercles regroupés à l'intérieur de 23 fédérations.

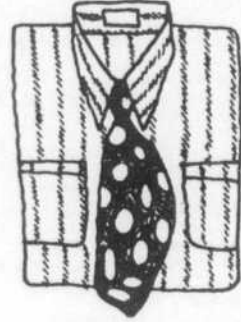
N'hésitez pas, a dit M. LeSauter. C'est en manifestant devant une usine, en réclamant l'usage d'un parc, en refusant d'employer des détergents, etc., que vous lutterez efficacement contre la pollution. Organisez-vous au sein d'associations, faites partie d'un mouvement comme la Société pour vaincre la pollution (STOP), ou autre. C'est en groupant tous les efforts afin de présenter un front uni et organisé dans l'action que nous parviendrons à des résultats concrets.

Les fermières entrent dans le mouvement

A l'occasion d'un colloque sur la pollution qui avait lieu la semaine dernière au salon de l'agriculture et de l'alimentation, M. Tony LeSauter, chimiste, directeur du bureau



SPECIAL CHEMISES 19¢
AVEC CHAQUE \$1.00 DE NETTOYAGE A SEC. 932-5121
NETTOYAGE DE CHEMISES GARANTI DE PREMIERE QUALITE
MADAME BLANCHE



Mode midi-maxi

Elles la porteront au moins deux ans, selon Courrèges

PARIS (AFP) — "La mode du printemps prochain sera midi pour le jour, maxi pour le soir, mais on verra surtout des pantalons courts et des shorts".

Cette déclaration d'un des exposants du salon du prêt-à-porter, ouvert à Paris de-

puis mardi dernier, résume assez bien les tendances de la mode 1971.

"Elles ont voulu du long, elles en porteront au moins pendant deux ans", déclare pour sa part le célèbre couturier André Courrèges qui avait

lancé la mini-jupe en France. Il souligne en effet que si l'on revenait dès le printemps prochain à la mode courte, les femmes n'auraient qu'à ressortir leurs robes de cette année, au grand dépit des industries du prêt-à-porter qui font travailler, en France, près de 70.000 personnes.

On note pourtant un réel désir de satisfaire l'ensemble de la clientèle féminine, quel que soit son âge. On verra donc du long, du moins long, du presque court et de l'ultra court. Une nouveauté: le short. Il avait disparu de la mode depuis 10 ans, il revient à la ville, détonnant le bernadette qui ne séduit que les très jeunes. Le modèle le plus vendu de ce salon est d'ailleurs un ensemble trois pièces de Daniel Hechter comprenant une combinaison short, un blouson et une jupe midi boutonnée devant.

Au contraire, chez Weil qui habille les femmes de plus de 30 ans, le style est sage. Longueur midi, ligne mince et couleurs neutres dans les harmonies de brun.

Courrèges, quant à lui, n'habille que les jeunes. Il a d'ailleurs limité sa production aux tailles petites et moyennes.

Le pantalon n'a pas perdu ses droits. Il reprend une allure sportive et s'accompagne de vestes blazers, de ceinturons, et de vastes chapeaux de planteurs ou de casquettes. Cependant, les pantalons courts (pantalons) sont plus nombreux que les pantalons longs.

Courrèges, quant à lui, n'habille que les jeunes. Il a d'ailleurs limité sa production aux tailles petites et moyennes.

Le pantalon n'a pas perdu ses droits. Il reprend une allure sportive et s'accompagne de vestes blazers, de ceinturons, et de vastes chapeaux de planteurs ou de casquettes. Cependant, les pantalons courts (pantalons) sont plus nombreux que les pantalons longs.

Carnet social

Le 17^{ème} gala du commerce organisé par l'Association des diplômés de l'école des HEC aura lieu de vendredi 4 décembre, dans les salons de l'hôtel Reine-Elizabeth, sous la présidence de M. Hughes Lapointe, lieutenant-gouverneur de la province de Québec et de Mme Lapointe. Les bénéfices réalisés à l'occasion de ce bal seront versés sous forme de prêts universitaires aux étudiants HEC.

L'assemblée régulière du Conseil des femmes de Montréal aura lieu le 18 novembre à 14h30 rue Sherbrooke ouest, 910 rue Sherbrooke ouest, Montréal.

Catherine May, représentante républicaine de l'Etat de Washington, a été déçue dans sa tentative d'être élue pour un septième mandat, mais neuf autres femmes sortant de charge ont de nouveau remporté la victoire. Ceci augmentera de peu le nombre des femmes au Congrès américain.

Est-ce que VOTRE DENTIER glisse, se décroche, ou tombe?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez simplement vos prothèses d'un peu de la fameuse poudre dentaire FASTEETH. La poudre adhésive pour dentiers FASTEETH maintient fermement les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'agit pas sous les appareils. Nul effet gommeux, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

LA COUTURE CHEZ-TOI



Faites au crochet, de couleurs unies ou contrastantes, ces jolis bonnets qui vous garderont au chaud.

Patron No 526
Le patron imprimé no 526 est offert pour les grandes tailles - moyen - grand (nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 rue, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'indiquer un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Mouleur couronnant un entablement de colonne, un mur, etc. — Orient.
- 2—Action d'aboucher.
- 3—Sans inégalité. — Fille d'Inachos. — Teindre en ocre.
- 4—Jupe de danseuse. — Courbe non fermée, composée d'une suite d'arcs de cercle raccordés.
- 5—Arbre qui fournit le bois d'ébène. — Durée de la vie (plur.).
- 6—Grappe de fleurs mauves ou blanches. — Crochet double.
- 7—Ville de Grèce. — Grand lac.
- 8—Astatine. — Produire un ulcère.
- 9—Platine. — Chemin de halage. — Coups de baguette. — Abréviation de jardin zoologique.
- 10—Nid des oiseaux de proie. — Nom scientifique du chervin. — Nickel.
- 11—Laisser tomber des gouttes. — Tout bénéfice.
- 12—Fixer sur une toile. — Propre.

Verticalement

- 1—Prudence rusée. — Feuillet.
- 2—Action d'obnubiler.
- 3—Roi d'un très petit Etat. — Etat physiologique des animaux qui les pousse à

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
C	L	O	M	B	E	S	E	N	E		
H	E	M	I	O	N	E	R	D	E		
O	M	E	N	E	R	D	E				
R	E	L	I	E	R	E					
E	L	E	G	E	R	I	E				
E	L	O	P	M	U	N	I	R			
E	L	A	T	T	R	A	I	L			
U	N	I	S	S	A	N	T				
C	I	N	O	E	S	T	E				
E	C	O	U	T	A						
S	A	E	B	U	R	N	E				

Utilisés quotidiennement les couverts en argent sterling de Birks

restent beaux toute la vie...
la vôtre
celle de votre fille
et celle de votre petite-fille



Que trouver d'autre qui dure aussi longtemps et qui plaise autant à tant de gens — pour un prix aussi modique? (des petites mensualités rendent l'achat facile!)

UN CADEAU DE BIRKS. Vous recevrez gratuitement une cuiller à café en sterling avec l'achat de chaque couvert de 5 pièces en sterling Birks.

Carré Phillips, Dorval, Fairview, Rockland, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie et les Galeries d'Anjou.

arts et spectacles

Quelques situations qui méritent d'être améliorées

• Le quatuor Guarneri à Pro Musica • John Williams, guitariste, à McGill

par Jacques Thériault

Deux événements musicaux ont marqué la journée de dimanche à Montréal: le Quatuor Guarneri s'est produit dans le cadre de la série de Pro Musica, en fin d'après-midi au théâtre Port-Royal, et le guitariste John Williams était l'invité de l'Orchestre de chambre McGill, en soirée à la salle Claude-Champagne. Au niveau du public, on a pu se rendre compte de nouveau combien les Montréalais sont friands d'œuvres pour guitare: le réputé quatuor à cordes Guarneri a présenté son programme devant une salle à moitié vide et John Williams, qui faisait ses débuts chez nous, a joué à guichet fermé.

Je ne dis pas que la situation est malsaine, mais il est temps pour la Société Pro Musica de réviser ses batteries. Convient-il de modifier le rituel de cette série de concerts de musique de chambre? Le choix des artistes et des programmes convient-il toujours aux exigences des abonnés? Ce même public a-t-il changé? Serait-il opportun de songer à le renouveler? Ce sont là quelques-unes des questions que j'ai été amené à me poser depuis le début de la saison et il ne faut aucun doute que les directeurs de cette association musicale, qui veillent à la bonne diffusion de la musique de

chambre depuis 22 ans déjà, se les posent aussi. Or, il ne faut pas attendre de présenter des artistes devant des salles vides pour passer à l'action. Pour vivre et bien vivre, Pro Musica doit prendre des décisions — sans pour autant recourir à des bouffonneries du genre de l'encan "extravaganza" de l'OSM pour se faire remarquer. La solution à tous ces maux, elle se trouve dans l'esprit de tous ceux qui aiment la musique de chambre et qui ne se sentent pas attirés par ces manifestations du dimanche après-midi. Il faut savoir pourquoi ils se montrent réticents et que ces derniers fassent connaître leurs points de vue. J'ai déjà dit ce que je pensais de Pro Musica au seuil de cette présente saison: je n'y reviens pas parce que c'est aux mélomanes de sauter maintenant dans l'arène et de dire bien haut ce qu'ils ont à dire.

Pour compléter ce tableau de la situation, j'aurai l'occasion de faire connaître sous peu le point de vue de la directrice de Pro Musica à ce sujet. En attendant, passons à la musique.

Le Quatuor Guarneri avait inscrit à son programme des pages de Mozart, Berg et Dohnanyi. Et, si l'on est prêt à passer par-dessus le caractère un peu pompier du "Quatuor en la mineur Op. 33" d'Ernst von Dohnanyi (vous savez, l'auteur des "Variations sur une chanson de garde-rie"), on doit se rendre à l'évidence que cet ensemble ne manque pas de ressources. Il a joué chacun de ces ouvra-

ges avec une minutie toute naturelle, en utilisant un langage qui respirait le désir de logique et de suite dans les idées. C'est ainsi que le "Quatuor en ré majeur K. 575" de Mozart défila sans duretés, chacun des instrumentistes s'étant manifestement préoccupé de faire ressortir la courbe d'ensemble de l'œuvre. On ne pouvait espérer une pâte sonore plus moztartienne; on se disait aussi que cette performance tenait un peu du travail d'orfèvre.

Cette précision n'était pas moins apparente dans le "Quatuor Op. 3" d'Alban Berg, une œuvre composée sous la férule de Schoenberg en 1910 et qui échappe déjà au monde de la tonalité (on indiquait à tort "Quatuor No. 3" dans le programme); il est fondé sur l'utilisation fonctionnelle de l'intervalle dans ses deux mouvements uniques et le demi-ton, notamment, y détermine les figures dominantes. Le Quatuor Guarneri a donné une lecture très claire de l'œuvre, aussi complexe soit-elle. Il s'est joué presque naturellement des incroyables difficultés, au point de les faire oublier; il a réussi de plus à ménager de place en place des moments méditatifs et poétiques qui mettent mieux en valeur les autres caractéristiques de ce "Quatuor Op. 3". Un seul événement est venu troubler ce passage à Montréal du Quatuor Guarneri: le second violon a brisé une corde vers la fin du deuxième mouvement de l'œuvre de Dohnanyi, et j'ai eu peur

qu'on se sente obligé de reprendre ce quatuor au tout début — comme cela arrive parfois.

Deux heures après

Deux heures plus tard, le chef Alexander Brott faisait son entrée sur la scène de la salle Claude-Champagne et attaquait le concert avec "Antiche danze ed arie per liuto" de Respighi. L'Orchestre de chambre McGill ne comportait pas plus qu'une quinzaine d'instrumentistes, soit l'effectif à peu près nécessaire à la traduction de toutes les pages au programme.

Mais, c'est le guitariste anglais John Williams qui était sans doute le plus attendu. Il se produisait pour la première fois à Montréal et il faut d'abord féliciter le directeur de l'orchestre pour son flair, car ce jeune instrumentiste s'est avéré pourvu d'un tempérament d'artiste certain. Ajoutons à cela une sensibilité communicative qui est presque arrivée à nous faire oublier que la guitare est un instrument malheureusement limité. Mais, ce n'est pas au sein du "Concerto en ré majeur" de Vivaldi qu'il nous a été possible de constater vraiment ses possibilités: bien que très agréable et non moins vivante, cette œuvre offre peu de difficultés techniques et une palette sonore assez réduite. Là où John Williams a prouvé qu'il était un musicien intéressant (et c'est beaucoup dire en ce domaine), c'est dans deux pages pour guitare solo d'Albeniz, "Asturias" et "Cordoba", puis, moment suprême d'éloquence, dans le "Concerto en la majeur Op. 30 de Giuliani". Cette dernière page, malgré quelques longueurs, est imprégnée du sens de la fantaisie du compositeur dont il vaudrait broder un rapide portrait. Guitariste de réputation et chanteur italien, il a passé une partie de sa vie (1781-1828) à Vienne où il se lia d'amitié avec Beethoven; il a écrit plus de trois cents œuvres pour la guitare et il fut si populaire à Londres qu'on lança une revue consacrée à cet instrument qui s'appelait, en son honneur, "The Giulianiad". Du concerto que nous avons entendu et dont certains moments rappellent Rossini, je dirais qu'il ne laisse pas indifférent, mais il fallait sans doute un artiste de la classe de Williams pour lui

faire passer la rampe avec tant de brio.

Le jeu de l'Orchestre de chambre McGill, lui, m'a laissé perplexe. D'un côté, il a donné une exécution absolument claire du "Divertissement" de Pierre Mercure; de l'autre, il nous a laissé sous l'impression que l'ouvrage de Respighi n'avait pas été suffisamment préparé, certaines attaques avant manquées de conviction et certaines envolées ayant été en dessous de la précision souhaitée. Cela est arrivé aussi dans les concertos pour guitare, mais pas d'une manière si flagrante que dans cet "Antiche danze ed arie per liuto".

De ce fait, je préfère terminer sur l'exécution de l'œuvre canadienne inscrite au programme, soit ce "Divertissement" pour quatuor à cordes et orchestre à cordes que le regrettable Pierre Mercure écrivit en 1957 pour l'Orchestre de chambre McGill lui-même. L'œuvre est en trois mouvements et ne paraît plus aussi audacieuse qu'elle aura pu le paraître au moment de sa création, mais elle est d'une rigueur formelle qui accroche instantanément l'auditeur, dès l'attaque de son premier mouvement à la coupe d'un concerto grosso, jusqu'au rondo final endiablé qui nous fait assister à un dialogue entre les solistes et les membres de l'orchestre. Après treize ans, il était opportun de la réinscrire dans le cadre d'un programme, mais il est triste aussi de constater que nos compositeurs en soient réduits à cette situation. Une solution peut-être? L'enregistrement. Mais, pour faire connaître toutes les œuvres importantes de notre littérature musicale qui ont été jusqu'ici négligées, on devrait mobiliser toute une armée de techniciens et d'artistes durant au moins quelques années. Et cela, nous n'en avons pas les moyens pour l'instant — à moins qu'on demande à nos militaires d'apprendre à se servir d'un autre instrument que l'arme à feu!

THEATRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINES

Ce soir 20 h 30
"N'ÉCRIVEZ JAMAIS AU FACTEUR"
et
"LE DIABLE EN ÉTÉ"
de MICHEL FAURE
mise en scène
PAUL BUISSONNEAU
avec
JEAN DUCEPPE
Amulette Garneau Yvon Leroux

RÉSERVATIONS: 845-7271

9, 10, 11 novembre, 20 h 30
À LA SALLE DU GESU
1200, Bleury, Montréal

Le Club Horizons du Monde et les Services Socio-Economiques de l'U.Q.A.M. présentent

SPLENDEUR ET CRÉPUSCULE DES MAHARAJAS
FILM EN COULEURS
RÉALISÉ ET PRÉSENTÉ SUR SCÈNE PAR
VITOLD DE GOLISH

LE SEUL EUROPÉEN AYANT LE
TITRE DE RADJAH
Adultes: \$2.50 - Étudiants: \$1.50
Réservations: 876-5626, 876-5655

En vedette jusqu'au 21 nov.

Nick Martin et son orchestre

Danse continue

Réservations: 861-3511

Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert.

Le samedi, \$4.00 seulement.

La Salle Bonaventure

du Reine Elizabeth

Le prix du Cercle du livre de France n'est pas attribué

Personne ne s'est mérité le prix du Cercle du livre de France cette année. Les membres du jury ont été amenés à prendre cette décision, après avoir longuement discuté les manuscrits de huit finalistes qui aspiraient à cet honneur. En vingt-deux ans, c'est la première fois que ce prix n'est pas attribué et cette décision rendue publique, hier après-midi, au cours d'une réception.

Un ouvrage de l'écrivain montréalais Jacques Lamarche était en lice. Rencontré à cette occasion, il a voulu nous faire savoir son inquiétude face à la situation, mais il a aussi déclaré qu'il n'était pas pour autant attristé.

— Je pense qu'on était tout simplement pas de calibre à recevoir le prix. Je n'ai pas su convaincre des vieux bonzes qui, cependant, sont très ouverts à la littérature québécoise actuelle. Je respecte leurs opinions et demain je retourne m'installer devant ma dactylo (...). En tant qu'écrivain, je me retrouve devant un défi encore plus difficile à relever et je suis prêt plus que jamais à combattre.

Jacques Lamarche, qui a publié neuf ouvrages à ce jour, affirma également qu'il était "difficile d'être écrivain dans les circonstances actuelles." Il dit encore: Enfin, le Québec commence à vivre et n'admet plus que le rôle de l'écrivain soit strictement littéraire. On devient aussi plus exigeant pour son travail et c'est assez sain. L'écrivain québécois ne peut qu'en tirer une leçon: travailler encore plus fort...

Pour sa part, M. Pierre Tisseyre ne semblait pas non plus malheureux, mais on pouvait lire dans ses yeux que ce n'était que partie remise et que l'avenir n'était pas plus sombre pour autant.

DERNIÈRE SEMAINE

après "le Vieil Homme et l'Enfant"
★★★★ VOICI... CLAUDE BERRI
LE NOUVEAU FILM DE
LE PISTONNE
HORAIRES: 1.30-3.30-5.30 7.30-9.30 COULEUR
CINEMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

Louise Jacques MARLEAU Jacques RIBEROLLES 18 ANS Adultes
Comment vivront-ils...
L'amour Humain
avec la participation de GILLES EN COULEURS
4e SEM.
Représentation complète à 10:00 11:30 3:30 5:30 7:40 et 9:30 p.m.
CINEMA "PARISIEN"

Un très beau film et qui semble faire chez les spectateurs une unanimité sans précédent.
SALLE RESNAIS EASTMANCOLOR
les choses de la vie
ROMY SCHNEIDER / MICHEL PICCOLI dans un film de CLAUDE SAUTET
PRIX LOUIS DELLEU
SALLE EISENSTEIN
elysée Z 2e ANNÉE!
35 MILTON / 842-6053

Guy LATRAVERSE présente
Pauline Julien
20-21-22 nov.
Billets: \$2.00 à \$4.00
Sauvé & Frères, 6554, St-Hubert et Galeries d'Anjou

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Avec la collaboration de CKAC
Guy LATRAVERSE présente
Gilles d'Arcy
12 au 15 nov.

Samedi 14 nov. représentations 7h. et 10h.
Billets sem: \$2 à \$5 — Samedi: \$2.50 à \$5.50
Sauvé & Frères, 6554, St-Hubert et Galeries d'Anjou

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Horaires des théâtres

CENTRAU THEATRE — "A Touch of the Poet" de Eugene O'Neill — 20h30 (reliache lundi) — samedi à 19h35 et 22h.
COMEDIE-CANADIENNE — "Hair" — 20h30.
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI — "Mise à mort d'un Misanthrope" par les "Etudiants de Chénier" — 20h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE — 1200 rue Bleury — Des sœurs et des hommes de John Steinbeck. Horaire irrégulier. Tél. 866-1964.
THEATRE DE QUAT'SOUS — "N'écoutez jamais au facteur" — "Le diable en é" de Michel Faure — 20h30.

THEATRE DU RIDEAU VERT — "La Césaire" de Tchekov — du mardi au samedi — 20h30, dimanche à 19h30.
PLACE DES ARTS
THEATRE WILFRID-PELLETIER — reliache.
THEATRE MAISONNEUVE — Claude Lévesque.
THEATRE PORT-ROYAL — Le TCM présente "Jeu de massacre" de Ionesco — 20h15 (reliache dimanche et lundi).

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN — "Hôtel St-Gregory" 12.45 - 4.45 - 9.05. "Défensive prière" 2.50 - 7.30.
BKRI — "Un amour de Coccinelle" 1.00 - 4.30 - 8.00 et "Le Cheval aux Sabots" de "2.40-6.15-9.50.
BIJOU — Voir St-Denis.
CANADIEN — "Par exemple adulte" 12.00 - 2.30 - 6.30 - 10.10 et "Adolphe ou l'âge tendre" 1.30-4.30-8.30.
CAPITOL — Spectacle sur scène (Revenez-hygiène).
CHAMPLAIN — "Airport" (fr) 11.55 - 5.20 et "Le Pionnier de la vie" 2.25-7.55.
CHATEAU — "Le safari au grand nord" et "Équipe de choc".
CINEMA DES ARTS — "Le pistonné" - 1.30 - 3.30-5.30-7.30-9.30.
CHEMIZIK — "Airport" et "La Mariée à du chéri".
DAUPHIN — "Acte de Coeur" 7.30 - 9.30. Salle McLaren. Butch Cassidy le "Kid" 12.40-1.00-8.00.
KLYBEX — Salle Alain Renaud. "Le grand cérémonial" 7.30 - 9.45 et salle Eizenstein "Z" même horaire.
FLEUR DE LYS — Voir Cinéma de Paris.
GRANADA — Voir Chateau.
IMPERIAL — "Hello Dolly" 6.30 dim. 7.30 m. lires sam. dim. merc. 8.00.
JEAN-TALON — "Deux jumeaux un amour" - 3.40 - 7.00 - 10.35 et "La piscine" 1.30 - 4.50-8.25.
MAISONNEUVE — Voir Jean-Talon.
MERCUR — "Psyché" et "Une poignée de pinces".
MIDI-MINUIT — "Nue comme un vers" et "Le maquereau".
PAPINEAU — Voir Chateau.
PLAZA — Voir Chateau.
PARISIEN — "L'amour humain".
PICALLI — Voir Midi-Minuit.
HIVOLI — "Le docteur Jivago" 8.00 sam et dim. 1.15-4.25-8.00.
ST-JEAN — "Deux femmes en or" et "Marie-Christine" et "L'iver en froid muer".
VENDOME — "Que la bête meure" - 12.45 - 2.00-5.15-7.30-9.45.

EN LANGUE ANGLAISE
AVENUE — "Start the revolution without me" - 1.20-3.20-5.20-7.20-9.20.
ALOUETTE — "How To Succeed With Sex" - 1.20-3.20-5.20-7.20-9.20.
ATWATER — "Diary of a Mad Housewife" - 1.20-3.20-5.20-7.20-9.20.
ATWATER — "Airport".
BONAVENTURE — "Yield".
CINEMA V — "Quiet Days in Clichy" 7.30 - 9.30 dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
COTE DES NEIGES — "Monique" et "Cinéma 2" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CLY — "Performance" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
KENT — "Nubling Height".
LOEWS — "Out of Town".
PALACE — "Cotton come to Harlem".
PLACE VILLEMARIE — Grande salle "Joe" - 12.15 - 5.00 - 9.50 - 5.40 - 7.30 - 9.25 (samedi à 11.15). Petite salle: "Doctor Zhivago" 12.10 - 2.00-3.40 - 5.30 - 7.10-8.50 (samedi à 10.30).
PUSBYCAT — "Techniques of Physical Love" et "Perfection of Love".
SEVILLE — "The Christine Jorgensen Story" 1.30-3.30-5.30.
VAN HORNE — "Coming A Part" 7.30-9.30.
VERDI — "Masters" "Pop" 7.30 - 9.30 sam. dim. 5.30-7.30-9.30.
WESTMOUNT — "Catch-22" 12.10 - 2.25 - 4.40-7.05-9.30.

ET AUTRES LANGUES
Suédais et anglais
SALLE HERMES — "A Swedish Love Story" - 7.30-9.30.
SALLE L. L. ANGLAIS
CINEMA V — "Quiet Days in Clichy" - 7.30 - 9.30 (dimanche à 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30).
FESTIVAL — "Quiet Days in Clichy" - tous les jours 12.10 - 2.25 - 4.40-7.05-9.30.
SNOWDON — "Love me please" 1.20 - 3.25 - 5.25 - 7.15-9.30.

CINEMATHEQUE CANADIENNE — Cinéma d'animation (16 films), 9.30 Réalisme allemand. "Ventes films".

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2	CBMT 6
8.10 Aujourd'hui à CBFT	8.00 Standby six
8.15 Les Orales	8.15 Mr Dressup
9.30 Les sœurs chéries	9.00 Bonjour France
10.00 Le roman de la science	9.30 Québec school telecast
"Linné et la classification des plantes"	10.00 Canadian Schools
10.30 En mouvement	10.30 Friendly giants
10.45 Poly	10.45 Les Héritiers
11.00 La souris verte	11.00 Seane Street
11.15 Cinéma: "Quatre nuits avec toi ou le Carrefour du bonheur" (comédie-Mexicain)	11.00 Elwood Glover's Luncheon Date (Parts 1, 2, 3)
1.00 Horizons verts	1.00 The Dick Van Dyke Show
"Femmes-usines en Europe"	1.30 North Maple
1.30 Cinéma: "Nuit et brouillard" (documents d'époque - français 1956)	2.00 Double Exposure: "Sugar in Egypt"
2.30 Ni oui ni non	2.30 Coronation Street
3.00 Femme d'aujourd'hui	3.00 Take Thirt
4.00 Bobino	3.30 The Edge of Night
4.30 Sol et Gobelet	4.00 The Gallop Gourmet
5.00 Perdu dans l'espace	4.30 The Banana Splits
6.00 Les 2D	5.00 OOPS
6.30 Téléjournal	5.30 The Beverly Hillbillies
6.45 24 heures	6.00 Mr. Three Some
6.55 Nouvelles du sport	6.31 Hourglass
7.00 Format 30	7.30 Occult
7.30 Cher oncle Bill	8.00 The Red Skelton Show
8.00 Département S	8.30 "Telecop" 71: "The Ombudsman always gets his man"
"Le fantôme de Mary Burnham"	9.00 Dock Benn's 20th anniversary special
9.00 Moi et l'autre	10.00 Tuesday Night
9.30 Format 60	"Good times, Bad times"
11.00 Téléjournal	11.00 The National
11.25 Nouvelles du sport	11.22 Viewpoint
11.30 Cine-Club: "Toutes les femmes" (comédie satirique réalisée par Inmar Bergman Suédois 1964)	11.30 Night Report and Sports Final
1.15 Téléjournal	11.45 "Telecop" 71: "A study of Cognitive Dissonance"

CFTM 10	CFCF 12
7.30 Mire-Musique	7.00 Montreal bulletin board
7.35 Horaire-Bienvenue	7.30 University of the air
7.40 Les 100 bonhommes	8.00 Miss Helen
7.45 Mini-annonces	8.15 The Sandbox
8.00 Bonjour	8.30 Wild whirl of fashion
8.45 36-24-36	9.30 Hercules
9.00 Madame est servie	10.00 Mace Tom
10.00 Pour vous mesdames	10.30 Peyton Place
"Psychologie pour vous"	11.00 John Manolesco
11.30 L'épée de Florence	11.30 McGowan and Co
12.00 Le 10 vous informe	12.00 The Flinstones
12.15 Ciné-Midi: "Romance à Rio" (comédie-Américain)	12.30 Matinee with Joe Van
2.00 Ciné-mardi: "Trois Filles sur une île" (comédie-Danois)	12.30 "Every Day's a Holiday" (comédie 1958)
3.30 A vous de jouer	2.30 Famous jury trials
4.00 Le cirque du capitaine	3.00 Another world
5.00 Café-terrace	3.30 Trouble with Tracy
6.00 Studio 10	4.00 Beat the Clock
7.00 Le 10 vous informe	4.30 Lassie
7.25 Les commentaires de	5.00 Truth or consequences
Mr. Auguste Choquette	5.30 The Pierre Berton Show
8.00 Symphonies	6.00 Pulse
9.00 Mianix	7.00 The courtship of Eddie's father
"Qui creuser les tombes"	7.30 The Mod Squad
10.00 Cherchez le magot	8.00 Room 222
10.30 Le 10 vous informe	9.00 The Johnny Cash Show
11.00 La couleur du temps	10.00 The Barbara McNair Show
11.05 En pantoufles ("Un, deux, trois" (comédie-Américain)	11.00 The national news
12.35 Dernière édition	11.15 Pulse
Fermeture	11.45 Tuesday night feature movie: "The price of fear" (drame 1956)
	o 1.45 University of the air
	2.15 Montreal bulletin board

Sherlock Holmes est toujours bien vivant...

Un sondage d'opinion public mené par une firme spécialisée à Londres, auprès de deux mille personnes, a démontré que 600 parmi ces gens interrogés, sont convaincus que Sherlock Holmes est bien vivant et habite toujours au 221 Baker Street.

L'enquête coïncidait avec la sortie du film "The Private Life of Sherlock Holmes", sorte de biographie de ce personnage fictif illustré comme fameux détective, qui a été présenté récemment en première à New York.

Le résultat du sondage appuie toutefois sur un fait. C'est que chaque année, quelque 250 lettres parviennent à l'adresse de Sherlock Holmes même si le détective, en admettant qu'il est existé, serait maintenant âgé de 115 ans. Dans ces lettres, on demande des conseils ou l'aide de Holmes, ou encore on le questionne sur ses remarquables déductions dans des affaires policières.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

"CLAUDE CHABROL EST EN PLEINE FORME!"
Mené de main de Maître.
MICHEL DUCHAUSSOY CAROLINE GELLER JEAN YANNE
QUE LA BÊTE MANGE
8e SEM. COULEURS
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Blue Bonnets
CE SOIR À 7h.45
LE DIMANCHE À 2h.00
(Pas de courses le jeudi)

GUYVIVE BUIOLD
7.30-9.30
DONALD SUTHERLAND
CE SOIR 7.30-9.30
Film de Paul Almond
Salle Mc-Laren
Belmondo Girardot
"UN HOMME QUI ME PLAÎT"
le DAUPHIN
REALBIEN PRES D'IBERVILLE 721-4000

Salle Mc-Laren
JEAN-PAUL BELMONDO ANNIE GIRARDOT
14 ANS
un homme qui me plaît
CLAUDE LÉLOUCH
sam. dim. - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN
REALBIEN PRES D'IBERVILLE 721-0060

Avec la collaboration de CKAC, Guy Latraverse présente en première partie
L'INFONIE FERLAND
Jean-Pierre
accompagné d'un orchestre de 12 musiciens sous la direction de FRANK DERVIEUX, et des Petits Chanteurs du Mont-Royal
27-28 Nov. 3-4-5-6 Déc.
samedis 2 spectacles 7.00 et 10.00 p.m.
Billets en semaine \$2.00 à \$5.00 — samedis \$2.50 à \$5.50
et Sauvé Frères 6554 St-Hubert et Galeries d'Anjou
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

JANIS JOPLIN
JIMI HENDRIX
OTIS REDDING

MONTEREY POP
tous les SOIRS
à 7:30 et 9:30
5380 St-Laurent
verdi 277-4145

9, 10, 11 novembre, 20 h 30

À LA SALLE DU GESU

1200, Bleury, Montréal

Le Club Horizons du Monde et les Services Socio-Economiques de l'U.Q.A.M. présentent

SPLENDEUR ET CRÉPUSCULE DES MAHARAJAS
FILM EN COULEURS
RÉALISÉ ET PRÉSENTÉ SUR SCÈNE PAR
VITOLD DE GOLISH

LE SEUL EUROPÉEN AYANT LE

TITRE DE RADJAH

Adultes: \$2.50 - Étudiants: \$1.50

Réservations: 876-5626, 876-5655

En vedette jusqu'au 21 nov.

Nick Martin et son orchestre

Danse continue

Réservations: 861-3511

Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert.

Le samedi, \$4.00 seulement.

La Salle Bonaventure

du Reine Elizabeth

Les marchés boursiers

Les cours sont soutenus à N. Y. où le Dow Jones gagne 5 points

La Bourse de Montréal était à la baisse, hier, dans tous les secteurs, excepté aux services, et le volume s'établissait à un million d'actions transférées. Les industrielles et l'indice composé étaient en baisse d'une fraction et les banques ont perdu plus d'un point après avoir réalisé des gains plus tôt dans la journée.

Les déclin ont surpassé les gains par 128 à 76 et 85 valeurs n'ont pas varié.

Aux industrielles, Weston, le plus actif sur un volume de 29.550 actions, a perdu 7-8 à \$19 3-8; Distillers Seagrams 1-2 à \$9 1-2; Consolidated Textiles 1-2 à \$12 1-2; Domi-

nion Stores 1-2 à \$9 1-2 et Bombardier Ltd., 3-8 à \$14 1-2.

Southern Press a réalisé un gain de \$1 à \$52. Crédit Foncier de 7-8 à \$43. Belgium Standard Ltd. de 7-8 à \$34 7-8 et Cummings Properties de 1-2 à \$12.

Aux mines et pétroles, Falconbridge a perdu \$1 1-2 à \$140 1-2. Shell Canada 1-2 à \$31 3-4 et Texaco Canada 1-4 à \$26. Trans-Canada Pipe Lines a gagné 7-8 à \$31 3-4. International Nickel 3-8 à \$47 1-4 et Petrofina Canada 3-8 à \$16 3-8.

Aux services, Bell Canada a monté de 1-4 à \$44 1-4.

Le volume composé de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne a été de 1.04 millions d'actions.

Toronto

Les prix ont légèrement bougé avec une tendance à la hausse au cours d'une session peu active à la Bourse de Toronto, hier, mettant fin à deux sessions consécutives de pertes.

Le volume des transactions a été de 1.70 millions d'actions, un gain sur les 1.48 million de vendredi.

Les déclin ont dépassé les gains, 213 à 198 et 246 valeurs n'ont pas varié.

Les secteurs les plus fermes furent les services et les aciéries.

B. C. Telephone a gagné 1 à \$60. Calgary Power 3-4 à \$24 1-4. International Utilities 1-2 à \$32.

Consolidated Bathurst a perdu 1-4 à \$9 1-2. La compagnie a rapporté des bénéfices de 22 cents l'action, pour neuf mois, une chute des 97 cents pour la période correspondante en 1969.

Autres valeurs en baisse: Shell Canada 7-8 à \$31 3-4. Hudson's Bay Oil and Gas 3-4 à \$36 1-2. BP Oil and Gas 10 cents à \$5.10.

New York

La tendance a été soutenue, hier, au New York Stock Exchange. La perspective d'un règlement rapide de la grève à la General Motors, ainsi qu'une enquête effectuée par les directions du Stock Exchange montrant qu'une majorité d'économistes s'attend à une reprise lente, ont été les principaux facteurs à l'origine de la hausse des cours. La cote a progressé dès l'ouverture, pour se stabiliser à partir de la mi-séance et évoluer irrégulièrement ensuite. Les affaires ont été peu actives.

La hausse n'a pas été générale. Les aéronautiques se sont effritées. Les matériaux de construction, les alimentaires, malgré une avance de Quaker Oats, les cinémas, où Walt Disney Productions a été très ferme, les pétroliers, les ordinateurs et les mécaniques ont été irréguliers. Ailleurs les hausses l'ont emporté. On note notamment des progrès de Du Pont de Nemours aux produits chimiques, de Syntex et Abbott Laboratories aux pharmaceutiques, de Macy's aux magasins. Motorola a été lourd aux radio-télévisions et General Motors s'est effrité aux automobiles.

Les gains ont dépassé les déclin, 817 à 524, parmi les 1.525 valeurs échangées à la Bourse de New York, alors que le volume a grimpé à 10.89 millions d'actions, en comparaison aux 9.97 millions de vendredi.

A la Bourse américaine, le volume est descendu de 1.7 million d'actions, par rapport aux 2.05 millions de vendredi.

Parmi les valeurs canadiennes, à la Bourse de New York, McIntyre Porcupine a gagné 1-4 à \$155. Granby Mining 5-8 à \$22. Alcan 1-4 à \$20 7-8 et International Nickel 1-4 à \$46 1-4.

Distillers Seagrams a perdu 7-8 à \$48.

Canadian Javelin a réalisé 1-2 à \$10 3-4.

les dividendes

Phillips Cables Ltd., 10 cents l'action ordinaire plus quatre cents supplémentaires, le 1er janvier, inscription le 18 décembre.

St. Lawrence Corp. Ltd., 15 cents l'action ordinaire, le 1er février, inscription le 1er janvier; \$1.25 l'action privilégiée de série A à cinq pour cent, le 25 janvier, inscription le 24 décembre.

Selkirk Holdings Ltd., 7 1-2 cents l'action de classe A, le 31 décembre, inscription le 14 décembre.

Sullivan Mining Group Ltd., 12 1-2 cents, le 21 décembre, inscription le 1er décembre.

banque provinciale

Avis d'assemblée générale annuelle

L'ASSEMBLÉE générale annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada se tiendra en l'hôtel Reine-Elizabeth (Grand salon), 900 ouest, rue Dorchester, Montréal, Canada, le mardi 8 décembre 1970, à quinze heures trente, aux fins d'élire les administrateurs et de débiter sur toutes autres questions du ressort de l'assemblée. Pour le Conseil d'administration,

Le vice-président et directeur général,

RAYMOND PRIMEAU

Montréal, le 7 octobre 1970.

au comptoir

Les cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne

	Volume	Haut	Bas
A.G.F. Special	1500	2.20	2.20
Bald Mtn	500	0.03	0.03
Braman Cdn	200	0.03	0.03
C.P.I. Common	200	10.50	10.50
Chibex Mng	4000	1.45	1.00
Chesapeake	14000	28	25
Cons Durham	2000	2.05	2.00
Dejourn Mns	1000	1.14	1.14
D.L.P. Div	30000	2.10	2.10
Dom Jubilee	1500	78	72
El Coco	15000	20	18
Elizabet Assoc	100	3.25	3.25
Gray Ind	750	2.00	2.00
Holmes Ind	1000	1.875	1.875
Initiative	200	3.50	3.50
Int Systems	24200	1.05	1.00
Inovata	2000	1.00	1.00
Janus Expl	1000	0.07	0.07
Maclean	2000	1.05	1.05
Mediapak	4300	1.25	1.20
New Assoc	7000	1.12	1.12
Northam	4500	15	13
Northam	4400	6.00	3.80
North Star Exp	18750	90	80
Novelle Mng	11200	62	60
P.N.M. Mns	3000	41	40
P.N.M. Mns	3000	40	40
Radio Hill	2000	0.05	0.05
Revenue Prop	1500	83	70
Shawmut	1500	1.00	1.00
Skylar	500	1.20	1.20
T.D. Exp	1200	2.50	2.50
Terres Mng	1000	19	19
Union McFie	2000	0.08	0.08
Wright Bar	1200	1.40	1.30
Yellowknife	6000	1.0	0.9

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.4232
Allemagne	Deutsche Mark	2.815
Argentine	Peso	2573
Australie	Dollar	1.1399
Autriche	Schilling	0.029
Belgique	Franc	0.0206
Bresil	Cruzeiro Novo	2187
Canada	Coronnes	1.382
Espagne	Peseta	0.0148
France	Franc	1.81
Hollande	Florin	0.00266
Italie	Lire	0.01643
Japon	Yen	0.00736
Norvège	Krone	0.0053
Norvège	Coronnes	1.429
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1440
Suède	Coronnes	1.971
Suisse	Franc	2.963

cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien a baissé de 3-64, hier en devise américaine, à 97 29-32. La livre sterling a perdu 7-64 à \$2.39 3-32.

MONTREAL — Le dollar américain en devise canadienne a pris 1-32 à \$1.02 1-8, hier. La livre sterling reste inchangée à \$2.44 3-16.

Ex-dividende aujourd'hui

Les actions suivantes se transigent aujourd'hui ex-dividendes: Bridge & Tank Co. of Canada, \$2.90 priv. (72.5 cts); Bruck Mills, class "A" (30 cts); Canadian Tire Corp., classe "A" (5 cts) et ordinaire (5 cts); Combined Engineered Products \$1.10 priv. (27.5 cts); Consumers Glass Co., ordinaire (9 cts); MacLaren Power & Paper classe "A" (30 cts) et classe "B" (30 cts); MacMillan Bloedel, ordinaire (25 cts); Massey-Ferguson, ordinaire (25 cts); Monenco, ordinaire (10 cts); Newfoundland Light & Power, ordinaire, (15 cts); Oshawa Wholesale, classe "A" (6.5 cts); Scott Lasalle, ordinaire (5 cts); Simpsons, ordinaire (10 cts); George Weston, 4 1/4% priv. (\$1.125) et 6% priv. (\$1.50).

Perspective d'un règlement rapide de la grève chez G.M.

DETROIT (PA) — Les négociateurs de la partie patronale et ceux de la partie syndicale, dans le conflit qui oppose depuis huit semaines la société General Motors à ses ouvriers, sont revenus hier à la table des négociations dans le but semble-t-il de régler sans arrêt afin d'arriver à un règlement d'ici mardi soir.

Barclays prend le contrôle d'une banque suisse

LONDRES (CNW) — Barclays Bank Limited et Barclays Bank D.C.O. feront bientôt l'acquisition d'une participation de 51 pour cent dans la Société Bancaire de Genève.

La société bancaire a été fondée à Genève en 1935 et elle s'occupe surtout de placements de fonds et de gestion de valeurs. Les principaux actionnaires conservent une participation importante dans la Société Bancaire et le conseil d'administration demeurera le même sauf qu'on ajoutera quelques représentants de Barclays.

On tiendra prochainement une assemblée des actionnaires de la société au cours de laquelle on mettra au point les formalités d'usage. On a également l'intention de porter le capital-actions de quatre millions de francs suisses à 20 millions de francs suisses, par une transaction au comptant. Au 31 décembre les réserves s'élevaient à 14 millions de francs suisses. A la suite de l'accord la Société Bancaire de Genève deviendra la société bancaire Barclays (Suisse) S.A.

Barclays, le plus important groupe bancaire au monde à l'extérieur des Etats-Unis, grâce à ses 5.000 succursales dans 50 pays, a l'intention de conserver son bureau de Zurich.

Hausse des prix des produits alimentaires

WASHINGTON (AFP) — L'augmentation des prix des produits alimentaires aux Etats-Unis en 1970 sera de 5.5 pour cent, a annoncé hier le Département de l'Agriculture.

Ce taux d'augmentation est supérieur à celui de 5.2 pour cent connu par les prix alimentaires en 1969 et dément les prévisions optimistes antérieures du Département de l'Agriculture qui avaient fait état d'une hausse de 3.5 à 4 pour cent pour 1970.

Les américains auront dépensé cette année un total de 114 milliards de dollars pour leur alimentation, soit 8 pour cent de plus qu'en 1969.

THE OSHAWA WHOLESALE LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDE NUMERO 35

Le Conseil d'administration de THE OSHAWA WHOLESALE LIMITED, lors d'une assemblée qui eut lieu le 1er jour d'avril 1970, a déclaré un dividende trimestriel de six et un quart cents (6 1/4 cts) par action pour les actions ordinaires de classe "A" de la compagnie en circulation, payable le 15e jour de décembre 1970 aux actionnaires inscrits au registre avant la fermeture des affaires le 13e jour de novembre 1970.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Léonard Wolfe, Secrétaire.

Le 4 novembre 1970.

GASPE

COPPER MINES, LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende intérimaire de soixante-dix cents (70c) par action et un dividende supplémentaire de trente cents (30c) par action ont été déclarés payables le 15e jour de décembre 1970 aux actionnaires inscrits au livre le 23 novembre 1970.

Par ordre du Conseil

R. C. ASHENHURST, Secrétaire.

Toronto, Ontario le 4 novembre 1970

La magie d'une réputation



L'élégance traditionnelle et la facilité de la conduite, deux attributs réputés d'une limousine Rolls-Royce, sont d'autant plus manifestes dans la limousine standard quatre portes Silver Shadow.

Les parures distinctives, le fini parfait de l'extérieur, la garniture intérieure de cuir le plus fin, le luisant des ornements de bois ne sont que quelques preuves de l'excellence des artisans de Rolls-Royce.

Mais le vrai plaisir c'est de découvrir la facilité extraordinaire avec laquelle une limousine Rolls-Royce se conduit — en ville ou sur la grand'route.

Vous êtes invités à venir voir la Silver Shadow à notre salle d'exposition.

ROLLS-ROYCE
MOTOR CARS LIMITED
11355 chemin de la Côte de Liesse, Dorval.

Pour rendez-vous téléphoner à Bernard J. Hayes — 636-4410

Ottawa a fait un déficit budgétaire en septembre

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a enregistré un déficit budgétaire de \$87 millions au mois de septembre, au regard d'un surplus de \$30 millions pour le même mois l'année dernière, a révélé le ministre des Finances.

Pour les six premiers mois de l'année, a-t-on précisé, le gouvernement a inscrit un surplus budgétaire de \$529 millions, comparé à un surplus de \$774 millions pour le premier semestre de 1969.

Les revenus budgétaires pour le premier semestre de cette année se sont élevés à \$6.296 milliards tandis que les dépenses se sont établies à \$5.767 milliards. Pour la même époque de l'année dernière, les revenus se sont chiffrés à \$5.945 milliards et les dépenses à \$5.171 milliards.

millions, comparé à un surplus de \$774 millions pour le premier semestre de 1969.

Les revenus budgétaires pour le premier semestre de cette année se sont élevés à \$6.296 milliards tandis que les dépenses se sont établies à \$5.767 milliards. Pour la même époque de l'année dernière, les revenus se sont chiffrés à \$5.945 milliards et les dépenses à \$5.171 milliards.

Pour retenir une chambre en cinq sec à un hôtel CN, composez 877-4032†

Saint-Jean, T.-N.

—Hôtel Newfoundland
Halifax—Hôtel Nova Scotia
Montréal—Hôtel Reine Elizabeth
Ottawa—Château Laurier
Winnipeg—Hôtel Fort Garry
Saskatoon—Hôtel Bessborough
Edmonton—Hôtel Macdonald
Jasper—Le Jasper Park Lodge
Vancouver—Hôtel Vancouver
administré par Hilton

†Appels de Montréal seulement. Pour appeler sans frais de Québec: Zenith 0-070.

POURQUOI PAS UNE secrétaire portative!

Le "PHILIPS 85"

... UN ENREGISTREUR qui se glisse dans la poche résout les problèmes de dictée et écriture des notes

- Manoeuvre facile par commande du bout du doigt
- Enregistrement et lecture instantanés
- La mini-cassette se met en place automatiquement.
- Bande magnétique réutilisable
- Régulateur automatique de la puissance sonore et du niveau

POUR INFORMATIONS: 861-9401
Visitez notre salle d'exposition de 9 a.m. à 5 p.m.

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE,
Office Equipment Company of Canada Limited
BEAVER HALL/LAGAUCHETIÈRE, MONTRÉAL
861-9401



SWEEPSTAKE DU CENTENAIRE DU MANITOBA

\$303,989⁹⁵

D'après le Championnat de Football Canadien 1970

TIRAGE ROUGE Champion \$3,500

Fermé 12 août/tirage 27 août

ÉQUIPE	NOM	ADRESSE
BLUE BOMBERS	S. Kawaguchi	Toronto
B.C. LIONS	A. W. Rychlink	Kansas
ALOUETTES	J. Veal	Dauphin
O. ROUGHRIDERS	B. Bedder	Winnipeg
ESKIMOS	D. K. Snider	Roseisle
STAMPEDERS	P. Borger	Winnipeg
TIGER CATS	Sharon Motoch	Winnipeg
S. ROUGHRIDERS	D.H. Heichert	Winnipeg
ARGONAUTS	B. Krydesen	Mississauga

TIRAGE BLANC Champion \$7,000

Fermé 16 sept/tirage 29 sept.

NOM	ADRESSE
B. Fatouros	Winnipeg
M. Sennerogler	Winnipeg
A. Kovalik	Winnipeg
C. Goerwell	Winnipeg
H. Margnyshyn	Sioux Lookout
C.C. Robinson	Vancouver
J.W. Nazare	Winnipeg
W.J. Dickinson	Vancouver
H. Koshul	Hamilton

TIRAGE BLEU Champion \$10,000

Fermé 14 oct./tirage 27 oct.

NOM	ADRESSE
A. Boiteau	Creighton
B. Spina	Burnaby
D. Hammonds	Toronto
C. Robotti	Harriston
D. Guigueno	St. Vital
L. Elmhurst	Winnipeg
R.G. Flemin	Oshawa
L. Eagan	Chilliwack
S. Vernon	Bradford

TIRAGE OR Champion \$70,000

Fermé 12 nov./tirage 25 nov.

NOM	ADRESSE
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse
Vous ?	Votre adresse

TIRAGE FINAL À VENIR

TIRAGE OR - 25 NOVEMBRE

1er	\$70,000.
2e	\$27,000.
3e	\$17,000.
4e	\$ 7,000.

5 gagnants recevront chacun \$1,000
70 autres gagnants se partageront \$14,490. (\$207. chacun)

Date de fermeture 12 novembre

MANITOBA CENTENNIAL CITIZEN'S CAMPAIGN
C.P. 1970, Winnipeg, Manitoba

Envoyez-moi billet (s) à \$2.50 chaque billet
Envoyez-moi livrets de 12 pour \$25. par livret.

Mon chèque ☐ Mandat poste ☐ inclus \$.....

Nom

Adresse

Ville Province

B23-MLD

l'information sportive

Au hasard des nouvelles

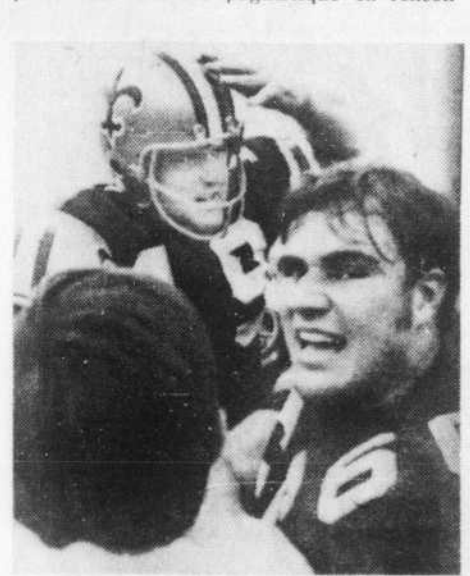
VALERI BRUMEL, tenant du titre mondial de saut en hauteur avec sept pieds, cinq pouces et 3/4, et champion olympique à Tokyo, n'a pas caché son scepticisme à l'annonce de la performance de 7' 6 3/4" par le chinois Ni Chih Ching, dimanche à Changhaï, et a déclaré: "Je voudrais le voir pour y croire". Le champion olympique a également mis en doute la compétence des juges qui assistaient à la performance, et a indiqué qu'il aurait aimé que son homologue chinois eût réalisé ce saut soit à Paris, soit à Los Angeles. Brumel estime qu'il existe une grande différence entre une compétition nationale et une compétition internationale. Rappelant qu'il y a quelques années déjà, Ni Chih Ching avait sauté 2m27, mais qu'aux Jeux asiatiques, il n'avait pas été capable de sauter plus de 2m06, il a terminé en disant qu'il espérait que son record serait battu à Mexico ou un peu plus tard par l'un de ses compatriotes, Valeri Svtovoz ou Valentin Gavrilov.

LA BAGARRE GENERALE de dimanche soir à Boston aura permis à la ligue Nationale de s'enrichir de \$2.800, puisque les 26 joueurs qui quitteront le banc pour prendre part à la bagarre ont automatiquement été condamnés à \$100 d'amende. Les deux gardiens, Rogatien Vachon et Eddie Johnston, ont encouru la même sanction pour avoir quitté leur zone afin d'engager un combat de boxe. D'autres amendes pourront être imposées par le président Clarence Campbell quand il aura pris connaissance du rapport des arbitres.

DAVID MALARTRE, Pierre Bouchard, Roger Truchon, Daniel Picard, Alain Cyr, Pierre Poitras, Alain Brosseau et Marc Gervais ont été choisis, à l'issue d'un tournoi de judo présenté dimanche à Montréal, pour représenter le Québec lors des championnats de l'Est du Canada qui auront lieu le 10 janvier prochain, au centre Maisonneuve à Montréal.

LE CANADA a remporté son premier triomphe dans le concours hippique de New York lorsque Barbara Simpson, sur le cheval Australis, a gagné le trophée Knox Celtic, dimanche, au Madison Square Garden. Elle a réussi son exploit en franchissant les huit obstacles, hauts de cinq pieds chacun, en 38 secondes et 4/10 et sans commettre une seule faute. Cependant, au classement général, ce sont les cavaliers allemands qui dominent avec un total de 96 points, 30 de plus que l'équipe américaine. Les Canadiens se retrouvent au 3ème rang avec 26 points, suivis de l'Irlande avec 12 et du Mexique avec 10.

JOE LOUIS et **BILLY CONN**, deux des plus grands boxeurs de tous les temps, ont été réunis pour la première fois depuis plusieurs années, hier à Detroit, à l'occasion d'un banquet pour les journalistes en vue du combat entre Joe Frazier et Bob Foster, le 18 novembre. Les deux hommes s'étaient affrontés en deux occasions pour le championnat mondial des poids lourds. Par ailleurs, **JIMMY ELLIS**, après avoir cédé son titre de champion du monde des poids lourds, version W.B.A., à Joe Frazier il y a 10 mois, réapparaît sur la scène pugilistique en rencontrant



TOUT UN EXPLOIT! Tom Dempsey (no 19), des Saints de la Nouvelle-Orléans, est porté en triomphe par ses coéquipiers après avoir réussi un botté de placement de 63 verges, deux seconds avant la fin d'un match de la LNF, dimanche, procurant un triomphe de 19-17 sur les Lions de Detroit. L'exploit incroyable de Dempsey, un athlète à qui il manque une main et une partie de pied, éclipse par sept verges l'ancienne marque de 56 verges pour un placement, établie en 1953 par Bert Rechichar, des Colts de Baltimore. (Téléphoto PA)

trant ce soir, à l'auditorium de Miami Beach, le Péruvien Robert Davila, dans un combat de 10 rondes. A 30 ans et avec un palmarès de 27 victoires et six défaites, l'ancien partenaire d'entraînement de Muhammad Ali pense qu'il peut rapidement s'imposer à nouveau comme l'un des premiers prétendants au titre mondial.

CLIFF BUCK, président du Comité olympique des Etats-Unis, a déclaré hier matin, à New York, en acceptant la première invitation des Jeux olympiques 1972 des mains de Willie Daume, président du comité d'organisation allemand, que de la façon dont on bat des records du monde un peu partout, il croyait que les J.O. de Munich seront du plus haut niveau et que nous aurons beaucoup plus d'aversité que par le passé. Avery Brundage, président du COI assistait en tant qu'invité d'honneur à cette brève cérémonie et reçut du comité allemand une lithographie d'un cavalier abstrait de l'artiste italien Marino Marini. "Je ne suis pas habitué à ce genre d'art mais je suis très touché", a souligné le président, qui collectionne des objets de la dynastie des Ming. Cependant, Brundage a profité de l'occasion pour critiquer la jeunesse mondiale qui, selon lui, poursuit les mêmes objectifs que les J.O., mais en employant des méthodes qui sont contraires à l'esprit olympique.

Les **ALOUETTES** de MONTREAL sont inondés d'appels téléphoniques de personnes qui désirent obtenir des billets en vue du match de dimanche prochain contre les Chats-Tigres de Hamilton, lors de la première partie d'une série finale de deux au total des points. Selon la direction des Alouettes, les sept lignes téléphoniques ont été complètement bloquées hier, entre 9h et midi. "J'aimerais bien voir ce stade rempli à pleine capacité", a déclaré Red O'Quinn, le directeur général de l'équipe. Cette saison la plus forte assistance a été d'un peu plus de 27.000 personnes alors que le stade peut en contenir 33.000.

Les **EQUIPES Masculine et féminine** des Etats-Unis de ski alpin, après plusieurs semaines de préparation physique, ont gagné hier leur camp d'entraînement d'Aspen, dans le Colorado, afin de préparer activement leur tournée européenne qui débutera en décembre. Dix-neuf skieurs, sous la direction de Willie Schaeffler, et 14 skieuses, sous la responsabilité de Hank Tauber, intensifieront progressivement leur entraînement plus particulièrement axé sur la descente et le slalom géant.

L'**UNIVERSITE D'OTTAWA** a connu beaucoup de succès en fin de semaine, grâce à ses équipes de football et de ballon-volant. Le Grenat-et-Gris, sous l'égide de son instructeur Bob O'Billovich, ancien Rough Rider, après avoir décroché le titre de sa section, ajoutait le championnat de la Ligue interuniversitaire Centrale, grâce à une victoire de 32-15 sur l'université Bishop's de Lennoxville. Les Outaouais affronteront maintenant l'équipe de l'université du Nouveau-Brunswick, pilotée par Dan Underwood, ancien Castor de Montréal, samedi à Halifax, dans la classique annuelle "Atlantic Bowl". Au ballon-volant, le Grenat-et-Gris est demeuré invaincu en huit matches, à Ottawa dimanche, lors d'un tournoi de l'Association athlétique Ontario-Québec, pour se mériter le droit d'avancer en demi-finale nationale. Les autres participants ont conservé les fiches suivantes: Queen's (6-2), Université de Montréal (3-5), Laval (2-6) et Carleton (1-7).

QUELQUES-UNS des meilleurs golfeurs au monde sont déjà rendus à Buenos Aires, en Argentine, où commence jeudi le prestigieux tournoi de la Coupe du Monde, impliquant 88 joueurs représentant, à raison d'une équipe de deux par pays, 44 nations. Le tournoi de 72 trous se poursuivra jusqu'à dimanche, sur le parcours du Jockey Club. Les Américains, 10 fois vainqueurs de cette compétition (autrefois disputée pour la coupe du Canada), sont évidemment favoris. Mais l'un des deux membres de l'équipe, Lee Trevino, se faisait atterrir hier, tout comme le Britannique Tony Jacklin et l'Australien Bruce Devlin. Le trio vient à peine de terminer un autre tournoi disputé en Australie.

Les **SOONERS** d'Ottawa, de la Conférence métropolitaine junior l'an dernier et qui comptent encore 19 joueurs d'âge junior dans leurs rangs, ont fait un grand pas vers la conquête du championnat des éliminatoires de l'Union de football senior de l'Ontario, avant-hier dans la Capitale, en prenant la mesure des Indiens du Michigan au compte de 20-1, l'emportant ainsi par 60-1 dans cette série demi-finale de deux parties au total des points. Les Sooners, équipe affiliée des Rough Riders, affronteront maintenant en finale les Satellites de Bramalea, le club-école des Argonauts de Toronto.



L'AVENIR LEUR A GENTIMENT SOURI -- En avril dernier, par les rues de Montréal, les Expos paraissent joyeux. C'était à la veille d'une saison qui fut couronnée d'une éclatante réussite. A ce moment précis, Claude Raymond et Carl Morton ne savaient pas ce que 1970 leur réservait. Morton vient d'être choisi la "recrue de l'année" chez les lanceurs par la revue "The Sporting News".

Lanceur-recrue de l'année, selon "The Sporting News"

Grand honneur pour Carl Morton

par MARCEL CAUDETTE (collaboration spéciale)

Carl Morton, à ses premières armes dans le baseball des ligues majeures, a connu une saison du tonnerre en 1970, présentant une fiche enviable de 18-11 et une moyenne de 3.60 points mérités.

Sa brillante tenue au monticule n'a pas échappé à ses confrères de la ligue Nationale et, hier, dans la revue "The Sporting News", nous apprenons que les joueurs, qui forment le circuit "Chub" Feeny, l'avaient proclamé le lanceur-recrue de l'année. Morton a obtenu 122 des 224 votes, comparativement à 96 pour son plus proche rival, Wayne Simpson, des Reds de Cincinnati qui, malheureusement, a eu une saison écourtée en vertu d'un violent mal de bras.

Chez les autres joueurs du circuit, le voltigeur Bernardo Carbo, des Reds de Cincinnati, a recolté 187 des 224 votes.

Il est entendu que le scrutin, effectué auprès des joueurs de la Nationale, ne confère aucun titre honorifique aux vainqueurs. C'est le vote des scribes qui fait foi de tout... et il sera connu le 24 novembre.

Les cas Coco Laboy

En remuant l'âtre du passé, on se souviendra que l'an dernier, Coco Laboy avait été élu avec une forte majorité la recrue de l'année par les joueurs de la ligue Nationale. Toutefois, pour le titre officiel de recrue de l'année, c'est Ted Sizemore, des Dodgers de Los Angeles, qui avait amassé les grands honneurs pour les Expos, à leurs de saison fracassante.

C'est toutefois un très grand honneur pour les Expos, à l'ère de leurs deux premières saisons dans le baseball, de voir ainsi deux de leurs recevoir la plaque du "The Sporting News".

Il se peut que, le 24 de ce mois, le titre échoie à Carl

Morton, mais il semble plus plausible que Bernie Carbo succède à Sizemore.

En toute justice, Carbo a aussi connu une saison électrisante avec la "grosse machine rouge" de Cincinnati. Il a claqué 21 circuits, a fait compter 63 points et conservé une alléchant moyenne de .310 au bâton.

Dans la ligue Américaine, Bert Blyleven, des Twins du Minnesota, et le voltigeur Roy Foster, des Indians de Cleveland, ont été les récipiendaires.

Un record pour Wine

Par ailleurs, le vétéran arret-court Bobby Wine, des Expos de Montréal, a établi un record des ligues majeures en comptant pas moins de 137 double-jeux. L'ancienne marque appartenait à Lou Boudreau qui, en 1944, avec les Indiens de Cleveland, avait participé à pas moins de 134 double-retraits. On sait qu'il y a quelques mois, à Coopers-town, Lou Boudreau était intronisé au Temple des Immortels du baseball, ayant sa niche aux côtés des Babe Ruth, Lou Gehrig et compagnie.

Il est à noter qu'à titre du joueur par excellence chez les Expos en '70, Morton l'a emporté 3-2 dans le scrutin devant Wine, qui a aussi connu une saison exceptionnelle.

Morton, on le sait, sera honoré dimanche soir prochain à l'hôtel Bonaventure de Montréal, lors du Banquet annuel des champions.

1.000 pour Jim Gosger

D'autre part, le dévoué Larry Chasson, des Expos, nous a informé que Jim Gosger, des Expos, est l'un des neuf voltigeurs de la ligue Nationale à n'avoir commis aucune erreur en '70. Gosger a été le plus occupé de ces neuf "attrapeurs de balles" avec 124 retraits, comparativement à 115 pour Cleo James, des Cubs de Chicago, deuxième au classement des performances à la défensive.

HOCKEY

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

	Est	G	P	N	BP	BC	Pts
Boston	8	2	2	54	28	18	
Montréal	8	4	1	46	34	17	
New York	8	3	1	36	24	17	
Vancouver	5	7	2	40	50	12	
Détroit	4	8	2	40	47	10	
Toronto	3	9	0	36	45	6	
Buffalo	2	11	1	19	58	5	

	Ouest	G	P	N	BP	BC	Pts
Chicago	7	3	4	43	30	18	
St-Louis	6	2	4	29	21	16	
Philadelphie	7	4	2	31	26	16	
Los Angeles	6	5	0	34	34	12	
Minnesota	5	5	2	25	28	12	
Pittsburgh	3	5	5	32	32	11	
Californie	3	7	2	31	39	8	

Ce soir

Vancouver à Boston
Los Angeles à Pittsburgh

LIGUE AMERICAINE

	Est	G	P	N	BP	BC	Pts
Providence	7	4	1	44	39	15	
Springfield	6	6	0	43	43	12	
Montréal	5	8	1	45	46	11	
Québec	5	7	0	34	43	10	

Quest

Baltimore	8	3	0	43	30	16
Cleveland	5	5	1	39	34	11
Hershey	5	7	1	34	39	11
Rochester	5	6	0	31	39	10

Ce soir

Springfield à Baltimore
Rochester à Providence

LIGUE JR DU QUEBEC

	G	P	N	BP	BC	Pts
Québec	13	1	0	106	42	28
Shawinigan	10	4	0	61	48	20
T-Rivières	9	5	1	72	54	19
Sherbrooke	8	6	1	65	66	17
St-Jérôme	8	6	0	63	66	16
Drummond	6	6	2	66	67	14
Verdun	6	9	0	71	80	12
Rosemont	5	12	0	73	87	10
Sorel	4	12	0	48	73	8
Cornwall	3	12	0	49	84	6

LIGUE JR DE L'ONTARIO

	G	P	N	BP	BC	Pts
Peterborough	11	1	1	69	28	23
St-Catharines	9	4	0	72	49	18
Ottawa	6	5	1	49	43	13
Toronto	5	3	2	53	55	12
Hamilton	6	5	0	50	47	12
Canadien Jr	5	4	1	52	50	11
Niagara F.	5	9	0	63	81	10
London	4	6	1	37	47	9
Kitchener	3	8	1	50	62	7
Oshawa	1	9	3	37	72	5

Chez les Alouettes

Lew Cook au rancart?

Alflen: sang nouveau!

Le nouveau flaqueur Lewis Cook, qui en était samedi dernier à son premier match à l'attaque pour les Alouettes, sera vraisemblablement à l'écart du jeu, dimanche à l'Autostade, alors que s'amorcera la série finale de l'Est de la ligue Canadienne de football contre les Chats-Tigres de Hamilton.

Pour parer à toute éventualité, Sam Etcheverry a trouvé du renfort. Il s'agit du demi Ted Alflen qui a défendu, pendant deux ans, les couleurs des Broncos de Denver. Alflen est présentement avec les Alouettes pour un essai de cinq jours. S'il fait l'affaire et que Cook ne peut jouer, Etcheverry ferait vraisemblablement appel à ses services, soit comme demi défensif ou comme ailier éloigné.

"Il n'y a rien d'officiel à l'effet que Cook ne soit en mesure de jouer dimanche", a dit Etcheverry en parlant de son homme le plus rapide sur le terrain. Cook est blessé à un genou.

Lefebvre de retour!

Pour les besoins de la cause, il se peut que le flaqueur Gary Lefebvre, qui a recommencé l'entraînement, prenne aussi la place de Lewis Cook dans le premier match de la finale.

Relégué aux oubliettes, au cours des derniers mois, Lefebvre est maintenant rétabli d'une fracture à une jambe.

Etcheverry, qui est très optimiste, espère avoir autant de chance avec le nouveau venu Alflen qu'il en a eu, samedi dernier, avec Bobby Les Thompson, un agent libre, de retour avec les Alouettes pour la première fois depuis 1962, après avoir été remercié par les Lions de Detroit.

Un stade comble?

A peu près tout le monde est d'excellente humeur chez les Alouettes. Le moral est à la hausse. L'équipe a été chaleureusement accueillie à son retour de Toronto, samedi soir à Dorval et, pour une rare fois, la direction des Alouettes n'a pas eu à détruire les milliers de billets, spécialement imprimés pour la finale.

Les 11.000 détenteurs de billets de saison ont jusqu'à 6 heures demain soir pour réclamer leurs précieux coupons d'entrée au match de dimanche. Il y a toutefois 22.000 autres billets de disponibles. Le mieux que les Alouettes ont pu faire cette saison fut d'attirer 27.000 amateurs de football à l'Autostade, qui fut rempli à pleine capacité (33.000) lors de la finale de la coupe Grey l'an dernier.

En bref, bref, bref

UNE MISSION SPORTIVE QUEBÉCOISE composée de cinq membres et pilotée par Arthur Lessard, président de la Confédération des sports du Québec, reviendra demain au pays après avoir effectué une tournée en France et en République Fédérale Allemande dans la perspective des prochains Jeux olympiques de 1972. Cette mission s'est déjà rendue dans plusieurs villes de France et a eu de multiples entretiens avec le colonel Crespin, directeur des sports, ainsi qu'avec pratiquement tous les présidents ou directeurs techniques de toutes les fédérations nationales.

LILIAN BOARD, l'enfant chérie de l'athlétisme féminin britannique, ne courra probablement plus jamais. Elle souffre d'un cancer et afin de lutter contre la maladie, elle se rendra en Bavière dans la clinique d'un médecin allemand, le Dr Illels, dont le traitement, original, donnerait des résultats. Mlle Board, qui aura 22 ans au mois de décembre, a terminé deuxième dans les 400 mètres aux Jeux olympiques de Mexico, derrière la Française Colette Besson. Elle a cependant remporté le 800 mètres aux championnats d'Europe à Athènes l'an dernier, et fait partie du 4 x 400 mètres britannique qui avait établi un nouveau record mondial. Depuis la fin du mois de juillet, Lilian n'a pu disputer de compétitions étant écartée de l'équipe britannique aux Jeux du Commonwealth.

JACKY ICKX, de Belgique, et Ignazio Giunti, d'Italie, au volant d'une nouvelle Ferrari 512-S, ont gagné l'épreuve d'endurance sud-africaine Kyalami de 9 heures, samedi à Johannesburg. Ils complèteront 371 tours à une vitesse moyenne de 105,1 milles à l'heure. Jo Siffert et Kurt Ahrens terminant deuxième avec une Porsche 917 avec 369 tours à une vitesse moyenne de 104,5. Seulement 17 des 35 voitures ayant pris le départ termineront la course.



Un petit rien qui fait la différence

À l'Auberge des Gouverneurs nous faisons tout ce qui est possible pour vous rendre la vie agréable, nos chambres sont bien décorées et munies de téléviseurs couleur, le personnel est discret et dévoué... Mais en plus, vous trouverez des petits riens qui font la différence comme par exemple: Un système de réservation sans frais de n'importe quel endroit de l'est du Canada (Ontario, Québec, Maritimes). Signalez 1-800-463-2820. Dans les territoires desservis par Québec Téléphone, composez 0 et demandez Québec ZE 80230

Ce n'est pas grand-chose, mais lorsqu'on en a besoin...

AUBERGE DES GOUVERNEURS
3030 boul. Laurier, Québec/155 est, boul. René Lévesque, Rimouski

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTRE
Avis est par les présentes donné que: NUGENT CORPORATION LTD. qui a son bureau principal dans la cité de Montréal, Province du Québec, demande la permission d'abandonner sa charte en vertu de la loi des compagnies de Canada.
Montréal, le 6 novembre 1970
SAMUEL FINEBERG
secrétaire.

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTRE
Avis est par les présentes donné que: CLOTHES MASTER METAL PRODUCTS LTD. qui a son bureau principal dans la cité de Montréal, Province du Québec, demande la permission d'abandonner sa charte en vertu de la loi des compagnies de Canada.
Montréal, le 6 novembre 1970
EMMANUEL FINEBERG
secrétaire.

COUR SUPERIEURE
No 71 438
COUR PROVINCIALE
No 281 400
RICHARD BRILLINGER,
demandeur en garantie.

THE NORTHERN ASSURANCE COMPANY LIMITED, défenderesse en garantie.
Il est ordonné à Richard Brillinger de se nommer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans les causes portant les numéros de dossiers 771 438 de la Cour Supérieure et 281 400 de la Cour Provinciale du District de Montréal, dans un délai de trente jours du présent avis.
MONETTE FILION CLERK MICHAUD
BARAKETT & LEVESQUE
Procureurs de la défenderesse
en garantie

AVIS
Avis est par les présentes donné que: Mme Rachel Epstein, de 7100, Kilmer, Cité St-Luc, district de Montréal, s'adressera à la Législature du Québec pendant la prochaine session pour demander l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Pharmaciens à l'admettre à titre d'assistant-pharmacien.
DUMESNIL, MAILHOT & DESAULNIERS
Procureurs de la requérante

AVIS
Avis est par les présentes donné que: M. Georges Hovitt, de 258, Avenue Jourdan, à Dollard des Ormeaux, district de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec pendant la prochaine session pour demander l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Pharmaciens à l'admettre à titre d'assistant-pharmacien.
DUMESNIL, MAILHOT & DESAULNIERS
Procureurs du requérant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No. 300 160
DAME LYNDIE McILLANE, épouse séparée de biens de M. D'Arcy Peter Farrell, résident et domicilié au 5195 Avenue Walkley, dans les Cité et District de Montréal.

D'ARCY PETER FARRELL, adresse inconnue, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, D'Arcy Peter Farrell est, par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son instance.
MARRUS D'AMOURS
Protonotaire adjoint c.c.s.m.
Montréal, le 3 novembre 1970

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
"ST JOSEPH (CANADA) LIMITEE"
AVIS est par les présentes donné que la compagnie "ST JOSEPH (CANADA) LIMITEE", constituée en corporation en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes, Partie I, et ayant son siège social en la Ville de Montréal, demandera au Ministère de la consommation et des corporations, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi sur les corporations canadiennes.
DONNE à Montréal, ce 21 septembre 1970.
Gabrielle Bastien,
Secrétaire

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 302 928
J. A. DESCARY, gérant de Casse Populaire, domicilié et résidant au 8070 Pontasse, St-Léonard, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No 11 467
GAIL THERESA LONAR, résidant en les Cité et District de Montréal (requérante)
VS
ROBERT BUGEAUD, autrefois résidant à Montréal dit district et maintenant de lieux inconnus. (intimé)

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé ROBERT BUGEAUD est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son instance.
Prenez de plus, avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 6 novembre 1970
JACQUES PERRON
Régistrare.
Me. Georges Yvon GOUIN, avocat
1808, rue St-Jacques
Montréal, Qué.

AVIS
Avis est par les présentes donné que: Mme Min-Minh Quach du 270, Boulevard Edouard-Montpetit, app. 12, à Montréal, district de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec pendant la prochaine session pour demander l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Pharmaciens à l'admettre à titre d'assistant-pharmacien.
DUMESNIL, MAILHOT & DESAULNIERS
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉ

Les sports à la pige

KEN ROSEWALL, d'Australie, a succédé hier à son compatriote Rod Laver comme joueur de tennis de l'année. Le vétérinaire de 36 ans a été choisi le joueur n° 1 par des rédacteurs de tennis lors d'un concours organisé par Martini et Rossi. Rosewall a gagné par la marge de huit points, soit 97 à 89, aux dépens de Laver qui avait été un choix unanime en 1969 en gagnant les championnats d'Australie, de France, de Wimbledon et des États-Unis. Par ailleurs, Arthur Ashe, des États-Unis, a battu Owen Davidson 7-6, 3-6 et 7-6 lors de la première journée de l'omnium international de tennis de Paris qui a débuté hier. Dans les autres matches, l'Espagnol Andres Gimeno a défait le Yougoslave Nicola Spear 6-1, 6-7, 6-0; Ken Rosewall a vaincu le Français Patrick Proisy 6-1, 6-2; le Sud-Africain Cliff Drysdale a battu l'Australien Dick Caley 6-3, 6-2; l'Anglais Robert Taylor a défait l'Israélien El Shafie (RAU) 6-3, 6-2; et l'Américain Clark Graebner a vaincu le Français François Jauffret 7-6, 3-6, 7-6.

GREG PIPES, bloqueur défensif des Esquimaux d'Edmonton, a été choisi le meilleur joueur de ligne de la division Ouest de la Ligue Canadienne de football. John Sens, des Blue Bombers de Winnipeg, a pour sa part été nommé la recrue de l'année dans cette même division. Pipes, le premier joueur à recevoir la trophée Beckett-Demarcio, a devancé Jack Abendschan, botteur de précision et garde offensif des Roughriders, de la Saskatchewan. Wayne Harris, second des Stampers de Calgary, a terminé au troisième rang. Sens a devancé avec facilité Jim Henshall, demi défensif des Esquimaux, et le botteur Fred Dunn, également du Edmonton. Le trophée Beckett-Demarcio est donné en mémoire de Mel Beckett et de Mario Demarcio, deux anciens joueurs des Roughriders de la Saskatchewan qui ont perdu la vie lors de l'écrasement de leur avion en 1956.

UN TOTAL de 7.552.000 spectateurs ont franchi les tournets afin d'assister aux parties de baseball qui ont été présentées cette année, au Japon. Les 12 équipes professionnelles du Japon, divisées en deux sections, ont atteint des revenus de \$10.000.000. Cependant, l'assistance aurait subi une diminution d'un pour cent. Cette baisse aurait pour origine des scandales sur des paris qui auraient impliqué plusieurs joueurs en 1970.

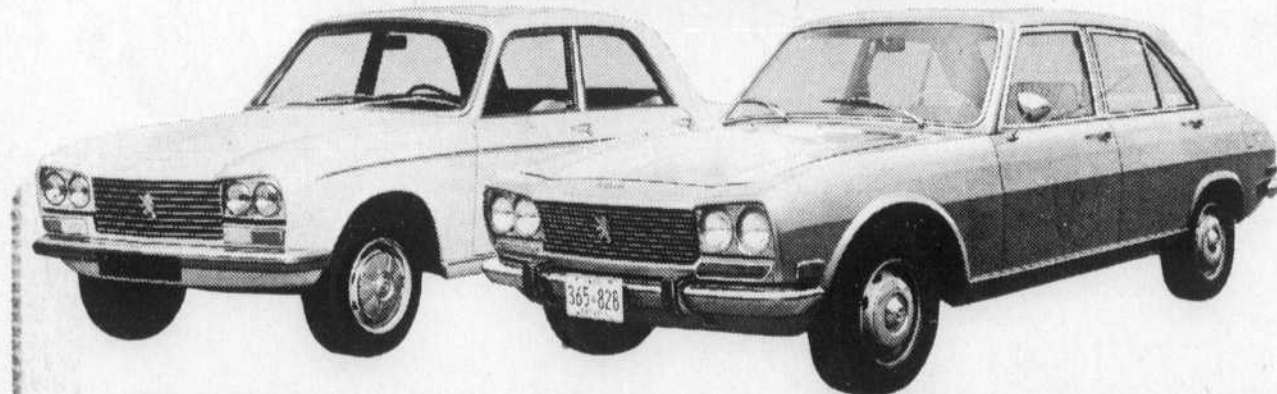
FORT MARCY est de plus en plus établi favori pour remporter, demain, à la piste Laurel, l'International Washington doté d'une bourse de \$150.000. Lors de l'exercice d'hier, la poulie de six ans appartenant à Paul Mellon a couru les 5-8 de mille en 59,6 secondes à la piste Belmont de New York. Fort Marcy, qui aura récolté plus d'un million en bourses si elle remporte le premier prix de \$100.000, a gagné cette course d'un mille et demi en 1967 et 1968. Fort Marcy sera probablement cotée à 2 contre un alors que Fiddle Isle, qui l'a vaincue à deux reprises cette année, sera cotée à 4 contre 1.

EN RAISON de sa TAILLE qui impressionna le policier de la route qui l'arrêta, Bob Lanier, 6'11" et pesant 270 livres, l'une des vedettes du ballon-panier universitaire américain, passé professionnel cette année, a été conduit menottes aux mains et incarcéré sous bonne garde pendant une heure et demie pour infraction routière. La célèbre recrue des Pistons de Détroit, qui lui ont offert un contrat de \$350.000 par année, fut appréhendée pour queue de poisson et retenu au poste parce qu'il ne put immédiatement produire son permis de conduire. "Avec les temps qui courent, notre agent a cru bon d'assurer sa propre sécurité en mettant les menottes à Lanier", a simplement expliqué le chef de la police de Détroit.



LA FEMME DU FOOTBALL s'est emparée des amateurs montréalais. Pour la première fois depuis 1962, leurs "chères Alouettes" sont en finale, et il y avait super-affluence hier, à l'Autostade, en prévision du match de dimanche contre Hamilton. La longueur des files d'attente n'avait d'égale que l'enthousiasme de ceux qui réclamaient leurs billets. Il semble qu'il y aura facilement 33.000 spectateurs à la partie. (Photo Le Devoir par Donati)

HISTOIRE D'AMOUR



Voici les nouvelles Peugeot 1971: la 504, plus puissante, équipée du meilleur système de freins au monde; et la toute nouvelle 304 à quatre vitesses synchronisées avec levier au plancher, freins à disques assistés à l'avant, et traction avant. La 304 comme la 504 sont dotées de pneus Michelin à carcasse radiale et d'une suspension à quatre roues indépendantes qui fait l'envie de tous les concurrents. Mais c'est au volant que vous prenez pleine conscience des atouts de la Peugeot. Laissez les Peugeot répondre à l'appel de la route: allez les essayer chez votre concessionnaire. Leur prix aussi est une histoire d'amour: entre \$2245 et \$3700.

PEUGEOT 304

PERFORMANCES POUR PROFESSIONNELS

RÉGION DE MONTRÉAL: Roger Automobile, 4269 Ouest Ste-Catherine, Tél.: (514) 932-2925; Les Grands Garages du Québec, 306 Est. St-Zotique, Tél.: (514) 273-9105; Chomedy: Rémi Lavigneur Auto Inc., Tél.: (514) 331-6554; Lachance 640: Gérard Godin Inc., 730 St. Joseph, Tél.: (514) 637-9881.
RÉGION DE QUÉBEC: Amos: Trudel S/Station, Tél.: (819) 732-4700; Charlesbourg: Laurent Methot Inc., Tél.: (418) 626-9112; Chicoutimi: Centre Ville Auto Eng., Tél.: (418) 543-2870; Cowansville: Paul Fortin Auto Eng., Tél.: (514) 263-3266; Drummondville: Valois Automobile, Tél.: (819) 478-3456; Ile Perrot: Garage Poulin Eng., Tél.: (514) 453-2773; Joliette: Drainville Automobile, Tél.: (514) 758-1678; Lévis: Lachance Auto Eng., Tél.: (418) 837-8897; La Tuque: Gavin S/Station, Tél.: (819) 523-4131; Joliette: Dumas Service Gull, Tél.: (418) 562-3501; Mont-Laurier: Claude Automobile Inc., Tél.: (819) 623-3511; Plaisanceville: Clément Roy, Tél.: (819) 262-2271; Pointe Estime: Ballewille Automobile, Tél.: (819) 777-5208; Rimouski: Garage Landry, Tél.: (418) 723-8408; Rivière-du-Loup: Garage Windsor (Pomeroy), Tél.: (418) 862-3586; Rouyn-Noranda: Garage Mantha, Tél.: (819) 762-1405; Silly: Garage Bolduc Inc., Tél.: (418) 863-4458; St-Georges de Beaufort: Garage Lisonet, Tél.: (418) 228-5797; St-Hubert: St-Hubert Auto Centre, Tél.: (514) 676-0241; St-Hyacinthe: Angers Automobile Ltee, Tél.: (514) 773-0356; St-Jean: Quintin Auto Inc., Tél.: (514) 346-8445; St-Jérôme: St-Jérôme Automobile Inc., Tél.: (514) 436-2277; St-Patrice: Blais Auto Paris, Tél.: (418) 595-2322; Ste-Rose: Villa Laval: Québec Auto Rama Inc., Tél.: (514) 661-6110; Shawinigan: Raymond Desautels S/Station, Tél.: (819) 539-3771; Sherbrooke: Gille Automobile Eng., Tél.: (819) 569-7528; Trois-Rivières: Garage Charrest & Frères Inc., Tél.: (819) 376-3754; Val d'Or: St-Amant Auto Body, Tél.: (819) 824-2265; Valleyfield: Jean-Guy Lemire, Tél.: (514) 371-0033; Waterloo: Philip's Auto Service, Tél.: 539-1010.

\$19,000 auxas de l'auto-neige

Le sport de la moto-neige a croqué, d'année en année, le nombre de ses adeptes. Selon Adélard Ratelle, président de l'Association canadienne de l'auto-neige, plus de 155.000 motos-neige attendent impatiemment que l'hiver se montre "le bout du nez" et qu'elle apporte en abondance la précieuse manne blanche.

Conscient de l'ampleur que prend la pratique de ce sport, la brasserie O'Keefe n'est pas restée insensible aux demandes de l'ACAN et, hier, lors d'une conférence de nouvelles, Yvon Bonin divulguait que pas moins de \$19.000 iront en partage aux as des bolides sur neige au cours des prochains mois.

Le circuit O'Keefe sera disputé en six tranches. L'enjeu principal sera de \$5.000 et rattaché au championnat provin-

cial de vitesse 1971. Cette ultime rencontre aura lieu le 14 février prochain à St-Lazare, près de Veaudreuil, dans les environs ouest de la région métropolitaine.

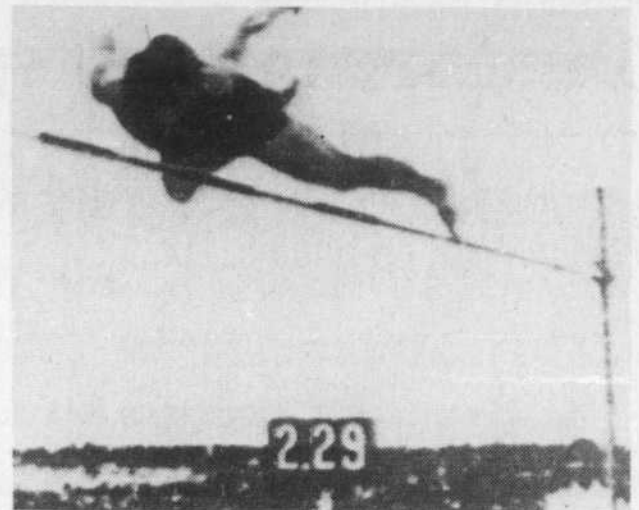
Les cinq autres épreuves, toutes des courses régionales, mettront \$2.500 en partage.

Les compétitions régionales de \$2.500 chacune auront lieu le 10 janvier à Amos; le 17 janvier à Trois-Rivières; le 24 janvier à Jonquière; le 7 février à St-Henri-de-Lévis et le 21 février à Ste-Agathe, où aura lieu le réputé Festival des neiges.

De plus, le commanditaire met une bourse de \$1.500 à être distribuée aux trois meilleurs pilotes de chacune des classes individuelles, à la fin de la saison, basés sur un système de points (8-6-4-2-1).

Chaque tranche du circuit offrira des courses de vitesse dans cinq classes individuelles: 0-295 cc (A), 296-340 cc (B), 341-440 cc (C), 441-650 cc (D) et 651-800 cc (E); ainsi que dans deux classes ouvertes: 0-440 cc (1) et 441-800 cc (2).

Objectif: 1.000. Le circuit '70 a, dit-on, attiré pas moins de 81.000 spectateurs et pas moins de 1.382 coureurs québécois. Présentement, on compte 560 coureurs licenciés de l'ACAN et, selon les prévisions de M. Ratelle, ce chiffre devrait fa-



RECORD MONDIAL! Cette photo de l'agence chinoise Hsinhu, retransmise par la Presse Associée, nous montre Ni Chih-Chin traversant la barre parallèle à 2.29 mètres, soit sept pieds et 6 1/4 pouces, pour une nouvelle marque mondiale dans le saut en hauteur. (Téléphoto PA)

LE VERSEAU, l'un des signes du Zodiaque, sera à l'honneur à compter de ce soir, au Forum, où les Ice Capades se produiront jusqu'à dimanche prochain. Répondant sûrement au désir de ses milliers d'admirateurs, la troupe consacre la moitié de son merveilleux spectacle à l'astrologie, sur tout le Verseau (Aquarius), dont 1970 serait l'année.

Esposito 1er

Phil Esposito a consolidé son emprise au premier rang du classement des compteurs de la Ligue nationale de hockey, lors de la victoire de 6-1 des Bruins sur le Canadien dimanche soir à Boston.

Le joueur de centre a réussi un but et complété deux passes au cours de ce match, pour porter sa fiche à 8 buts et 14 passes, pour 22 points, depuis le début de la saison.

Voici les meneurs:

	b	pts.	pun.
Esposito, Boston	8	14	22
McKenzie, Boston	5	13	19
Hodge, Boston	5	12	17
Béliveau, Mtl.	3	14	17
Bucyk, Boston	9	7	15
Dellevecchio, Det.	6	10	16
Maki, Vancouver	8	7	15
R. Hull, Chic.	5	10	15
Howe, Détroit	7	7	14
Ratelle, N.Y.	6	8	14
Hall, Vancouver	5	9	14
Orr, Boston	31	14	13

Football

LIGUE NATIONALE

CONFERENCE AMERICAINE

	Est	G	P	N	Moy	PP	PC
Baltimore	6	1	0	857	169	109	
Miami	4	4	0	500	124	157	
Buffalo	3	5	0	375	137	190	
Boston	1	7	0	125	177	201	
N.Y. (Jets)	1	7	0	125	144	188	

	Centrale	G	P	N	Moy	PP	PC
Cleveland	4	4	0	500	189	190	
Pittsburgh	4	4	0	500	112	118	
Houston	2	5	1	286	112	170	
Cincinnati	2	6	0	250	146	193	

	Ouest	G	P	N	Moy	PP	PC
Oakland	4	2	2	667	201	172	
Kansas City	4	3	1	571	174	159	
Denver	4	3	0	500	152	143	
San Diego	3	3	2	500	173	171	

CONFERENCE NATIONALE

	Est	G	P	N	Moy	PP	PC
St. Louis	6	2	0	750	211	130	
N.Y. (Giants)	5	3	0	625	162	136	
Dallas	5	3	0	625	146	147	
Washington	4	4	0	500	167	140	
Philadelphie	1	7	0	125	145	203	

	Ouest	G	P	N	Moy	PP	PC
Minnesota	7	1	0	875	203	66	
Détroit	5	3	0	625	207	131	
Green Bay	4	3	0	571	123	168	
Chicago	3	5	0	375	114	171	

Hier

Baltimore à Green Bay

INSCRITS À B.B.

CE SOIR

PREMIERE COURSE	
Trot N.G. de \$1.000	BOURSE: \$1.300
5- Dossie Mir	G. Gendron 5-2
6- Prime Rapide	R. Perrault 5-2
3- Charon	D. Watson 7-2
2- Woe Pal	J.P. Gauthier 4-1
9- Speed to Burn	M. Bouvette 9-2
8- Jersey Land	C. Pelletier 6-1
7- Prince Tom Lobell	D. MacTavish 4-1
1- Bernies Boy	O. Patry 10-1
4- Peony Hanover	M. Ricard 12-1
Aussi Éligibles:	
Trooper Mike	G. Paquette
Andrew Hanover	A. Hanna

DEUXIEME COURSE	
Ambie N.G. de \$1.000, all	BOURSE: \$1.300
1- Tral Yankee	G. Lachance 2-1
9- Dale Scot	R. Steele 5-2
6- Sidne Front	J. Findley 3-1
7- Keystone Victor	A. Hanna 4-1
4- Mr. Morrow	F. Nadeau 5-1
5- Millies Rose	R. Samson 6-1
3- Bata	V. Filion 8-1
8- Catnip Drummond	G. Jutra 10-1
Aussi Éligibles:	
Romeo Filka	W. Bourzon
Leader Lobell	P. Fortier

TROISIEME COURSE	
Ambie N.G. de \$12.000 en 1970	BOURSE: \$2.600
5- Hasty K	L. St. Jacques 5-2
1- Diamond Bell	J. Hébert 3-1
2- Bullet Star	G. Lachance 7-2
3- Demonstration	M. Ricard 4-1
4- Indian Ruler	M. Turcotte 5-1
6- Milford Boy	V. Filion 6-1
7- St. James Street	J.G. Laroche 8-1

QUATRIEME COURSE	
Trot à réclamer \$2.500	BOURSE: \$1.200
2- Sameday	M. Bouvette 2-1
9- Ramstar Hanover	A. Lavalée 5-2
3- Demonstration	M. Turcotte 5-1
8- Burgundy	G. Gendron 4-1
4- Clever Julie	A. Boucher 5-1
5- Circus Pick	G. Lachance 6-1

3- Beckwith Prince	C. Pelletier 8-1
7- Front Page Mir	R. Grandmison 8-1
6- Pelley Van	M. Ricard 20-1
Aussi Éligibles:	
Kilgus	M. Turcotte
Trader	V. Filion

CINQUIEME COURSE	
Ambie à réclamer \$1.500	BOURSE: \$1.100
6- Halburai	C. Pelletier 5-1
4- Happy Mir	J.C. Corbin 7-2
1- Armbr Explorer	N. Bardier 4-1
2- Dorothy Emlen	G. Filion 9-2
3- Michael Long	R. Ponton 5-1
5- Castle Hal	Y. Gamache 6-1
7- Noses Brother	M. Turcotte 8-1
Aussi Éligibles:	
Collectors First	pas nommé
Y. Gueau	pas nommé

SIXIEME COURSE	
Ambie à réclamer \$1.000	BOURSE: \$1.100
1- Bim Beau	G. Gendron 2-1
7- Royal Richelleu	D. Laroche 3-1
2- Coppersmith	Y. Gamache 4-1
3- Story Night	C. Pelletier 9-2
6- Lovely Luann	pas nommé 5-1
5- Hobé Legt	M. Turcotte 6-1
4- Ad Da Card	pas nommé 8-1
8- Macs Painter	R. Couté 8-1
Aussi Éligibles:	
Dart Mir	P. Lachance
Adios Marcel	G. Filion

SEPTIEME COURSE	
Ambie N.G. de \$4.500 en 70	BOURSE: \$1.500
1- Top Deck Lobell	J.C. Brouseau 2-1
9- Magnum Hanover	G. Lachance 5-2
2- Coal Adios	J. Hébert 3-1
3- Rodita Lobell	B. Côté 4-1
6- Varsity Bill	V. Filion 5-1
5- Lord Salaberry	F. Leboeuf 6-1
8- Good Goods	M. Turcotte 10-1
7- Windsor Gold	A. Hanna 12-1
4- Canadian Lobell	J. MacGregor 15-1
Aussi Éligibles:	
Opentop	J. Findley

HUITIEME COURSE	
Ambie à réclamer \$2.000	BOURSE: \$1.400
4- Qui Nhon	Y. Filion 2-1
7- Topaz Why	J. Hébert 3-1
6- Willow Capet	M. Bouvette 5-2
1- Radisson	G. Gendron 4-1
5- Baylor Hanover	pas nommé 5-1
2- Sudden Vant	pas nommé 6-1
3- Home Place Larry	pas nommé 8-1

NEUVIEME COURSE	
Trot LE ZONTA, 1000	BOURSE: \$3.500
4- Rebel Snper	G. Lachance 5-2
7- Primo Hanover	P. Robillard 3-1
1- Quick	J.P. Gauthier 7-2
6- Oldtown	Y. Catelier 4-1
3- Ralphus Mir	G. Filion 6-1
5- Box Allen	C. Pelletier 6-1
2- Desert Prince	B. Côté 8-1

DIXIEME COURSE	
Ambie N.G. de \$1.000 en 70	BOURSE: \$1.300
9- C.A. Dundee	G. Gendron 2-1
2- Lucky Lomte	G. Filion 3-1
6- Uno Amos	R. Samson 4-1
1- Rasco	M. Turcotte 9-2
4- Drummond Time	G. Jutra 6-1
7- Jerry Fiver	W. Mosher 6-1
8- Pleasant Emma	Y. Séguin 10-1
5- Shermar Bill	J. MacGregor 12-1
3- Woe Mir	P. Choquet 25-1
Aussi Éligibles:	
Green River Ruthie	R. Samson
Super Counsel	pas nommé

ciement atteindre le 1.000 d'ici le printemps prochain.

Il est à souhaiter que la bonne entente régnera et que les tentatives de sabotage, comme par exemple mettre du sucre dans les réservoirs, se font éviter. Un cas épineux a surgi l'an dernier et il faudrait que les compétiteurs, individus ou compagnies, démontrent cette année plus de camaraderie. Il suffit de se rappeler les paroles du marquis Pierre de Coubertin, innovateur des Jeux olympiques, qui a dit un jour: "L'important n'est pas de gagner, mais d'y participer". Il est entendu que, si au départ d'une épreuve, il y a 200 concurrents, au fil d'arrivée il ne peut y avoir qu'un seul vainqueur... mais 200 visages souriants.

Marcel Gaudette

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 -- C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J.-Henri Boivin, C.A.
Gérard Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunette, C.A.
159 ouest, rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon RE-1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Bardeau, C.A. J. Guy Beaulac, C.A.
J.M. Doucet, C.A. Pierre Trudel, C.A.
J. Joyal, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
300 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
Comptables Agréés
L.H. Benoit, C.A. R. Bertrand, C.A.
J.P. Diry, C.A. A. Paquette, C.A.
R. Crevel, C.A. R. Vermette, C.A.
Édifice Le Chevalier
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal 132, Qué.
Téléphone: 327-9221

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS
Montréal - Paris, France Chicoutimi, Qué.

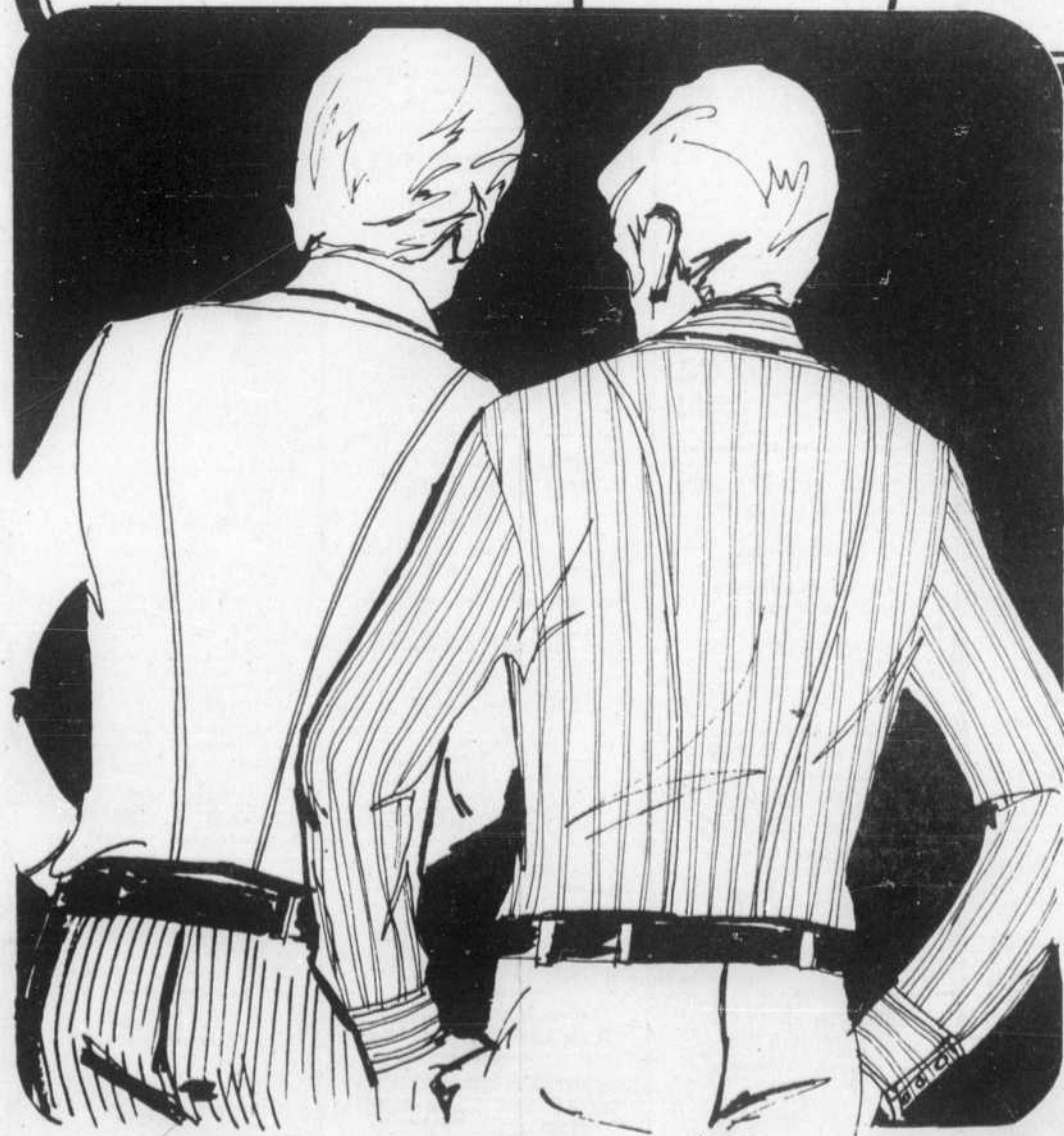
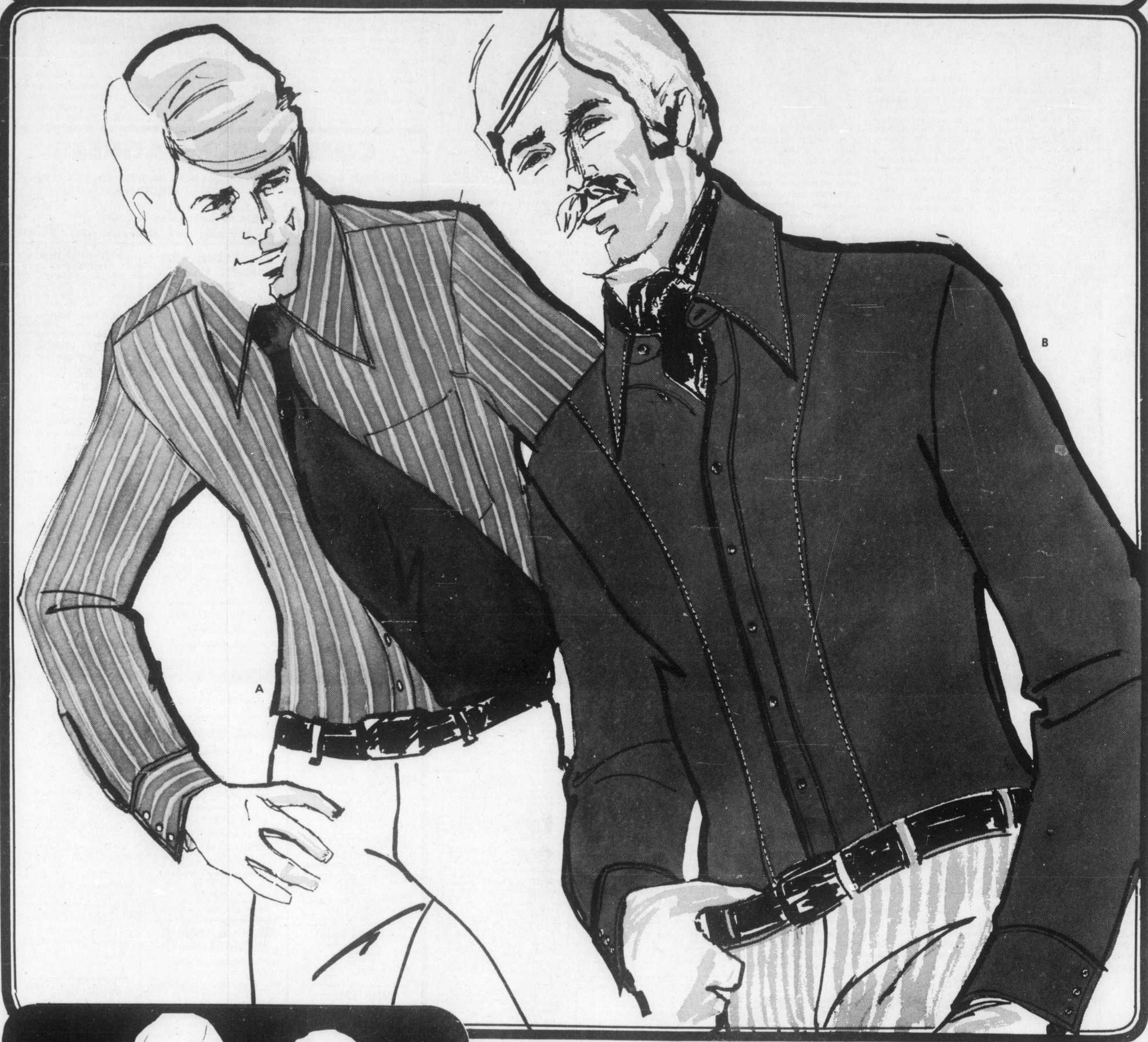
En collaboration avec
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Paris, France - Montréal
1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
René Bourdelais, C.A.
Claude Richard, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
R. Paoli, C.A.
ASSOCIÉ, RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.

MONTREAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue, Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNI

À Noël...une pensée pour les autres! EATON est à votre service.



Chemises 'près-du-corps' offertes à un nouveau prix économique.

Ordinairement 10.00 et 12.00

Spécial

7.99 chacune

L'événement dans le domaine de la mode masculine cette année... LES CHEMISES 'PRÈS-DU-CORPS'. La mode le veut ainsi et EATON vous les propose à un prix exceptionnellement bas grâce à un important achat spécial! Une idée-cadeau qui plaira sûrement aux hommes.

Chemises agréables à porter et elles sont confortables tout en vous encadrant bien. Agréables à regarder... Ah! ça, vous le serez puisque vous afficherez le chic actuel. Vous aimez les expériences, eh! bien, allez-y... dans un choix de tissus, motifs et coloris qui vous apporteront un tas de succès! Vous verrez... Encolures 14 à 16½ dans la collection.

A. Chemises dynamiques aux rayures abondantes ou tons unis parsemés de motifs 'piquants'.

B. Chemises de ville dans une gamme de coloris bien masculins, comprenant marine, lilas, framboise ou ton or.

Commandes passées au magasin même seulement.
Eaton en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. (Rayon 228)

EATON